Sweden
Sverige

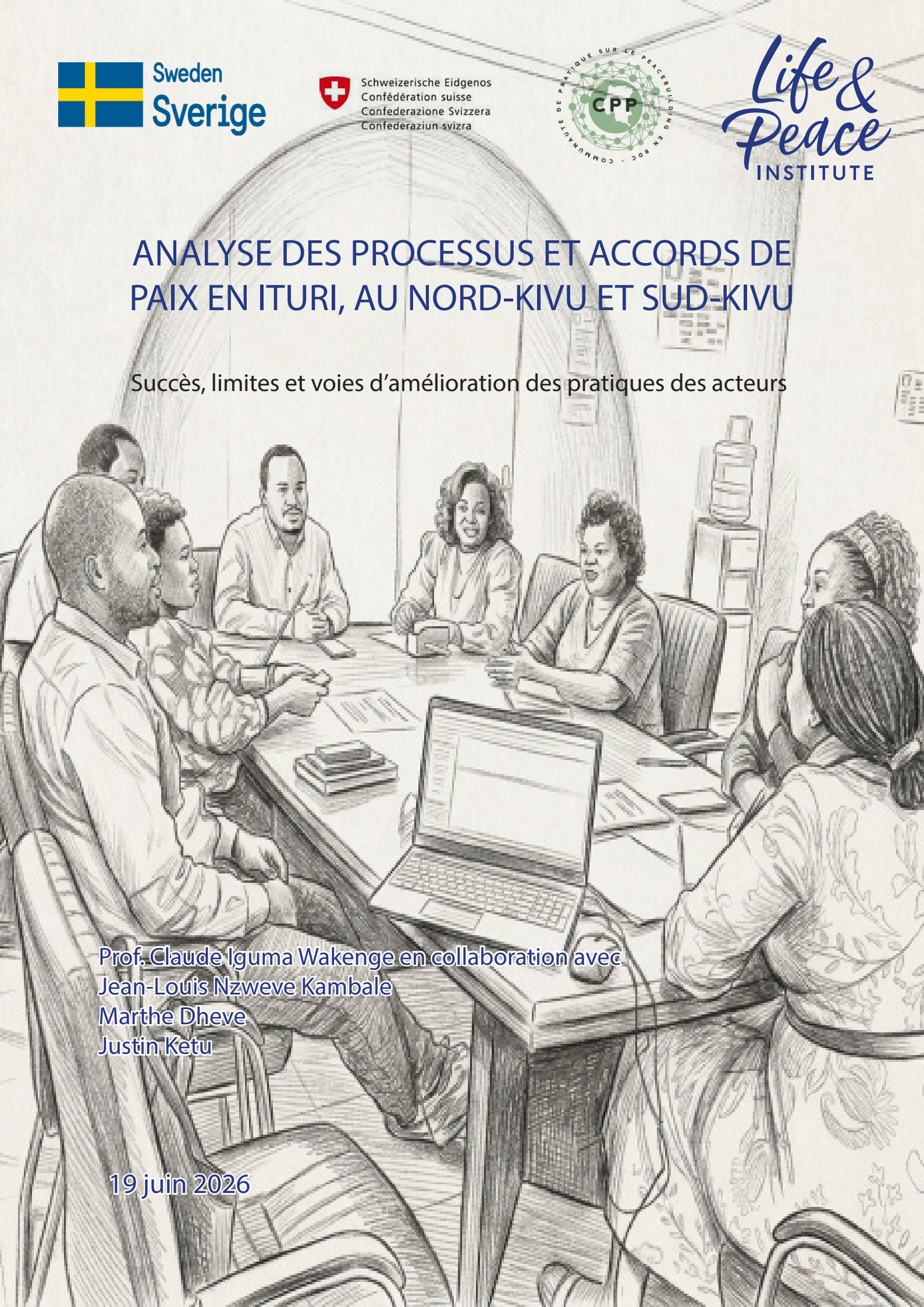
Schweizerische Eidgenos
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

CPP

Life & Peace INSTITUTE

ANALYSE DES PROCESSUS ET ACCORDS DE PAIX EN ITURI, AU NORD-KIVU ET SUD-KIVU

Succès, limites et voies d'amélioration des pratiques des acteurs



Prof. Claude Iguma Wakenge en collaboration avec
Jean-Louis Nzweve Kambale
Marthe Dheve
Justin Ketu

19 juin 2026

Amédée Fikirini
Directeur Pays
Bukavu, RD Congo
Tel +243 (0)81 56 84 349, +243 (0)976331585
Email: amedee.fikirini@life-peace.org
Skype: amedee.fikirini5

Table des matières

Introduction 17

PARTIE I : PRÉSENTATION DES ÉTUDES DE CAS 20

1.1. Conflits et processus de paix en Ituri 20

1.2. Conflits et processus de paix au Nord-Kivu 26

1.2.2.1. Communautés de retournés et d'accueil dans le Sud-Lubero 29

1.3. Conflits et processus de paix au Sud-Kivu 32

PARTIE II : ANALYSE COMPARÉE DES PROCESSUS DE PAIX 41

2.1. Changements induits par les processus de paix 41

2.1.1. Province de l'Ituri 41

2.1.2. Province du Nord-Kivu 44

2.1.3. Province du Sud-Kivu 46

Les modalités de mise en œuvre concrète de l'engagement politique n'ont pas été clarifiées 47

2.2. Facteurs de changement et de blocages des processus de paix 48

2.3. Obstacles à la réussite des dialogues et leçons apprises 52

2.4. Analyse des accords de paix et leçons apprises 55

2.5. Participation des femmes aux dialogues 58

PARTIE III. RECOMMANDATIONS ET VOIES D'AMÉLIORATION 60

Sigles utilisés

ACIAR	Appui à la Communication Interculturelle et à la promotion Rurale
ADF	Allied Defense Forces
AFDL	Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre
AJEDEC	Association des Jeunes pour le Développement Communautaire
ADEPAE	Actions pour le Développement et la Paix Endogènes
APC	Action pour la Paix et la Concorde
ASSOCITURI	Asssociation des Ituriens pour le développement et la promotion de l'Ituri
CEJA	Centre d'Etudes Juridiques Appliquées
CFI	Commission Foncière de l'Ituri
CODECO	Coopérative pour le Développement du Congo
CPP	Communauté des Pratiques de Peacebuilding
CSAC	Comité de Suivi des Accords de Cessez-le-feu
CRONGD	Conseil Régional des Organisations Non-Gouvernementales de Développement
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
EdC	Etude de Cas
ETD	Entité Territoriale Décentralisée
FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FBA	Folke Bernadotte Academy
FDLR	Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda
FNI	Front des Nationalistes Intégrationnistes
FRPI	Force de Résistance Patriotique de l'Ituri
FPIC	Front Patriotique et Intégrationniste du Congo
FOMI	Forum des Mamans de l'Ituri
GCM	Groupe Consultatif de Médiation
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de Nature
LPI	Life & Peace Institute
MONUSCO	Mission des Nations Unies Pour la Stabilisation du Congo

NTA	Noyaux Tujenge Amani
ONG	Organisations non-gouvernementales
PDDRCS	Programme de Démobilisation, Désarmement, Réinsertion Communautaire et Stabilisation (PDDRCS)
PNVi	Parc National de Virunga
RFO	Réserve de Faune à Okapis
RIO	Réseau d'Innovation Organisationnelle
SFCG	Search For Common Ground
Sida	Swedish International Development coopération Agency
SVH	Solidaires des Volontaires de l'Humanité
SSU	Stabilization Support Unite
STAREC	Stabilisation et de Reconstruction de l'Est de la RDC
UPC	Union des Patriotes Congolais
WCS	Wildlife Conservation Society

Résumé exécutif

Introduction

Commanditée par le Life & Peace Institute (LPI), en collaboration avec les membres de la Communauté des Pratiques de Peacebuilding (CPP) et sous l'appui technique et financier des Ambassades de la Suisse et de la Suède en RDC, la présente étude a été menée entre janvier et mars 2026 en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. L'objectif de cette étude est d'analyser les principaux processus de dialogues menés au niveau local et provincial par différents acteurs de paix ainsi que les résolutions/ recommandations y émergeant, afin d'identifier les facteurs de succès et de blocages et formuler des pistes des solutions pour la transformation et l'orientation de la recherche d'alternatives pour la paix. Sur le plan méthodologique, l'étude a été largement qualitative, évaluative et compréhensive. La collecte et l'analyse des données ont été organisées en trois principales phases. La phase préparatoire a consisté en une cartographie des conflits violents dans les territoires ciblés et la sélection des Études de Cas (EdC). La deuxième phase a porté sur l'identification des principaux processus de paix, les dialogues y relatifs et la documentation des accords (terme générique utilisé ici). La troisième phase a consisté en l'analyse approfondie des études de cas et des accords/ résolutions. Les entretiens avec les parties prenantes à l'étude ont été bilatéraux et de groupes autour des processus de dialogue et des accords qui en ont résulté, de manière à en dégager des leçons en rapport avec les facteurs de succès et les principaux blocages.

Etude des cas retenus et structure du rapport

Les études de cas retenus ont été les suivants. En Ituri, il s'agit de : i) Conflits entre agriculteurs et éleveurs en territoire d'Irumu ; ii) Problématique des groupes armés à Djugu ; iii) Construction des relations pacifiques autour de la RFO. Au Nord-Kivu, les cas retenus sont les suivants : i) Dynamiques sécuritaires autour de Beni et ii) Conflit Hutu – Nande dans le Sud-Lubero. Au Sud-Kivu, il s'agit de : i) Communautés ethniques et groupes armés à Fizi, Mwenga et Uvira et ii) Enjeux sécuritaires, fonciers et groupes armés dans Kalehe. La diversité des zones d'investigation et des études de cas portant sur diverses thématiques (foncières, sécuritaire/groupes armés, environnement/aire protégé, cohabitation entre agriculteurs et éleveurs, migrants et populations hôtes) a permis de développer une analyse comparative des cas concernés, en termes de facteurs explicatifs de désescalade des conflits et de statu quo en rapport avec la persistance des tensions.

Le présent rapport est structuré en trois parties. La première partie présente chaque EdC en abordant les aspects suivants : l'historique et les enjeux des conflits, les processus de paix/dialogue et les accords produits. La deuxième partie du rapport se penche d'abord sur les changements produits par les processus de paix ainsi que les principales forces et faiblesses des dialogues qui en ont résulté. Ensuite, l'analyse se tourne vers les facteurs de changement (désescalade) et de blocages aux processus de paix analysés. L'analyse aborde également les principaux obstacles à la réussite des dialogues, avant de porter une critique des accords de paix et du niveau de participations des femmes dans les processus de paix. La troisième partie est consacrée aux recommandations.

Principaux constats de l'analyse comparative des EdC

L'analyse comparative des EdC fait ressortir trois constats majeurs. Premièrement, chaque dialogue a abouti à un accord de paix (ou résolutions, engagements, feuille de route, etc.). Dans l'ensemble, ce sont les modalités de mise en œuvre qui ont posé des problèmes aux parties prenantes.

Deuxièmement et en lien avec ce premier constat, les processus de paix et les dialogues y relatifs ont chacun ses forces et ses faiblesses qui expliquent pourquoi les changements n'ont pas perduré (section 2.1.). Troisièmement, l'analyse des études de cas fait ressortir deux cas de figures : i) des cas où les processus de paix ont conduit à une certaine accalmie des tensions ou désescalade et ;

ii) des cas où, malgré les processus de paix et dialogues, les tensions ont persisté. Plusieurs facteurs expliquent ces différences (section 2.2).

Facteurs de désescalade

Ces facteurs s'observent dans les cas de la RFO, des conflits entre agriculteurs et éleveurs à Irumu et des tensions entre les Hutu-Nande au sud Lubero. Le premier facteur est lié à la genèse de conflits. Dans les trois EdC, les conflits remontent à moins d'un demi-siècle. Le fait que les dynamiques conflictuelles n'ont pas eu des bases très anciennes a rendu les processus de paix faciles à manœuvrer. Le deuxième facteur est lié à l'emprise des groupes armés. Une certaine complicité entre les groupes armés et membres de la communauté locale est observée. Cependant, cette dernière ne semble pas avoir porté les revendications de ces groupes. Le troisième facteur est la dimension ethnique. Il n'est pas apparu, ou du moins, ne semble pas avoir influencé le cours et l'issue des processus de paix. Enfin, l'autre facteur (relativement pour la RFO) porte sur la nature du dialogue entamé qui a porté sur un enjeu clair et bien circonscrit.

Facteurs de persistance des tensions

Les études de cas de Djugu, Beni, du Sud-Sud-Kivu et de Kalehe indiquent que les tensions persistent et se sont même intensifiées au fil des années Plusieurs facteurs expliquent cet enlisement. Premièrement, il s'agit de la durée des conflits qui s'étend sur des longues durées, datant souvent de l'époque coloniale et post-indépendantiste. Deuxièmement, la portée temporelle et ponctuelle des processus de paix qui sont restés collés à une approche de stabilisation « par projets et non par programmes », favorisée par les politiques (parfois mal contextualisées) des bailleurs de fonds. Troisièmement, il s'observe un criant déficit de coordination des interventions de paix. En d'autres termes, les initiatives et les structures mises en place sont souvent déconnectées les unes des autres, tandis que les organisations nationales, internationales et onusiennes ne communiquent pas suffisamment sur l'opérationnalisation de ce genre d'initiatives. Quatrièmement, tous ces quatre EdC montrent des connexions aux dynamiques régionales. Ces dernières rendent les conflits plus complexes et influencent les processus de paix, de telle sorte que les solutions ne peuvent pas être purement locales. Cinquièmement, les intérêts économiques des acteurs puissants pèsent sur la persistance des tensions. Ces acteurs sont à la fois des officiers militaires, mais aussi des élites politiques à la fois nationales, sous-régionales et de la diaspora. Sixièmement, les efforts de paix souffrent d'un faible engagement politique de l'Etat en termes de gouvernance administrative et sécuritaire. Enfin, l'instrumentalisation des conflits par des acteurs politiques est très présent pour alimenter les tensions.

Les dialogues (section 2.3.)

Les dialogues organisés jusque-là dans le cadre des processus de paix analysés ont fait face à deux types d'obstacles endogènes et exogènes qui limitent leurs succès. Les obstacles endogènes sont les suivants : i) une préparation souvent cavalière ; ii) la confiance limitée des parties aux conflits dans les vertus du dialogue ; iii) la sélection peu participative et inclusive des participants ; iv) le contenu et narratif des cahiers des charges souvent mal filtrés ; v) une représentativité déséquilibrée des zones où sévissent les conflits et ; vi) une analyse superficielle des conflits. Pourtant, ces dialogues devraient faire l'objet d'un processus de paix plus large.

Les obstacles exogènes sont ceux qui dépassent la sphère de contrôle des organisateurs des dialogues et des parties en conflits : i) un faible partage d'information, en d'autres termes le fait que d'autres intervenants dans le processus de paix (et parfois même les participants) ne sont pas toujours informés à l'avance des matières qui seront abordées lors des dialogues ; ii) la récupération politique des dialogues par des « acteurs puissants » pour faire prévaloir leurs intérêts et ; iii) le faible engagement politique de l'Etat dans la concrétisation des accords, les recommandations, engagements, etc.

Les accords de paix (section 2.4.)

Les accords de paix issus des dialogues ont posé des bases solides pour la pacification. Cependant ils restent confrontés à deux défis majeurs liés à leur applicabilité : i) la validité interne et ii) la validité externe. En termes de validité interne : i) les accords sont perçus par les organisateurs des dialogues comme des résultats en soi et non comme une étape faisant partie du processus de paix; ii) même quand les conditions de la signature d'un accord ne sont pas réunies, il faut « forcer » le facilitateur à l'avoir à tout prix ; iii) la terminologie et l'absence de préambule impactent sur l'opérationnalisation des accords car cela peut impliquer des modalités différentes d'application; iv) la mauvaise formulation des accords, en d'autres termes le fait que les parties signataires ne sont pas citées de manière claire ne facilite pas l'applicabilité des accords ; v) les mécanismes d'application, de suivi et d'évaluation, en d'autres termes les systèmes et processus mis en place pour s'assurer que les accords seront mis en œuvre ne sont pas clarifiés ; vi) le manque d'échéance : les accords sont souvent signés sans mentionner une date d'échéance par rapport à leur applicabilité, au respect des engagements pris, à leur suivi dans la mise en œuvre ainsi qu'au processus d'évaluation.

En termes de validité externe, les accords souffrent de faiblesses suivantes : i) Il n'est pas clair de quelle manière les accords engagent les autres parties prenantes au processus de paix ; ii) La non-conformité à la loi, avec comme résultat, ces accords n'ont pas un caractère contraignant et enfin ; iii) L'évolution du contexte pour garantir leur durabilité en ce sens que les accords devraient s'adapter continuellement aux réalités économiques et sécuritaires fluctuantes, tout en assurant un alignement avec les dynamiques politiques nationales et régionales.

Participation des femmes aux dialogues (section 2.5.)

Bien qu'elles soient des actrices indispensables, la participation des femmes aux processus de paix et aux dialogues reste faible. Sur un total de 462 participants aux dialogues documentés (à l'exception de celui de Gety), 91 étaient des femmes, soit 20%. Alors que les expériences des dialogues regroupant uniquement des femmes ne sont pas nombreuses, leur participation reste faible pour trois raisons : i) le choix des participants aux dialogues passe souvent par les mutualités tribales qui fonctionnent sous le poids des coutumes rétrogrades favorisant la marginalisation féminine; ii) le nombre de femmes est aussi très réduit dans la catégorie des participants aux dialogues en tant qu'« autorités » et ; iii) dans les dialogues, les débats ont tendance à être dominés par et entre les seuls hommes. Dans l'ensemble, les facilitateurs des dialogues devraient jouer un rôle majeur pour améliorer cette faible participation des femmes.

Recommandations aux membres de la CPP et leurs partenaires

Les voies d'amélioration des dialogues et accords futurs sont formulées sous-forme de recommandations assorties de leur modalités pratiques de mise en œuvre, dans le but de corriger les faiblesses identifiées.

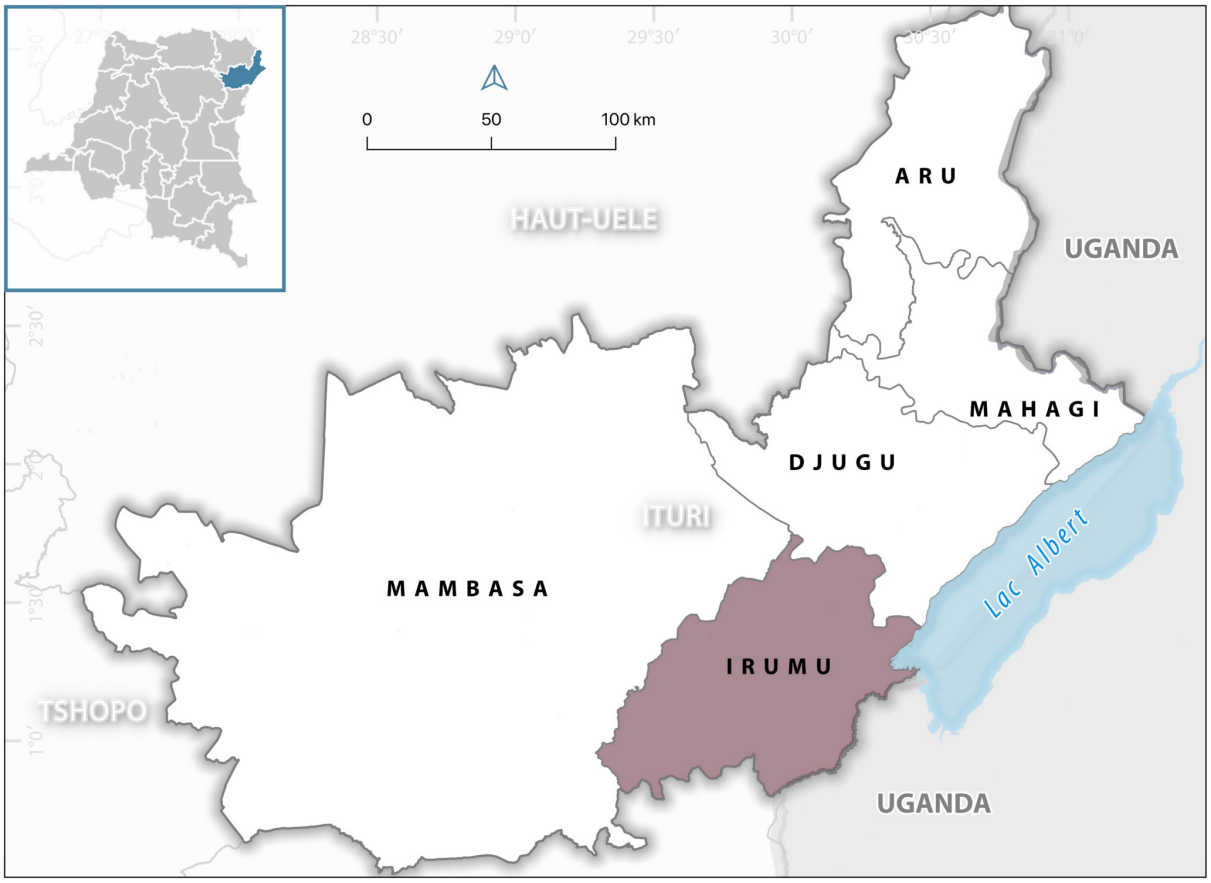
Renforcer la participation des femmes aux dialogues : i) Accroître la représentativité des femmes dans les dialogues de paix en fixant un quota minimum aux parties prenantes ; ii) Renforcer les capacités des femmes leaders à travers des formations en médiation, négociation et leadership; iii) Appuyer de façon pérenne les organisations féminines locales dans les activités de paix ; iv) Garantir un environnement sécurisé pour la participation des femmes en impliquant les autorités étatiques ; et v) Valoriser le rôle des femmes dans les processus de paix à travers une documentation, capitalisation et diffusion des bonnes pratiques et expériences réussies par des organisations féminines.

Participation des acteurs concernés par les enjeux des conflits : i) Assurer l'inclusivité de tous les groupes concernés, y compris les acteurs économiques ; ii) Renforcer la participation des jeunes dans les dynamiques de paix ; iii) Institutionnaliser l'implication des autorités coutumières en termes d'engagement politique ; iv) Associer les acteurs économiques locaux et prendre en compte les facteurs

économiques des conflits dans les analyses et solutions ; v) Promouvoir une approche communautaire et participative dans la prise d'initiatives sur les processus de paix.

Agir sur les obstacles à la réussite des dialogues. Obstacles endogènes : i) Améliorer la qualité de la préparation des dialogues, en mettant l'accent sur un enjeu clair des conflits ; ii) Renforcer la confiance avant et dans le dialogue en clarifiant le rôle de l'Etat, parfois acteur des conflits et facilitateur des processus de paix; iii) Garantir une sélection transparente, inclusive et communautaire des participants aux dialogues; iv) Adapter les contenus des Cahiers de charge aux réalités locales et analyser les forces et faiblesses des dialogues antérieurs ; v) Approfondir l'analyse des causes des conflits avant le dialogue et mettre en place des stratégies pour un dialogue continu ; vi) mener un plaidoyer auprès des bailleurs de fonds pour développer une vision programmatique des projets de stabilisation. Obstacles exogènes : i) Améliorer la circulation de l'information avant le dialogue, notamment sur les thèmes à débattre ; ii) Prévenir la récupération politique et l'instrumentalisation des conflits ; iii) Renforcer l'implication des autorités dans la concrétisation des accords issus des dialogues.

Opérationnaliser les accords de paix. Validité interne : i) Faire des accords un outil dynamique du processus de paix en intégrant les engagements de toutes les parties prenantes aux conflits ; ii) Clarifier et harmoniser le langage utilisé dans la formulation des accords ; iii) Améliorer la rédaction des accords et renforcer leur solidité juridique ; iv) Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation à court, moyen et long terme ; v) Fixer des échéances précises de suivi-évaluation. Validité externe : i) Élargir l'engagement des autres parties aux conflits ; ii) Garantir la légalité des accords et ; iii) Prendre en compte l'évolution du contexte dans le suivi-évaluation de l'applicabilité des accords.



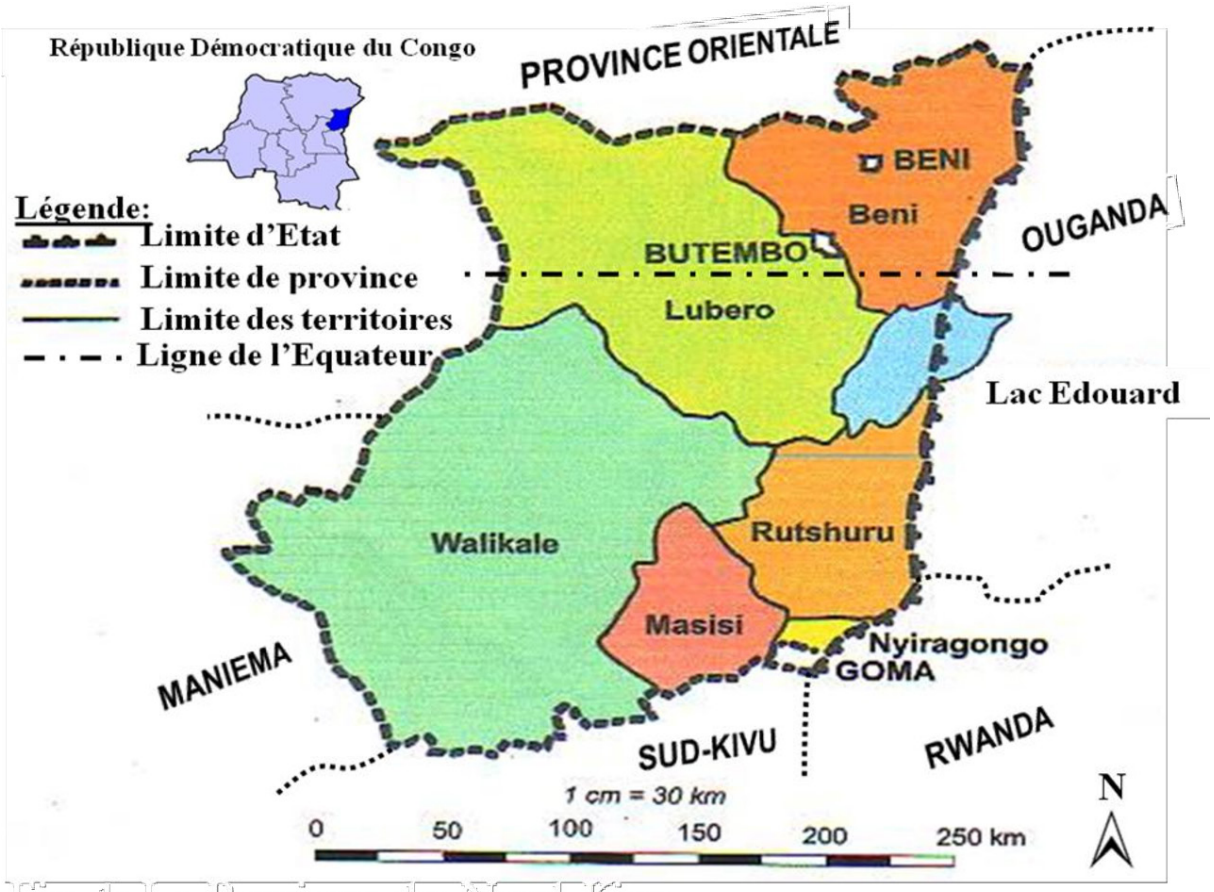


Fig. 1: La Province du Nord-Kivu



Executive Summary

Introduction

Commissioned by the Life & Peace Institute (LPI), in collaboration with members of the Peacebuilding Community of Practice (CPP) and with technical and financial support from the Swiss and Swedish Embassies in the DRC, this study was carried out between January and March 2026 in Ituri, North Kivu and South Kivu. Its aim was to analyse the main dialogue processes conducted at local and provincial levels by the various peace actors, together with the resolutions and recommendations arising from them, in order to identify the factors behind their success, the obstacles they encountered, and possible solutions for transforming and guiding the search for peaceful alternatives.

The study was largely qualitative, evaluative and comprehensive. Data collection and analysis were organised in three main phases. The preparatory phase mapped the violent conflicts in the targeted territories and selected the case studies. The second phase identified the main peace processes and their associated dialogues and documented the resulting agreements (a term used here in a generic sense). The third phase consisted of an in-depth analysis of the case studies and of the agreements and resolutions. Interviews with the stakeholders concerned were conducted both individually and in groups, focusing on the dialogue processes and the agreements that followed, with a view to drawing lessons about the factors of success and the main obstacles.

Selected Case Studies and Structure of the Report

The following case studies were selected. In Ituri: (i) conflicts between farmers and herders in Irumu

territory; (ii) the question of armed groups in Djugu; and (iii) the building of peaceful relations around the RFO. In North Kivu: (i) the security dynamics around Beni; and (ii) the Hutu–Nande conflict in southern Lubero. In South Kivu: (i) ethnic communities and armed groups in Fizi, Mwenga and Uvira; and (ii) issues of security, land tenure and armed groups in Kalehe.

The diversity of the areas investigated and of the themes covered — land tenure, security and armed groups, the environment and protected areas, coexistence between farmers and herders, and relations between migrants and host populations — made it possible to develop a comparative analysis of the cases, focusing on the factors that explain the de-escalation of conflict and those behind the persistence of tension.

The report is organised in three parts. The first presents each conflict in turn, addressing its history and the issues at stake, the peace processes and dialogues, and the agreements reached. The second part examines the changes brought about by the peace processes and the main strengths and weaknesses of the resulting dialogues; it then turns to the factors driving change (de-escalation) and the obstacles facing the processes under review, before offering a critique of the peace agreements and of the level of women's participation in the peace processes. The third part is devoted to recommendations.

Key Findings of the Comparative Analysis

First, each dialogue resulted in a peace agreement (or in resolutions, commitments, a roadmap, and so on); overall, it was the arrangements for implementation that posed difficulties for the stakeholders.

Second, and linked to this, each peace process and its associated dialogue has its own strengths and weaknesses, which explains why the changes achieved have not been sustained.

Third, the case studies reveal two scenarios: those in which the peace processes led to a degree of de-escalation, and those in which tension persisted despite the processes and dialogues undertaken. Several factors account for these differences.

Factors Contributing to De-escalation

These factors can be observed in the cases of the RFO, the conflicts between farmers and herders in Irumu, and the tensions between the Hutu and Nande communities in southern Lubero.

- Origins of the conflict. In all three areas, the conflicts date back less than half a century. Because their roots were not deeply entrenched, the peace processes were easier to manage.
- Influence of armed groups. A degree of collusion between armed groups and members of the local community could be observed; however, the community did not appear to support the demands of these groups.
- The ethnic dimension. This did not feature or at least does not appear to have influenced the course and outcome of the peace processes.
- Nature of the dialogue. In the case of the RFO in particular, the dialogue focused on a clear and well-defined issue.

Factors Contributing to the Persistence of Tensions

The case studies from Djugu, Beni, South Kivu and Kalehe show that tension has persisted and even intensified over the years. Several factors explain this deadlock.

- The duration of the conflicts, which have dragged on for a long time and often date back to the colonial and post-independence eras.
- The limited scope and short-term nature of the peace processes, which have remained tied to a 'project-based' rather than 'programme-based' approach to stabilisation — an approach favoured by donor policies that are sometimes poorly contextualised.
- A glaring lack of coordination among peace interventions, so that the initiatives and structures established are often disconnected from one another.

- Links to regional dynamics in all four cases, which make the conflicts more complex and influence the peace processes, so that solutions cannot be purely local.
- The economic interests of powerful actors, including both military officers and political elites at national and sub-regional levels.
- A lack of political commitment on the part of the state in terms of administrative and security governance.
- The exploitation of conflict by political actors, which plays a significant role in fuelling tension.

The Dialogues

The dialogues conducted to date as part of the peace processes analysed have faced two kinds of obstacle — endogenous and exogenous — that limit their success.

Endogenous obstacles

i. preparation that is often hasty;

ii. limited confidence among the parties to the conflict in the merits of dialogue;

iii. a selection of participants that lacks inclusiveness and participation;

iv. terms of reference whose content and framing are often poorly vetted;

v. an unbalanced representation of the areas affected by conflict; and

vi. a superficial analysis of the conflicts.

Exogenous obstacles

These lie beyond the control of the dialogue organisers and the parties to the conflict:

i. a lack of information-sharing — other stakeholders, and sometimes the participants themselves, are not always informed in advance of the issues to be addressed;

ii. the political co-opting of dialogues by 'powerful actors' to advance their own interests; and

iii. the state's lack of political commitment to implementing the agreements, recommendations and commitments.

The Peace Agreements

The agreements resulting from the dialogues have laid solid foundations for peace. However, they still face two major challenges relating to their applicability: internal validity and external validity.

Internal validity

i. the agreements are perceived by the dialogue organisers as ends in themselves rather than as a stage in the peace process;

ii. even when the conditions for signing an agreement are not met, the facilitator is 'forced' to secure it at all costs;

iii. the terminology and the absence of a preamble affect implementation, as they may imply different methods of putting the agreements into effect;

iv. poor drafting — in particular the failure to identify the signatory parties clearly — does not facilitate enforceability;

v. the mechanisms for implementation, monitoring and evaluation are not clarified; and

the agreements are often signed without deadlines for applicability, compliance, monitoring or evaluation.

External validity

i. it is unclear how the agreements bind other stakeholders in the peace process;

ii. non-compliance with the law means that the agreements are not legally binding; and

iii. the evolving context poses a challenge to their sustainability, since the agreements must continually adapt to fluctuating economic and security realities while remaining aligned with national and regional political dynamics.

Women's Participation in the Dialogues

91 of 462 documented participants were women — about 20% (excluding the Gety dialogue).

Although women are indispensable actors, their participation in peace processes and dialogues remains low. While there are a few examples of women-only dialogues, their participation remains limited for three reasons:

i. the selection of dialogue participants is often carried out by tribal councils, which operate under the weight of regressive customs that favour the marginalisation of women;

ii. the number of women is also very low among those participating as 'authorities'; and

iii. discussions during the dialogues tend to be dominated by, and to take place solely among, men.

Recommendations to CPP Members and Their Partners

Ways to improve future dialogues and agreements are set out below in the form of recommendations, accompanied by practical guidance for their implementation, with the aim of addressing the weaknesses identified.

a) Strengthen women's participation in dialogues

i. increase the representation of women in peace dialogues by setting a minimum quota for stakeholders;

ii. build the capacity of women leaders through training in mediation, negotiation and leadership;

provide sustainable support to local women's organisations engaged in peacebuilding;

iii. ensure a safe environment for women's participation by engaging the state authorities; and

iv. promote the role of women in peace processes by documenting, consolidating and disseminating the good practices and successful experiences of women's organisations.

b) Involve the stakeholders affected by the issues at stake

i. ensure the inclusion of all affected groups, including economic actors;

ii. strengthen the participation of young people in peace processes;

iii. institutionalise the involvement of traditional authorities in terms of political engagement;

engage local economic actors and take account of the economic factors underlying conflicts in both analysis and solutions; and

iv. promote a community-based, participatory approach to peace initiatives.

c) Address the obstacles to successful dialogue

Endogenous obstacles

i. improve the quality of dialogue preparation, with a focus on clearly identifying the issues at the

heart of the conflicts;

ii. build trust before and during the dialogue by clarifying the role of the state, which is sometimes both a party to the conflict and a facilitator of the peace process;

iii. ensure a transparent, inclusive and community-based selection of participants;

iv. adapt the terms of reference to local realities and analyse the strengths and weaknesses of previous dialogues;

v. deepen the analysis of the causes of conflict before the dialogue and put in place strategies for ongoing dialogue; and

vi. advocate with donors for a programmatic vision for stabilisation projects.

Exogenous obstacles

i. improve the flow of information before the dialogue, particularly on the topics to be discussed;

ii. prevent the political exploitation and instrumentalisation of conflicts; and

iii. strengthen the involvement of the authorities in implementing the agreements resulting from dialogue.

d) Implement the peace agreements

i. Internal validity

ii. make each agreement a dynamic tool in the peace process by incorporating the commitments of all parties to the conflict;

iii. clarify and harmonise the language used in drafting the agreements;

iv. improve the drafting of the agreements and strengthen their legal robustness;

v. establish short-, medium- and long-term monitoring and evaluation mechanisms; and

vi. set specific deadlines for monitoring and evaluation.

External validity

i. broaden the commitment of other parties to the conflict;

ii. ensure the legality of the agreements; and

iii. take account of changes in context when monitoring and evaluating the applicability of the agreements.

Introduction

a. Contexte de l'étude

Depuis trois décennies, la partie orientale de la République Démocratique du Congo (les provinces de l'Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu) est toujours en proie à l'insécurité et aux cycles récurrents des conflits de diverses natures (intercommunautaires, identitaires, fonciers, armés, de pouvoir coutumier, etc). Ces conflits, ravivés par l'émergence des groupes armés, sont, de manière significative, à la base de la déstabilisation de cette région. Plusieurs initiatives de paix ont été prises pour arrêter le cercle vicieux de la guerre. À partir du 30 novembre 1999, la communauté internationale à travers l'Organisation des Nations-Unies a déployé ses dispositifs classiques de rétablissement, d'imposition, de maintien de la paix, à travers la création de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo (MONUC, résolution 1279). En 2002, le Comité international d'accompagnement de la transition fut mis en place pour appuyer l'application de l'accord global et inclusif de Sun City. En janvier 2008, ce fut le tour de la conférence de Goma, à laquelle prirent par des représentants des groupes armés. Plus récemment, à partir d'avril 2022, plusieurs rounds de pourparlers ont été organisés entre le gouvernement congolais et les groupes armés, sous l'appellation « processus de Nairobi ». et de consolidation de la paix au sommet de l'Etat.

Parallèlement, des organisations non-gouvernementales (ONG) accompagnaient la résilience et la réconciliation des communautés locales affectées par les violences au niveau local. Par la suite, les Nations-Unies et le gouvernement ont mis en place le Programme de stabilisation et de reconstruction de l'Est de la RDC (STAREC). Si dans sa première phase, le STAREC s'est focalisé sur des infrastructures (construction des prisons, des cours et tribunaux…), il a dans la deuxième phase recentré ses activités sur le dialogue démocratique au niveau communautaire afin de répondre aux moteurs de la violence relevée par de nombreuses études. A partir de 2021, le gouvernement a remplacé le STAREC combiné au Programme DDR pour créer le Programme de démobilisation, désarmement, réinsertion communautaire et stabilisation (PDDRCS)

Malgré l'existence de ces initiatives, il s'observe un recyclage des conflits qui a produit de nombreuses conséquences. Celles-ci concernent particulièrement l'érosion progressive de la cohésion sociale entre les membres des communautés locales. Ceci a poussé plusieurs ONG (tant nationales qu'internationales) ainsi que d'autres structures locales intervenant notamment dans la transformation des conflits à penser des voies et moyens pour contribuer à la promotion de la paix. Ainsi, la voie aux dialogues a été ouverte comme l'une des approches de résolution des conflits entre les communautés et les milices locales. En rapport avec la multitude de processus de paix et des dialogues, plusieurs questions méritent d'être posées. Il s'agit notamment d'explorer leur contribution effective aux problèmes qui ont justifié et motivé leur organisation. Ensuite, l'autre question se pose pour comprendre dans quelle mesure les recommandations formulées lors de ces dialogues sont parvenues à être opérationnalisées. Si non, qu'est-ce qui a freiné cette opérationnalisation ? En troisième lieu, les processus de paix et les dialogues subséquents se soldent souvent par l'élaboration des plans d'action. Alors, ces plans sont-ils réellement mis en œuvre ou restent-ils des « lettres mortes » ? En quatrième lieu, quels effets ces dialogues ont-ils produits sur la cohabitation pacifique entre les communautés locales ? Enfin, quelle est leur contribution à la paix et à la stabilisation de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Malgré la combinaison des processus de paix et des dialogues, l'Est de la RDC est loin de retrouver la paix. Ce cercle vicieux de la violence interpelle les organisations dédiées à la paix qui s'interrogent sur l'efficacité de leurs modes d'intervention. Dans l'objectif de développer une vision commune de la paix et mutualiser leurs efforts, quelques ONG nationales et internationales ont mis en place une Communauté des Pratiques sur le Peacebuilding (CPP). C'est dans ce cadre que le projet « Tujiunge kwa ajili ya amani ya kudumu » piloté par Life & Peace Institute a été élaboré et est est encours de mise en œuvre avec l'appui technique et financier de la Division Paix et Droits Humains de l'ambassade suisse, de la Folke Bernadotte Academy (FBA) et de Swedish International Development coopération Agency (Sida). L'analyse des principaux processus de dialogues précédents est la première activité dont les résultats devront inspirer la stratégie de son implémentation.

b. Objectifs et questions de recherche

Objectifs

L'objectif principal poursuivi par la présente étude est, qu'à partir des études de cas choisis et analysés, de contribuer à l'amélioration des méthodes de facilitation des dialogues au niveau local en tirant les leçons des expériences antérieures, puisées sur les 25 dernières années. Spécifiquement, l'étude s'est fixée comme objectifs de :

Inventorier tous les principaux processus de dialogues menés et accords signés dans les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri entre 2000 à ces jours ;

Comparer les contextes des dialogues et évaluer leur efficacité et l'impact ;

Identifier les mécanismes de résolution adaptés au contexte de l'Est de la RDC ;

Formuler les résolutions pour des applications pratiques dans les dialogues et les accords à venir.

Questions de recherche

L'étude part de la question principale suivante : « Comment et dans quelles conditions les processus de dialogues au niveau local ont-ils été menés, à quels accords ont-ils débouché et quels sont leurs contributions et limites dans la pacification de l'Est de la RDC ? ».

La question secondaire qui en dérive est triple au regard de l'ambivalence de la situation sécuritaire et de la pérennité des conflits : i) Pourquoi certains dialogues ont contribué à atténuer les violences tandis que d'autres ont débouché sur un statuquo, voire sur l'aggravation des conflits ? ii) Quels sont les déterminants des réussites et des échecs des processus de dialogue au niveau local ; iii) De quelle manière peut-on rendre les accords davantage porteurs de paix ?

c. Méthodologie adoptée

Cette étude a été largement qualitative, évaluative et compréhensive, menée pour expliquer les avancées et les défis des processus de dialogues de paix au niveau local. D'après Robert Mayer et ses collaborateurs, la recherche évaluative consiste en un regard critique sur une action ou une intervention grâce à des informations pertinentes dans le but de prendre une décision à la lumière de la nouvelle compréhension des faits qui s'en dégage[1].

Pour ce, l'analyse des processus de paix, du contenu des résolutions et accords de paix occupe la première place dans l'étude. L'approche compréhensive quant à elle vise à rendre compte autant que faire se peut de la réalité sociale dans le sens que lui attribuent les acteurs concernés[2]. D'où une attention a été accordée aux acteurs de terrain, à leurs histoires de vie (expériences), leur compréhension des conflits et des processus de dialogue engagés ainsi que sur leurs perceptions des résolutions et l'application des accords. Au total, 165 personnes ont participé à cette étude.

La collecte et l'analyse des données ont été organisées entre janvier et mars 2026, en trois principales phases. La phase préparatoire a consisté en une cartographie des conflits violents et des territoires

1 MAYER, R. et OUELLET, F., SAINT-JACQUES, M-C, TURCOTTE, D. et al, *Méthodes de recherche en intervention sociale*, ed. Gaëtan Morin, Montréal, Paris 2000, p. 228

2 QUIVY, R. et CAMPENHOUDT, L. Van, *Manuel de recherche en sciences sociales*, 3ème édition revue et augmentée, Paris 2006, p.90

où ils se sont déroulés, sur base du recensement des zones prioritaires de stabilisation. La deuxième phase a porté sur l'identification des principaux processus de paix, des dialogues et la documentation des accords y relatifs et la troisième phase a été l'analyse approfondie des études de cas et des accords. La sélection des études de cas avait requis l'avis de Life & Peace Institute et du groupe de référence constitué par certains membres de la CPP. La diversité des zones d'investigation et des études de cas portant sur diverses thématiques (foncières, groupes armés, aire protégé, cohabitation entre agriculteurs et éleveurs, migrants et populations hôtes) a permis de développer une analyse comparative des cas concernés.

Les perceptions des communautés affectées par les conflits sur la qualité et les retombées des dialogues ont été recueillies dans des discussions de groupes et à travers des témoignages des participants aux processus de paix, en raison de 6 par province. Les interviews et les focus groups ont fait l'objet d'une analyse de contenu, en se concentrant sur les styles utilisés par les interviewés pour faire valoir leurs opinions. En plus de cette analyse des perceptions, l'enquête s'est focalisée sur le contexte conflictuel ayant motivé le dialogue, les conditions de sa préparation, de sa facilitation, de son déroulement, la qualité des accords et les conditions de leur application. Cette enquête, par interviews, a visé essentiellement des informateurs privilégiés ayant été impliqués de près dans le processus de paix et dans les dialogues : i) l'organisation facilitatrice ; ii) les négociateurs ; iii) les autorités locales ; iv) les observateurs indépendants et des bénéficiaires des projets de paix, notamment des femmes et des jeunes. Les chiffres des participants hommes et femmes contenus dans les tableaux 1,2 et 3 sont indicatifs car il s'agit des personnes ayant été conviées aux dialogues et non aux processus de paix de manière plus large.

Les résolutions et les accords de paix ont été décryptés à la lumière des unités de sens relatives à leur structure et à leur faisabilité. En effet, sur le plan théorique, un accord de paix indique clairement le contexte, les parties, l'objet de l'accord, les engagements réciproques des parties et les mesures de son application dans le temps. De même, pour être applicable, un accord de paix doit satisfaire aux critères d'inclusivité et d'équité, de conformité aux mœurs locales et à la loi et même aux rapports de force entre les protagonistes[3].

L'étude a été confrontée à deux principales difficultés. La première concerne l'accès au terrain, surtout au Sud-Kivu, ravagé par la guerre du M23. Pour contourner cette difficulté, nous avons recouru à des enquêteurs basés sur le terrain (Baraka, Uvira et Kalehe) pour collecter les informations dont nous avions besoin.

En complément, des entretiens bilatéraux et de groupes ont été organisés à Bukavu avec des personnes ayant été impliquées dans les processus de paix documentés ainsi que par des membres des organisations facilitatrices de ces processus. La seconde difficile a porté sur la problématique d'archivage par certaines organisations ayant facilité des processus de paix et des dialogues. Il était parfois difficile de collecter des données sur le nombre de participants aux dialogues et les accords y relatifs.

3 MOORE, C.W., *The mediation process. Pratical strategies for resolving conflict*, 4th edition, Jossey-Bass Publishers, London 2014.

PARTIE I : PRÉSENTATION DES ÉTUDES DE CAS

Cette première partie du rapport présente les sept études de cas et les dialogues organisés pour mettre un terme aux conflits. Pour chaque étude de cas, nous expliquons quatre points-clés : i) l'historique du conflit ; ii) la préparation des dialogues ; iii) le déroulement des dialogues et ; iv) les résultats des dialogues. Les changements produits par ces dialogues ainsi que les principaux blocages sont abordés dans seconde partie du rapport.

1.1. Conflits et processus de paix en Ituri

Tableau 1. Etudes de cas en Ituri

Etudes de cas	Dialogue	Lieu/Date	Participants	
Province de l'Ituri			Hommes	Femmes
Conflits entre agriculteurs et éleveurs en territoire d'Irumu	Recherche – action participative sur le phénomène « vol de bétail » en Territoire d'Irumu.	Gety, 31 juillet 2022	N/A	N/A
Problématique des groupes armés à Djugu	Dialogue inter - Groupes armés en Territoire de Djugu	Aru I, 26 mai – 1er juin 2023 ; Aru II 23 – 28 mai 2025	150	20
Construire des relations pacifiques autour de la RFO	Dialogue entre les communautés locales et les gestionnaires de la RFO	Mambasa, 25 - 27 août 2016	35	8

1.1.1. EdC 1 : Agriculteurs et éleveurs en territoire d'Irumu

Historique et enjeux du conflit entre communautés d'agriculteurs et d'éleveurs

Le territoire d'Irumu est constitué de deux zones agro-écologiques : la forêt et la savane. Les zones couvertes par la savane sont à la fois propices à l'agriculture et à l'élevage de gros bétail, en l'occurrence l'élevage de bovin. La juxtaposition des pâtures et des champs offre un cadre traditionnel des conflits entre l'élevage et l'agriculture, consécutifs à la destruction récurrente des cultures par un bétail en divagation ou en transhumance. Etant donné que ces activités agro-pastorales sont adossées aux groupes ethniques, les conflits de ces deux modes de production agricoles dans le Sud-Irumu sont décrits comme opposant la communauté Hema aux autres groupes ethniques : Ngiti, Bira, Nyali.

Quelques fermes bovines ont été créées, aménagées et clôturées par les colons belges. Elles ont été acquises par des élites congolaises à la faveur de la zaïrianisation. Au cours de la décennie 1970 – 1980, des projets d'appui à l'élevage bovin ont été mis en oeuvre en Ituri, et plus particulièrement au Sud-

Irumu. En appuyant ce secteur particulier, ces projets ont contribué à creuser l'écart de revenus entre les deux paysanneries : les éleveurs de bovin et les agriculteurs familiaux. Par ailleurs, encouragés par le programme d'appui à l'élevage, des entrepreneurs se sont investis dans cette activité, en acquérant de pâturages naturels à aménager. Les tentatives d'accaparement de pâturages communautaires ont exacerbé des conflits entre éleveurs et agriculteurs.

Au cours de la guerre de l'Ituri qui a sévi entre 1999 et 2003, le vol du bétail a été un ingrédient, utilisé par les groupes armés pour nourrir les miliciens, gagner de l'argent tout en infligeant des pertes économiques aux communautés d'éleveurs. Depuis lors, les secteurs de Kasenyi, Gety, Mitego et Boga connaissent des tensions récurrentes liées au conflit traditionnel entre agriculteurs et éleveurs, mais aussi et surtout au vol des vaches. Entre 2015 et 2021, plus de 16 000 têtes de bétail ont été volées dans la région, représentant une perte économique estimée à plus de 4 millions de dollars pour les communautés locales. Ce phénomène a fortement fragilisé les activités d'élevage et contribué à l'insécurité économique dans la zone.

Préparation d'un dialogue sur la sécurisation de l'élevage bovin

Au Sud d'Irumu (Gety), l'Association des Jeunes pour le Développement Communautaire (AJDEC) créée depuis 2002, a depuis lors été impliquée dans l'encadrement des jeunes (y compris les ex-démobilisés), à travers des formations professionnelles. En plus d'AJDEC, la Commission foncière de l'Ituri (CFI) avait mis en place (à Gety et Kasenyi) courant 2018, un comité de gestion des conflits fonciers. Récemment, le projet Pamoja kwa Amani, lancé dans le cadre du processus de paix avec la FRPI, a permis d'ouvrir un dialogue entre les communautés et les autorités. Le processus de dialogue s'est déroulé entre 2017 et 2020, avec un projet initialement prévu pour une durée de 24 mois, mais qui a finalement bénéficié d'une extension. Ce projet était financé par le Fonds de cohérence pour la stabilisation, à travers la section chargée du désarmement, démobilisation et réintégration communautaire (DDRCS).



Ce processus a abouti à un résultat majeur : la signature, le 28 février 2020, de l'accord de paix entre la FRPI et le gouvernement congolais. Toutefois, malgré cet accord, le processus de désarmement n'a pas été pleinement mis en œuvre, ce qui a limité l'impact attendu sur la stabilisation de la zone. De même, les vols de bétail ont continué à représenter une source importante de tension.

Afin de consolider les acquis de ce processus, un second projet intitulé « Appui aux communautés du Sud Irumu après la signature de l'accord de paix » a été lancé avec l'appui du même bailleur. Ce projet visait notamment à soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix et à traiter certaines problématiques émergentes, dont le vol de bétail. Dans ce cadre, ACIAR a facilité la mise en place d'un mécanisme local de lutte contre le vol de bétail, formalisé à travers un procès-verbal et impliquant plusieurs chefs

coutumiers issus des secteurs concernés, notamment Bahema Sud, Bahema Boga, Mitego, Andisoma et Walendu Bindi.

Une recherche-Action-Participative centrée sur le vol du bétail

Le dialogue proprement dit s'est déroulé dans le cadre d'un processus de Recherche Action Participative (RAP) sur le phénomène du vol de bétail a été réalisée en mai 2021 par l'ONG ACIAR. La recherche, première phase de ce processus mené par le staff de cette ONG, avait pour objectif comprendre les causes du problème et d'identifier des solutions adaptées. Les résultats de cette étude ont été restitués aux communautés et ont conduit à la création d'un cadre permanent de concertation entre agriculteurs et éleveurs dans le secteur de Bahema Sud.

Ceci a servi de base à la création d'un cadre permanent de concertation entre agriculteurs et éleveurs dans le secteur de Bahema Sud et à la mise à place d'un mécanisme local de lutte contre le vol de bétail consistant à l'alerte précoce.

Le dialogue proprement dit eut lieu le 31 juillet 2022 à Gety, réunissant quatre parties prenantes : autorités politico-administratives, services techniques (inspection de la pêche et élevage), forces de sécurité, Société civile et autres. Il a consisté d'abord à la restitution des résultats de la recherche mais aussi à l'élaboration d'une feuille de route destinée à orienter les actions de différents acteurs.

Contenu de la feuille de route

La feuille de route est un ensemble de mesures que les services publics s'engagent de prendre pour contrer le phénomène « vol de bétail ». Elle cristallise une prise de conscience des acteurs étatiques impliquées dans la RAP. La feuille de route identifiait un certain nombre de responsabilités que devrait assumer : i) les autorités politico-administratives ; ii) les services techniques ; iii) la société civile et iv) les forces de sécurité et de défense (cfr annexe 3).

1.1.2. EdC 2 : Problématique des groupes armés à Djugu

Par sa position géographique, Djugu est le connecteur de tous les territoires de l'Ituri Irumu et Mambasa au Sud, Mahagi et Aru au Nord. Il est aussi l'épicentre des violences qui endeuillent cette province à différents épisodes. Aux dires des interviewés, « les conflits locaux combinent les questions liées à l'ethnicité, l'exploitation minière, l'activisme des groupes armés et le pouvoir »[4].

Historique des conflits locaux à Djugu

Les conflits violents de Djugu plongent leurs racines dans l'histoire précoloniale et coloniale. Ils se présentent d'abord comme un clivage entre deux communautés ethniques, Hema et Lendu. Le premier enjeu de ce conflit s'avère être l'accès inégal au pouvoir coutumier. En effet, sur les 11 ETD que compte Djugu, 7 sont des chefferies et 4 sont des secteurs. Sur les 7 chefferies, quatre relèvent du pouvoir coutumier Hema tandis qu'un seul revient aux Lendu (Walendu Jatsi Mabendi). Dans les secteurs portant le nom Lendu, dirigés par un fonctionnaire de l'Etat, le pouvoir coutumier Lendu est dispersé dans les groupements.La littérature rapporte que l'administration belge s'était appuyée sur les Hema pour asseoir la colonisation en recrutant dans ce groupe des auxiliaires de la colonisation utilisés pour aider à soumettre les autres groupements, notamment les Lendu relégués à la fonction paysanne et ouvrière dans les mines (Vlassenroot et Raeymaekers, 2003).

Les revendications relatives aux inégalités sociales (statut), économiques (la terre) et politiques (accès au pouvoir) créées par l'Etat colonial et postcolonial ont été longtemps étouffées par un pouvoir

4 Entretien avec des notables de la chefferie des Bahema-Baguru, Iga-Barriere, 15 mars 2026.

autoritaire. Elles ont éclaté au grand jour à la faveur de la faillite de l'Etat et surtout de la guerre de 1999-2003, donnant lieu à des affrontements communautaires via les groupes armés. La répression des crimes de guerre et crimes contre l'humanité et l'intégration des groupes armés dans les forces de sécurité dans le cadre du processus de reconstruction de l'Etat et de la paix n'ont pas suffi pour dissuader les groupes armés. En effet, on a observé que ces groupes armés constituent un maillon d'une économie politique de guerre qui s'est enracinée en Ituri, dans laquelle sont impliquée des armées gouvernementales, des acteurs politiques nationaux et étrangers, des entreprises d'extraction minières, des exploitants miniers et des membres des communautés locales.

Tout en continuant àrevendiquer l'auto-défense des intérêts des groupes ethniques, les groupes armés quadrillent les sites d'exploitation minière et se font la guerre d'influence.

Depuis 2017, Djugu connaît nouveau cycle de violences opposant Hema et Lendu, dans un contexte encore plus complexe marqué par la montée en puissance de la CODECO, un groupe armé majoritairement Lendu. Face aux attaques répétées contre les villages Hema, un groupe d'autodéfense nommé ZAIRE a vu le jour en 2022, regroupant principalement cinq communautés du territoire de Djugu : les Hema, Mambisa, Ndoo, Okebo, Alur et Banyali Kilo.En mai 2021, le gouvernement congolais a décrété un état de siège dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, en nommant des officiers militaires et policiers pour assurer l'administration dans l'objectif de restaurer rapidement la sécurité. Cependant, au fil du temps, cette administration est prise dans l'engrenage du conflit, accusé parfois de collaborer avec l'un ou l'autre groupe armé. Il en est de même de l'UPDF (armée ougandaise) invitée en Ituri, depuis novembre 2021, dans le cadre des opérations conjointes avec les FARDC pour traquer les ADF.

Préparation du processus de paix à Djugu

Depuis le début des années 2000, plusieurs initiatives de paix ont été engagées par différents partenaires notamment la MONUSCO, ASSOCITURI et FOMI, afin de persuader les groupes armés de mettre fin aux violences. Parmi ces efforts figurent les dialogues intercommunautaires organisés à Masumbuko, Fataki, Lita, Pimbo et Iga-Barrière. Ces dialogues n'ont toutefois pas produit les résultats escomptés « car ils ont été confrontés au radicalisme des groupes armés »[5]. D'autres démarches ont également été entreprises, notamment des échanges entre leaders communautaires ainsi que des délégations d'anciens seigneurs de guerre chargées de sensibiliser les groupes armés. Malgré leur importance, ces initiatives n'ont pas abouti à des résultats concrets.

Dès son lancement en Ituri, le PDDRCS s'est directement attaqué à la problématique des groupes armés liés aux communautés ethniques en territoire de Djugu. Sous l'égide du gouvernement provincial, il a procédé par quatre approches marquant aussi les étapes du dialogue : i) une pression militaire combinée à une offre de paix, ii) un dialogue Etat-Groupes armés, iii) un dialogue intergroupes armés et ; iv) un dialogue des groupes armés élargi aux communautés ethniques. En effet, dès sa prise de fonction le gouverneur militaire a tout d'abord fait appel à tous les groupes armés à déposer les armes pour intégrer le PDDRCS, tout en les menaçant d'une poursuite sans complaisance dans leur retranchement en cas de refus. Même pendant que les opérations de traque étaient en cours, il a continué à proposer aux groupes armés un cadre de discussion de leurs revendications.

Le PDDRCS a mené une activité intense de sensibilisation des communautés ethniques pour dissuader leurs appuis aux groupes armés. Comme résultat, des démobilisations exemplaires ont été enregistrées. Par ailleurs des milices, sans déposer les armes, ont fait allégeance aux forces de sécurité, pour les aider à traquer d'autres groupes armés. Le processus de Nairobi initié par le gouvernement central en 2023 pour dialoguer avec les groupes armés va renforcer cette interaction entre l'Etat et certains groupes armés de Djugu. Défiés par l'auto-exclusion de certains groupes armés du processus de Nairobi, le PDDRCS va activer les dialogues intergroupes armés.

5 Entretien avec le chef de groupement Lopa, Bunia 12 mars 2026.

Processus Aru I et Aru II

Après un travail intense de sensibilisation des chefs miliciens (FRPI, URDPC/CODECO, FPIC et MAPI) dans l'objectif de créer un climat de confiance et de contribuer à la paix, le PDDRCS avec l'appui de la MONUSCO a mis à place un cadre de dialogue dans un lieu considéré comme neutre : Aru, chef-lieu du territoire portant le même nom. Un « protocole d'accord » fut signé entre ces milices, le 1er juin 2023, suivi d'un deuxième dialogue organisé du 23 au 28 juin 2025. Les ateliers étaient marqués par quatre moments : i) L'analyse objective les causes profondes du conflit ; ii) L'échange sur les violations des accords antérieurs ; iii) L'expression des leurs griefs mutuels ; iv) La formulation des demandes et des offres de paix ; v) La rédaction, l'approbation et la signature de l'acte d'engagement.

Ce processus de dialogue illustre trois principaux éléments. Premièrement, la progression d'une approche ciblée sur les groupes armés (ARU I) vers une approche inclusive (ARU II), en d'autres termes élargis aux délégués des groupes armés et ceux des communautés ethniques démontre une évolution dans la stratégie de médiation, répondant mieux aux besoins des communautés et renforçant la pertinence des dialogues. Deuxièmement, l'implication de multiples acteurs locaux contribue à une meilleure appropriation des initiatives et à la légitimité des accords, conditions essentielles pour la durabilité de la paix. En troisième lieu, la nécessité pour tous les acteurs de s'aligner sur la feuille de route d'ARU II, en cours de rédaction, souligne l'importance d'une coordination claire et d'une vision commune pour la stabilisation durable de la province.

« Soutien à la médiation pour la paix en Ituri et dans le Grand Nord-Kivu »

Entre 2022 et présent, dans le cadre du projet « Soutien à la médiation pour la résilience et la paix en Ituri et dans le Grand Nord-Kivu », mis en œuvre par le consortium Interpeace, APC et Pole Institute, en partenariat avec New-York University et avec le financement de l'Union européenne, plusieurs initiatives ont été progressivement développées afin de structurer et de renforcer les dynamiques locales de paix. Le projet s'est structuré autour de plusieurs étapes complémentaires : i) la réalisation de consultations avec les acteurs locaux , ii) une étude de cartographie des acteurs et des structures de paix, afin d'identifier les parties prenantes et leurs relations , iii) la restitution des résultats de cette étude à l'ensemble des acteurs concernés , iv) la mise en place du Groupe Consultatif de Médiation (GCM), pour assurer un suivi structuré des initiatives de paix, v) l'organisation d'un dialogue entre les chefs coutumiers de Djugu, visant leur rapprochement, la restauration de l'autorité de l'État et le soutien au processus de paix , vi) la mise en œuvre de processus complémentaires, comprenant des dialogues de proximité avec les groupes armés (notamment la CODECO), vii) des dialogues avec les jeunes et des échanges avec les exploitants miniers ; viii) le renforcement des capacités des acteurs sélectionnés, pour améliorer l'efficacité et la pérennité des initiatives, ix) la restitution des résultats à Djugu auprès des parties prenantes issues de toutes les entités locales : femmes, jeunes, notables, chefs coutumiers, autorités politico-administratives et organisations de la société civile.

Contenu des accords

La table-ronde de Aru I s'est soldé par un accord comprenant 10 engagements de toutes les parties sans distinction, centrés sur quatre thèmes : i) Armes : cessation des violences contre les civiles, circulation avec des armes et retour des chefs coutumiers ; ii) Mobilisation/ démobilisation : participation légale à la défense nationale, adhésion au PDDRCS ; iii) Mobilité de personnes : libre circulation de personnes, retour des déplacés et réfugiés ; iv) Ethnicité: responsabilité individuelle, manipulation



Le document de l'accord contient aussi des recommandations adressées d'une part aux jeunes pour leur engagement en faveur de la paix durable et d'autre part aux autorités nationales et internationale de soutenir ce processus. L'Accord signé à la fin de la table ronde d'Aru II, quant à lui, reprend intégralement les 10 engagements précédents enrichis de trois autres supplémentaires : i) Ne pas utiliser la violence contre les femmes, les filles et les enfants comme moyens de vengeance ; ii) Respecter le droit international humanitaire en veillant sur la protection des personnes déplacées ; iii) La responsabilité des leaders des groupes armés et poursuite judiciaire en cas de non-respect.

1.1.3. EdC 3 : Construire des relations pacifiques autour de la RFO

Création de la RFO

Créée en 1992 par un arrêté du ministre de l'Environnement, la Réserve de faune à okapis (RFO) est une aire protégée située à cheval sur les provinces de l'Ituri et de Haut Uele. Dans le cadre d'un partenariat public – privé, la RFO est cogérée par l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) et la Wildefilde Conservation Society (WCS). Contrairement aux parcs nationaux où la présence et les activités humaines sont proscrites, la RFO est une aire protégée et habitée par des peuples autochtones, dont l'effectif était estimé à près de 27.000 personnes en 2020, relèvent des ethnies Bantous (Bila, Lese, Ndaka) vivant en symbiose avec des semi-bantous ou pygmées (Mbuti, Effe) Malgré l'option pour une conservation communautaire, la RFO relève du domaine public de l'Etat conformément à la loi[6].

Pour assurer cette harmonie entre conservation de la nature et activité humaine, la superficie de la RFO est subdivisée en deux parties : la zone de conservation intégrale (Zone I) et la zone de subsistance (Zone II). La zone II est subdivisée à son tour en sous-zones. La sous-zone agricole est formée de petits terroirs étirés sur la route nationale n°5 traversant la RFO de l'Est à l'Ouest, et la route secondaire Mambasa – Nduye longeant sa lisière orientale. Seule l'agriculture vivrière est autorisée aux communautés autochtones. La sous-zone de chasse est plus grande, représentant 60 % de la superficie. Seule est tolérée une chasse artisanale, règlementée par l'ICCN. Conformément à la politique de gouvernance collaborative adoptée par le gouvernement, le management de la RFO a mis en place un comité de conservation communautaire composée des représentants de l'ICCN-WCS, des chefs coutumiers et de la société civile. Ce comité est un cadre d'échange d'informations, de dialogue permanent et de transformation de conflits sur les enjeux de la conservation.

Historique du conflit

Malgré les dispositifs de conservation communautaire, des malentendus n'ont pas tardé à apparaître

6 Entretien avec le Secrétaire administratif du Territoire de Mambasa, 14 mars 2026.

entre les partenaires de la RFO. Les communautés autochtones ont tout d'abord opposé une résistance passive aux restrictions d'usage et d'exploitation des ressources naturelles telles qu'imposées par l'ICCN, en participant à un braconnage discret. Par la suite, lorsque l'Etat a commencé à révéler des signes de faiblesse, des chefs coutumiers ont ouvertement accusé la RFO d'avoir outrepassé ses limites initialement convenues. Enfin, la guerre qui sévit en Ituri depuis la fin des années 1990 a ouvert la voie sur l'industrie du braconnage, dans laquelle des groupes armés non-étatiques et des membres des communautés locales participent. Ce braconnage à grande échelle concerne l'exploitation artisanale de l'or et la chasse à des fins commerciales de la faune protégée.

Le conflit a atteint son paroxysme lorsque le 24 avril 2012, une milice locale sous les ordres de Monsieur Paul Sadala (dit Morgan), prit d'assaut la station d'Epulu et tira à bout portant sur les 17 okapis domestiqués. Dans cette attaque, 12 personnes périrent, dont deux éco-gardes. Deux ans plus tard, ce seigneur de guerre fut neutralisé par l'armée. Cependant, « il représente dans l'imagerie populaire le symbole de la lutte communautaire locale contre l'accaparement de la forêt ancestrale par l'Etat, lui privant de ses droits de jouissance de ses ressources naturelles. »[7] Et jusqu'à nos jours, les éco-gardes et les exploitants artisanaux de l'or se font une guerre permanente.

Préparation du dialogue sur la paix et le développement autour de la RFO

Le processus de paix documenté dans cette section s'inscrit dans le cadre du projet appelée « Amani ni njia ya maendeleo », implémenté en deux phases entre 2015 et 2018. Composante du programme STAREC, ce projet visait la stabilisation de la zone Mambasa – Epulu – Niania et Mambasa - Nduye. Il était structuré en trois volets : i) La restauration de l'autorité de l'Etat (sécurité), ii) la résolution des conflits ainsi que iii) la lutte contre l'impunité de crimes de violences sexuelles. Conformément à la théorie de changement de la deuxième... phase du programme STAREC, tous les volets du projet reposaient sur le dialogue démocratique. Le volet de la résolution des conflits, pris en charge par le Réseau Haki na Amani à travers l'ONG ACIAR, a porté sur le rétablissement de la confiance entre les communautés locales et la RFO. Il alliait l'appui à la résilience de la communauté et le dialogue entre les communautés et l'ICCN.

L'organisation du dialogue

Le dialogue s'est tenu du 25 au 27 août 2016 à Mambasa sous-forme de « Conférence inclusive sur la stabilisation de la zone Mambasa-Epulu-Niania ». Ces assises avaient réuni une cinquantaine de personnes de différents horizons notamment : i Les gestionnaires de la RFO, de l'ICCN et WCS ; ii) Les communautés locales, y compris les peuples autochtones, et société civile ; iii) Les autorités politiques : députés provinciaux et le gouverneur de l'Ituri ; iv) L'administration du territoire de Mambasa ; v) Les chefs coutumiers et vi) Les agences internationales.

La conférence avait commencé sous forme d'évaluation mi-parcours du projet, avant de se focaliser sur les divergences entre les communautés locales et l'ICCN. Elle avait ensuite continué sous-forme de négociation directe entre les deux protagonistes qui a débouché sur un accord. Pour clôturer les participants avaient réfléchi et pris des engagements pour la pérennisation des accords.

1.2. Conflits et processus de paix au Nord-Kivu

Deux processus de paix initiés au Nord-Kivu ont été sélectionnés et analysés. Le premier visait l'apaisement des relations entre l'Institut congolais de conservation de la nature (ICCN) et les populations riveraines du Parc national de Virunga (PNVI) en Territoire de Beni. Le deuxième concernait les conflits interethniques liés au retour des réfugiés et déplacés dans le Sud du Territoire de Lubero.

7 Entretien de groupe avec des notables de la chefferie de Bangwana, Mambasa 17 mars 2026.

Tableau 2. Processus de paix et dialogues au Nord-Kivu

Etudes de cas	Dialogue	Lieu/Date	Participants	
Province du Nord-Kivu			Hommes	Femmes
Sécurisation collective de la zone Beni-Nord	Mission mixte des bons offices pour mettre fin aux violences entre l'ICCN et les populations riveraines.	Beni, novembre 2025	12	8
Migration, occupations territoriales et pouvoir au Nord-Kivu	Identification et désamorçage des sources des conflits identitaires.	Kirumba, 2017	15	10

1.2.1. EdC 4 : Sécurisation collective de la zone Beni-Nord

Le PNVI est situé dans l'Est du Nord-Kivu, aux confins du Rwanda et de l'Uganda. Sa superficie actuelle de 7900 km2 a été constituée progressivement de 1925 à 1934, années respectives de sa création et de la fixation de ses limites par décret royal. Des textes législatifs supplémentaires ont été pris entre 1935 et 1950 pour la clarification des limites[8]. Pour les chefs coutumiers, « L'administration coloniale a usé à la fois de la force, de la ruse et de la négociation pour obtenir les terres à incorporer dans le parc. En contrepartie, les communautés ayant cédé les terres ont reçu la promesse de bénéficier des œuvres sociales telles que les centres de santé et les écoles. C'est dans le même cadre que les Chefferies ont reçu des parts sociales dans la coopérative de pêche de Virunga »[9].

Bref historique du conflit entre l'ICCN et les populations riveraines du PNVI

En Territoire de Beni, les contestations populaires des mesures de conservation de la nature instaurées par l'administration coloniale ont commencé trop tôt, au lendemain de la création du parc. La remise en cause des limites revendiquées par l'ICCN s'avère être une variante. Le braconnage exercé par des chasseurs artisanaux, membres de la communauté, n'est qu'une manifestation de ce malentendu. Dans la mémoire collective, « La répression violente de ce braconnage a contribué à creuser, au fil du temps, un fossé entre les pouvoirs publics et les communautés locales »[10].

L'érosion de l'autorité de l'Etat à la faveur des rébellions, notamment entre 1963 et 1964 et 1996 et 2003, a été une aubaine pour la remise en cause de la politique de la protection de la nature. En effet, les communautés locales en ont profité pour envahir le parc, aménageant des champs et érigeant des habitants. Les espaces emblématiques sont situés au village de Mayangose, dans la périphérie de la ville et de Beni, et dans la commune de Kasindi - Lubiriha[11].

8 Entretien avec le conservateur communautaire, mars 2026.
9 Idem.
10 Entretien avec un leader de la société civile, Beni, 14 mars 2026.
11

En 2004 – 2005, l'ICCN a procédé à la démarcation participative des limites du PNVI protégées de l'Est de la RDC avec l'appui du Fond mondial pour la conservation de la nature (WWF). Les paysans se souviennent de son impact bénéfique : « A l'issue de ce processus, l'ICCN a consenti la restitution de 124 ha à la communauté de Mavivi »[12]. Cependant, cette restitution n'a pas suffi pour apaiser les tensions entre les deux protagonistes. L'interférence des Allied Defense Forces et National Association for Liberation of Uganda (ADF/NALU) a contribué à exacerber cette tension. La cause paysanne contre l'Etat est soutenue par des députés nationaux et provinciaux qui, sans masque, font de la révision des limites du parc une promesse électorale[13]. Dans la foulée, d'autres acteurs agents de l'administration participaient à l'exploitation illicite des ressources naturelles dans l'aire protégée comme le témoignent les paysans : « A Mayangose, il y a un méli-mélo. Des officiers militaires se cachent derrière les revendications paysannes pour exploiter le bois avec des tronçonneuses, à l'intérieur du parc bien au-delà du terroir disputé. »[14].

Préparation du dialogue

Plusieurs initiatives par différents acteurs, notamment des organismes internationaux et le gouvernement congolais, pour mettre un terme aux divergences entre l'ICCN et la population riveraine du PNVI. Le processus documenté dans la présente étude de cas a été facilité successivement par l'Assemblée nationale et poursuivi par le Gouverneur militaire du Nord-Kivu. Il a été déclenché par un plaidoyer mené conjointement par la société civile et les députés élus des territoires riverains du PNVI (Beni, Lubero). Y répondant, l'assemblée nationale tint une séance le 13 septembre 2015 à l'issue de laquelle elle mit en place « une mission mixte de bons offices » pour mettre fin à ce conflit.

Dix ans plus tard, soit en 2025, dans la ligne droite de la commission parlementaire, le gouverneur militaire (General Kakule Evariste) a mis en place à son tour une commission mixte composée de 20 personnes issues de son cabinet, l'administration, de l'ICCN, des chefs coutumiers et des communautés riveraines du PNVI.

Processus de dialogue

La commission parlementaire (composition) effectua un travail de terrain l'année suivante, en consultant toutes les parties prenantes, et boucla son rapport sous forme de feuille de route qui mit en parallèle les problèmes identifiés, les recommandations ou activités à mener, les responsables et le calendrier.

Dans sa note de recommandation n°001/CAB/P/AN/AM/2016 du 11 janvier 2016 signée par le président de l'assemblée, il ressort au moins quatre enjeux : 1) La démarcation participative des limites du parc national de Virunga dans 11 endroits, précis et, à l'occurrence, Mayangose dans la périphérie de Beni ; 2) la réparation des dommages subis par la population ; 3) Le droit forestier des communautés locales ; 4) La conservation communautaire.

Pour circonscrire le premier enjeu, la commission provinciale instituée par le gouverneur militaire a effectué une descente sur terrain en août 2025, notamment à Mayangose et à Kasindi. Cependant, le rapport élaboré par le secrétaire de la commission a été approuvé par certains membres et réfuté par d'autres. En conséquence, le dossier des limites du parc reste dans l'impasse et les altercations violentes entre l'ICCN et les communautés riveraines se multiplient.

Principales résolutions

La feuille de route identifie 15 problèmes dont les solutions sont présentées dans un mélange combinant engagements ou activités à mener et des recommandations tout en indiquant les échéances situées dans

12 Entretien de groupe avec le Comité paysan de Mayangose, Beni, 14 mars 2026.

13 Entretien avec Elie Mbafumoja, Député provincial, Beni 13 mars 2026.

14 Idem.

un intervalle de 9 mois, entre le quatrième trimestre 2016 et deuxième trimestre 2017. En les classant, on retrouve finalement 9 résolutions formulées sous forme d'engagement et 6 recommandations. Ces recommandations ne sont pas exprimées sous forme d'engagements d'une partie envers l'autre, mais plutôt sous-forme d'injonctions. Ce style reflète l'autorité des auteurs de la feuille de route qui sont en fait des parlementaires dans leur fonction d'élaboration des lois et de contrôle de l'exécutif. La responsabilité de la mise en œuvre de ces activités est bien indiquée, mais collective pour la plupart des cas.

1.2.2. EdC 5 : Migration, occupations territoriales et pouvoir au Nord-Kivu

Au cours de 25 dernières années, les dynamiques de la violence ont été observé dans 10 différents contrées du Nord-Kivu que le STAREC a qualifié de zones de stabilisation : 1) Beni Nord, 2) Manguredjipa, 3) Cote ouest du Lac Edouard, 4) Sud Lubero, 5) Volcans, 6) Autour de Kitshanga, 7) Autour de Masisi Centre, 8) Frontière Masisi-Walikale, 9) Autour de Walikale Centre, 10) Walikale (sud-)ouest. Des processus de construction de la paix ont été conduits dans ces zones par différentes organisations. Cette étude de cas porte sur la problématique du retour des déplacés et réfugiés dans le Sud-Lubero.



1.2.2.1. Communautés de retournés et d'accueil dans le Sud-Lubero

Le Nord-Kivu est subdivisé en deux régions communément appelées Petit-Nord et Grand-Nord. Le Petit – Nord réunit les Territoires de Rutshuru, Masisi, Walikale et Nyiragongo et dont les activités économiques sont polarisées par la ville de Goma. Sur le plan socio-culturel et politique, il est sous obédience de l'élite Hutu (et Tutsi). Le Grand Nord-Nord comporte les Territoires de Beni et Lubero et ses activités économiques convergent sur la ville de Butembo. Sur le plan socio-culturel, il est considéré comme le territoire Nande. Une zone tampon de deux régions couvre les axes routiers Kiwanja – Ishasha et Kibirizi – Mweso dans le Nord du Territoire de Rutshuru d'une part et l'axe Kanyabayonga – Luofu – Busekera / Mbughavinywa – Miriki dans le Sud-Lubero d'autre part. C'est dans cette zone qu'un conflit ethnique sanglant entre les paysanneries Hutu et Nande éclaté dans le sillage du retour des réfugiés et déplacés de guerre.



Historique du conflit Hutu – Nande dans le Sud-Lubero

La cohabitation des paysanneries Hutu et Nande dans le Sud-Lubero remonte à la décennie 1960. Au début de la décennie 1990, dans le contexte de la crise politique avant-coureur de la chute du régime du président Mobutu, un conflit violent éclata dans le Territoire Masisi, décrit dans la littérature comme une épuration ethnique où périrent 15.000 à 20.000 victimes, majoritairement Hutu.

Le conflit affecta le Sud-Lubero et contraint la communauté Hutu au déplacement vers Rutshuru et même au refuge dans les pays voisins (Uganda, Rwanda) (Mararo, 2001).

Au lendemain de la conférence internationale sur la paix et le développement dans la région des grands lacs tenu à Goma en janvier 2008, et à la faveur de l'accord tripartite sur le retour des réfugiés et déplacés signé en 2010 entre le Rwanda, la RDC et le HCR, un retour massif des paysans Hutu au Sud-Lubero a pu être observé. Ils se sont installés dans les villages des Groupements Itala et Tama, revendiquant le droit de reprendre les champs abandonnés dans leur fuite des années 1990, mais aussi d'accéder aux autres terres disponibles. Le NRC avec l'appui du HCR fut le pionnier à sensibiliser les communautés d'accueil pour un retour pacifique et la sauvegarde des droits fonciers des déplacés et réfugiés[15]

Les premiers incidents furent signalés lorsque « des retournés Hutu, pris au dépourvu et sans accompagnement humanitaire, s'étaient mis à récolter des champs qui ne leur appartenaient pas et se sont mis à cultiver des terres, sans un accord préalable des chefs coutumiers »[16]. L'escalade s'intensifia lorsqu'un nouveau groupe d'autodéfense a été créé, les Mai-Mai/Mazembe et n'a pas tardé à défier les FDLR. En novembre 2015, les affrontements de deux groupes armés ont causé 47 morts et plusieurs hameaux incendiés. La nuit du 7 janvier 2016, la case d'un gardien de coutume du Groupement de Mulinde, M. Paluku Murandya, fut attaquée : 17 personnes périrent dans ce carnage attribué encore une fois aux FDLR. En l'espace de trois mois, au moins 100 morts, Nande et Hutus confondus, furent dénombrés par les OSC[17]. La tension atteignit son comble lorsqu'à l'issue d'une incursion revendiquée par les Mai-Mai Mazembe, le 27 novembre 2016, 34 déplacés Hutu ont péri dans le camp du village de Muhanga. Les affrontements entre Mai-Mai et FDLR s'étendirent à l'année 2017, causant la mort et la désolation dans les deux groupes ethniques[18].

Préparatifs du dialogue

15 Entretien avec un ex-agent de la NRC, Projet ICLA, Beni 21 mars 2026

16 Entretien avec un chercheur du CEJA, Beni 20 mars 2026

17 https://www.bing.com/ck/affrontement+entre+Hutu+et+Nande+dans+le+Lubero&u=a1

18 Focus group avec les membres du comité d'observation des tensions sociales de Sud-Lubero (Tama et Itala), Beni, février 2026.

Plusieurs agences et ONG locales et internationales se sont engagés soit pour prévenir soit pour résoudre les conflits intercommunautaires liés au retour des réfugiés dans le Sud-Lubero. Une fois le conflit a éclaté, le Centre d'études juridiques appliquées en partenariat avec Interpeace dans le cadre du Programme de dialogue transfrontalier pour la paix dans la région des grands-lacs a activé au sein des communautés en conflits des Groupes de dialogue permanent. Pour sa part, le CRONG appuyé par HEKS/EPER Suisse a implémenté une recherche – action participative pour la transformation de ce conflit dans le cadre de son projet d'identification et de désamorçage des moteurs des conflits dans la zone tampon du Grand-Nord et du Petit-Nord : le Bwisha (Groupements de Bukoma et de Binza), le Bwito (Groupement Mutanda) et le Sud-Lubero (Groupements de Tama et Itala). La mise en œuvre de cette la recherche connut trois étapes : la structuration des comités d'observation des tensions sociales (COTS), l'analyse approfondie des conflits et le dialogue social.

Le COTS implanté dans chaque groupement cité avait pour objectif de résoudre localement les conflits de manière pacifique. Il était d'emblée un observatoire de tensions sociales et de conflits en vue de sonner, le cas échéant, une alerte précoce à l'intention des autorités publiques.

L'analyse approfondie des conflits identitaires pilotée directement par le CRONG s'appuyait sur le travail de ces observatoires. Elle est voulue participative, portant sur le vécu et les perceptions des acteurs, et commence par un recensement de conflits avant d'en identifier le moteur.

Au bout de deux ateliers d'analyse, les conflits liés à l'accès à la terre coutumière ont été retenus comme étant les moteurs de la violence dans le Sud-Lubero. Et les participants exprimèrent l'opportunité d'un dialogue intercommunautaire trouver les voies de sortie de ces conflits. En guise de préparation de ce dialogue, chaque communauté fut accompagnée dans la constitution de son cahier de charge.

Dialogue entre deux paysanneries ethniques

L'organisation de deux tables-rondes ont constituées l'étape critique de ce processus de dialogue. Les assises tenues à Kirumba du 11 au 12 octobre 2017 ont réuni 58 personnes dont : 25 paysans, 10 chefs coutumiers, 7 autorités locales (administration territoriale et forces de défense) et 16 membres de la société civile et organismes internationaux. Parmi les paysans, il y avait 10 Hutu et 10 Nande et 5 représentants d'autres groupes ethniques. Cette table-ronde, qualifiée de « Dialogue intercommunautaire sur la gestion des terres coutumières au Sud de Lubero » a suivi cinq étapes 1) La restitution, la révision et la validation du rapport, 2) L'analyse des éléments diviseurs, en groupes séparés ; 3) La mise en commun de l'analyse des éléments diviseurs, 4) La formulation de l'accord de paix et 5) La formulation des recommandations à l'égard des pouvoirs publics.

L'analyse et la mise en commun des éléments diviseurs s'avèrent être les étapes critiques de la table ronde au cours desquelles les deux parties croisent les regards et confrontent leurs perceptions. Les tables-rondes prennent ainsi la forme d'une psycho-palabre ou d'une psychothérapie où les représentants de différentes communautés ethniques débitent les griefs et récriminations réciproques avant de chercher les solutions consensuelles couchées dans un accord.

Résultats et résolutions

La table-ronde de Kirumba était conclu par un « Accords sur la cohabitation pacifique, la régulation de la tenure foncière coutumière et le mouvement des populations » (cfr Annexe 4). Cet accord rend compte de l'engagement des parties prenantes à l'arrangement foncier coutumier dans le Sud-Lubero, en zone Nande : les paysans, les chefs terriens (Basoki, Bakama) et les chefs coutumiers (Bami). Les premiers promettent de respecter l'ordre social adjacent à la tenure foncière coutumière qui implique la négociation préalable de l'accès à la terre par les demandeurs, la sociabilité dans la communauté d'accueil et l'allégeance perpétuelle au chef terrien. Les seconds s'engagent à mettre de l'ordre dans l'attribution des terres et le recouvrement de la redevance coutumière. Les troisièmes

(Chefs de Groupement et de Chefferies), quant à eux, promettent de s'impliquer dans le suivi de l'accord.

Les clauses de l'accord montrent que le dialogue de Kirumba a réduit le conflit à son infrastructure, le foncier. Au lendemain du dialogue de Kirumba et en application de cet accord, les chefs terriens du Sud-Lubero ont créé leur propre cadre de dialogue pour identifier les chefs légitimes et habilités à céder la terre (et se sont engagés à transmettre la liste aux chefs coutumiers) et mobiliser les familles ayant vendu la terre pour rembourser l'argent reçu des Hutus au nom du principe selon lequel la terre coutumière n'est pas à vendre. Ce point a vite été récusé par la communauté Hutu dans les dialogues ultérieurs organisés notamment avec l'appui des affaires civiles de la Monusco. Si les Nandes achètent les terres ailleurs et notamment à Rutshuru; il n'y avait pas de raisons de déni des terres achetés par les Hutus à Lubero. C'est dans le cadre de ses attributions que ce cadre de dialogue a abordé le deuxième palier du contentieux qui divise les deux groupes ethniques : le mouvement de populations.

En effet, le 15 juin 2019 il a été organisé à Kiwanja le Forum international sur les mouvements des populations entre les territoires de Lubero et Rutshuru. Passant au peigne fin la violence et la polémique ayant entouré le retour des déplacés Hutu au Sud-Lubero et l'insécurité dans le Bwito, les participants ont signé un nouvel acte d'engagement dont les principales clauses sont reprises dans les annexes du rapport.

Bien que des succès notables ont été enregistrés ; ce processus a permis la désescalade de tensions intercommunautaires inquiétantes et aux allures ethnocides. La cohésion sociale recherchée n'a toutefois pas été atteinte. À la suite des menaces récurrents des groupes armés, les Hutus ont été contraints de quitter le Sud de Lubero et n'y sont pas encore retournés jusqu'à ce jour.

1.3. Conflits et processus de paix au Sud-Kivu

Au regard des dynamiques de conflits et de violences observées, en juillet 2014, le STAREC a identifié six zones prioritaires de stabilisation au Sud-Kivu, parmi lesquelles l'axe Plaine de la Ruzizi-Moyens et hauts plateaux d'Uvira figure en première place[19]. A la suite de cette cartographie, divers processus de construction de la paix ont été implémentés dans ces zones. Les études de cas choisies pour cette recherche concernent le dialogue interethnique dans les deux premières zones couvrant la Plaine de la Ruzizi, les Moyens et Hauts Plateaux d'Uvira, Fizi, Mwenga et le dialogue entre les groupes armés en Territoire de Kalehe intégrant les Hauts plateaux de Numbi-Ziralo et l'axe Miti-Kalonge – Bunyakiri – Hombo.

Tableau 3. Processus de paix et dialogues au Sud du Sud-Kivu et à Kalehe

Etudes de cas	Dialogue	Lieu/Date	Participants	
Province du Sud-Kivu			Hommes	Femmes
Communautés ethniques et groupes armés à Fizi, Mwenga et Uvira	Dialogue intercommunautaire sur la Paix, la Sécurité et la cohésion sociale dans les hauts et moyens plateaux des Territoires de Fizi, de Mwenga (Itombwe) et d'Uvira	Kinshasa du 29 au 31 mars 2021	83	12

19 Les autres axes prioritaires sont les suivants : i) Sud-Sud (Territoire de Fizi) ; ii) Shabunda ouest ; iii) Kalehe (Hauts Plateaux de Numbi-Ziralo) ; iv) Chulwe-Walungu-Kabare (Ninja) et v) Miti-Kalonge-Bunyakiri-Hombo

Enjeux sécuritaires, fonciers et groupes armés dans Kalehe	Dialogue social entre concessionnaires et métayers	Ihusi du 01 au 02 aout 2019	59	17
	Forum interprovincial sur la persistance des groupes armés dans les provinces du Nord et Sud-Kivu	Bukavu du 12 au 13 septembre 2018	108	16

1.3.1. EdC 6 : Communautés ethniques et groupes armés à Fizi, Mwenga et Uvira

1.3.1.1. Historique et enjeux des conflits

Les enjeux des conflits ethniques dans la zone d'étude se dégagent de son histoire qui remonte à un siècle : le pouvoir, la crise de confiance entre les communautés, la sécurité collective, le contrôle des pâturages.

La participation à l'exercice du pouvoir

A la création des circonscriptions indigènes en 1925, l'administration coloniale colla les noms des groupes ethniques (ou tribales) aux entités territoriales de trois échelons : les Villages, les Groupements et les Chefferies. Il entérina ainsi des territoires ethniques et le pouvoir des autorités coutumières, tantôt élargissant sur les prétentions foncières des uns ou en restreignant celles autres. A l'issue de cette structuration administration, certains groupes ethniques se retrouvèrent sous l'obédience des autres. C'est ainsi que la communauté Tutsi qui vivait dans les hauts plateaux se retrouvera dispersés entre les territoires de Fizi et Uvira, sous la tutelle administrative des chefs Babembe, Banyindu, Bafuliru et Bavira (Muchukiwa, 2010).

Plus tard, l'élite tutsi cherchera à s'émanciper de cette tutelle et mènera un lobbying pour sa participation à l'exercice du pouvoir au niveau local. Le gouvernement consentit à cette demande des élites Tutsi en créant en 1979 le Groupement de Bijombo (en Chefferie d'Uvira) et la commune de Minembwe en 2013. Depuis lors, la nomination des animateurs de ces deux entités oppose les élites ethniques, Bavira – Bafuliiru - Banyamulenge d'une part, et Babembe – Banyamulenge d'autre part.

La demande d'une participation au pouvoir coutumier et l'opposition à la création des nouvelles entités territoriales s'inscrivaient dans des revendications croisées des élites ethniques en termes de représentation équitable dans les espaces de pouvoir, les institutions politico-administratives, les forces de sécurité etc. ces revendications sont liées à la crise de la citoyenneté congolaise et les effets sociaux de la guerre des grands-lacs.

Crise de confiance entre les communautés

La controverse sur la citoyenneté des locuteurs du kinyarwanda-kirundi alimente les débats politiques depuis la table – ronde de 1959 jusqu'aujourd'hui. De par l'histoire des migrations spontanées, organisées et forcées dans la région, cette communauté est constituée des Congolais d'origine que la création des Etats avait fixé sur le territoire de la RDC et des migrants Rwandais des années 1930 - 1950 ou de leurs descendants (Mamdani, 2006). En affirmant leur citoyenneté congolaise et pour se différencier des migrants Rwandais, les Tutsis des territoires d'Uvira-Fizi-Mwenga ont adopté à la fin des années 1970 le nom de Banyamulenge. La guerre des grands-lacs, coté Congolais, qui sévit de 1996 jusqu'à nos jours, a creusé davantage les fractures interethniques. Alors qu'elle comporte des enjeux économiques (notamment la ruée sur les ressources naturelles) et politiques (renégociation du mode de gouvernance étatique), cette guerre est vécue dans l'imagerie populaire comme une confrontation ethnique, entre d'une part des communautés « autochtones » qui défendent leur patrimoine et des

communautés « allochtones » qui se battent pour leur droit à la citoyenneté, avec l'appui des pays étrangers. Aux dires de certains interviewés, « les dégâts collatéraux de cette guerre exacerbent une crise de confiance entre les citoyens et des logiques de violence sur lesquelles les groupes armés bâtissent leur légitimité »[20].

Auto-défense et insécurité généralisée

La guerre et surtout l'érosion de l'autorité de l'Etat a donné le prétexte aux communautés villageoises de constituer des « groupe d'auto-défense » pour se protéger contre les menaces extérieures. Leur rayon d'action dépasse le cadre villageois pour s'étendre à des territoires ethniques.

Dans la région de Fizi-Uvira – Mwenga, plusieurs groupes armés sont dénombrés, chacune étant assimilées à une ethnie, en raison de la composition des troupes et surtout de l'identité du chef (Stearns 2013 ; Verweijen et al. 2021). Ces groupes armés sont aussi liés à des acteurs politiques qui les soutiennent et qui s'en servent comme tremplins. C'est pourquoi, l'enjeu de l'auto-défense cède vite le pas à la négociation du pouvoir.

L'élevage transhumant

L'élevage transhumant est l'un des secteurs qui a offert aux groupes armés l'opportunité de gain financier. En plus de la « petite transhumance » qui se limite à la Plaine de la Ruzizi, une « grande transhumance » se déroule entre les moyens et hauts-plateaux, zone de départ du bétail, les bas plateaux de Fizi et le littoral de la Tanganyika. A l'origine, la transhumance était régulée par un arrangement foncier de package saisonnier qui liait les chefs coutumiers des zones d'arrivée et les éleveurs de bovins, assortie d'un devoir de sociabilité envers les communautés et d'indemnisation des cultures détruites par les bétails (Nzweve et Brabant, 2013 ; Verweijen et Brabant 2017). Ce contrat a commencé à montrer ses limites avec l'augmentation du cheptel bovin, estimé à 300.000 têtes vers 2013 et de l'ampleur des dommages causés dans les terroirs des agriculteurs. L'interférence des groupes armés dans la transhumance, les uns prétendant protéger les champs paysans tout en prélevant les droits de package en lieu et place des chefs coutumiers, et les autres forçant le passage et les droits d'accès aux pâturages communautaires. L'affrontement de ces groupes armés liés aux éleveurs et aux agriculteurs, les vols du bétail et le sabotage du bétail ont, au cours de la dernière décennie, fait de la régulation de la transhumance un enjeu majeur des conflits et de paix (Brabant & Nzweve, 2013).

1.3.1.2. Diversité de processus de paix

Les conflits interethniques du Sud-Sud ont fait l'objet de divers processus de paix. Les plus spéculaires ont été initiés par Life & Peace Institute, International Alert, Interpeace, Search for Common Ground et la Monusco et se sont terminés par des tables- rondes tenues respectivement à Bukavu (mars 2010), à Uvira (Juin 2019), Kinshasa (Mars 2021), et Minembwe (2022). Par souci de consistance, cette analyse porte sur le « Dialogue intercommunautaire sur la Paix, la Sécurité et la cohésion sociale dans les hauts et moyens plateaux des Territoires de Fizi, de Mwenga (Itombwe) et d'Uvira », organisé en mars 2021 à Kinshasa.

a) Accords sur la transhumance

Entre 2007 et 2012, LPI et ses trois partenaires (ADEPAE, Arche d'Alliance et RIO) ont mené une vaste Recherche-Action Participative dont l'objectif était de documenter les conflits locaux. Les résultats de l'étude furent présentés au cours d'une table ronde qui réunissait à Bukavu 120 participants, notamment des délégués issus des communautés Babembe, Banyamulenge, Bafuliiru et Bavira. L'un des conflits majeurs qui oppose ces communautés a été identifié comme celui lié à la transhumance des bétails.

20 Entretien de groupe avec des membres du Cadre de Concertation Intercommunautaire (CCI), Baraka, 11 mars 2026.

Pour contribuer à sa résolution, un long processus de négociations fut engagé entre les éleveurs et les agriculteurs à travers les chefs coutumiers. Ce dernier déboucha en 2011, sur la signature des accords sur la transhumance. L'applicabilité de ces accords devait être assurée par les Cadres de Concertations Intercommunautaires mis en place. Jusqu'en 2020, les CCI (Baraka et Minembwe) sont restés dynamiques dans la résolution des conflits locaux. Entre 2021 et 2023, le CCI/Baraka avait été mobilisé par ZOA dans le cadre du projet UJAMAA, mis en œuvre par le consortium ZOA-KUA-PSVS et qui traitait également des conflits liés à la transhumance.

b) Feuille de route pour la paix dans les moyens et hauts plateaux d'Uvira, Fizi et Mwenga (Itombwe)



Le processus facilité par Interpeace qui a retenue l'attention de la présente recherche s'inscrivait dans le cadre du processus de paix susmentionné, et capitalisait sur les résultats, les résolutions et les recommandations des processus précédents conduits par LPI et International Alert dans le projet « Tujenge pamoja kwa ajili ya amani ». Sa mise en œuvre a bénéficié du financement du Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (FCDO) du Royaume-Uni. Résumée la « Feuille de route pour Minembwe » se justifiait par une impasse sécuritaire dans les hauts-plateaux autour de Bijombo au cours de l'année 2018 et en juin 2019 et aboutit à l'organisation du « Dialogue intercommunautaire sur la Paix, la Sécurité et la cohésion sociale dans les hauts et moyens plateaux des Territoires de Fizi, de Mwenga (Itombwe) et d'Uvira ».

Phase préparatoire du dialogue

Dès son lancement, Interpeace a cherché à impliquer et à responsabiliser le gouvernement. La présidence de la République marqua son accord à sa demande et parraina le processus à travers son Conseiller spécial chargé de l'accord d'Addis Abeba. Grâce à cet engagement politique de haut niveau, le dialogue a été progressivement relancé, d'abord avec les deux communautés concernées, avant d'être élargi aux autres communautés de la région. Le dialogue de Kinshasa connu deux principales étapes : i) des concertations intra-communautaires et ii) un dialogue intercommunautaire. Les concertations,

tenus à Kinshasa et à Uvira au cours de l'année 2020 pour la communauté Banyamulenge et à Uvira pour les autres communautés étaient facilitées par les organisations locales : ADEPAE, SVH et RIO, Benevolencija, ce dernier s'occupant de la couverture médiatique. Le dialogue proprement dit s'est tenu à Kinshasa en mars 2021 sous le haut patronage du Ministère national de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières, en collaboration avec le Gouvernement provincial du Sud-Kivu.

Elaboration des cahiers des charges

Cependant, au-delà des engagements et des offres de paix exprimées au cours de ces concertations, les cahiers des charges élaborés par les délégués des communautés contenaient des demandes et des recommandations radicales.

C'est le cas par exemple des communautés Babembe et Bafuliiru qui demandaient aux Banyamulenges de renoncer à leur nom et d'assumer celui des « Banyarwanda ». À l'inverse, les Banyamulenge ont jugé cette question de la citoyenneté sans objet et ne devant pas paraître sur les sujets de dialogue. Les mêmes positions irréductibles étaient notées dans les cahiers de charges de Bafuliiru et Barundi au sujet du pouvoir coutumier de la chefferie de la Plaine de la Ruzizi. Par ailleurs, certaines demandes de paix formulées à l'endroit des communautés ethniques telles que la sécurité ou la répartition équitable des responsabilités dans l'administration publique étaient plutôt des recommandations envers le gouvernement. La lecture croisée des cahiers de charges donnait l'impression que les extrémistes de tous les bords avaient pris en otage les concertations communautaires, rendant le dialogue impossible. La mise en regard de ces cahiers de charges était l'objet de la table-ronde organisée à Kinshasa. Facilitée par le Chef de la maison civile du président de la République, la table-ronde avait connu en quatre étapes : i) la présentation des synthèses de cahiers de charges sous forme de déclaration de politique générale ; ii) les réflexions en groupes autour des questions transversales en rapport avec la problématique de la cohésion sociale dans la zone du projet suivies de plénières de restitution et/ou d'adoption des résultats ; iii) l'organisation des dialogues bilatéraux en pools suivis de restitutions en plénières et ; iv) l'adoption des conclusions générales des négociations donnant lieu à un accord de volonté sur les questions transversales et à un ensemble d'accords bilatéraux entre les communautés en conflits.

Processus de sélection des participants

Dans le cadre du processus des dialogues intercommunautaires, Interpeace et ses partenaires avaient facilité l'organisation de ces dialogues ayant conduit à l'élaboration de déclarations communautaires et des cahiers de charges spécifiques à chacune des communautés concernées. Ces rencontres avaient permis d'identifier les éléments constitutifs d'un code de conduite commun ainsi que de désigner, au sein de chaque communauté, des représentants jugés « légitimes » pour participer au dialogue intercommunautaire de Kinshasa. Les cahiers de charges et déclarations produits constituaient l'expression des préoccupations, revendications et attentes de chaque communauté vis-à-vis des autres communautés, de l'État congolais et des partenaires techniques et financiers, avec pour objectif de mettre en lumière les causes profondes des conflits et de proposer des pistes de solutions concertées en faveur d'une paix durable. Parallèlement, sur la base d'une cartographie des groupes armés locaux et étrangers dont les activités affectaient négativement la cohésion sociale, des discussions ont été organisées entre les représentants des groupes armés et les services de sécurité. Ces échanges ont abouti à un accord de cessez-le-feu dont le suivi avait été confié à un comité ad hoc.

En prélude au dialogue intercommunautaire de Kinshasa, une retraite préparatoire avait été organisée à Bukavu. Elle avait réuni les délégués des sept communautés, les membres du comité de suivi du cessez-le-feu, les représentants du gouvernement provincial du Sud-Kivu ainsi qu'un délégué du Ministère national de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières. Cette rencontre avait permis de définir l'ordre du jour, le format des échanges ainsi que le code de conduite devant encadrer les travaux. La liste définitive des délégués communautaires y avait également été validée. La préparation du dialogue s'était ensuite poursuivie à Kinshasa au sein d'une commission mixte regroupant le gouvernement central, le gouvernement provincial du Sud-Kivu et les partenaires du processus de

paix, sous le leadership du ministère de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières.

1.3.1.3. Contenu des échanges et résultats

Contenu

Les travaux du dialogue intercommunautaire se sont tenus du 29 au 31 mars 2021 à l'hôtel Béatrice de Kinshasa. Ils se sont articulés autour de plusieurs séquences majeures comprenant des séances plénières, des groupes thématiques et des dialogues bilatéraux. La première journée était consacrée à la cérémonie officielle d'ouverture ainsi qu'à la présentation des cahiers de charges des différentes communautés. Les participants avaient également pris connaissance du cadre d'échange, du rôle du modérateur, du code de conduite et des objectifs poursuivis par le dialogue.

La deuxième journée avait principalement porté sur l'analyse des questions transversales à travers des groupes thématiques consacrés à la gouvernance locale, à la méfiance intercommunautaire et aux groupes armés. Ces groupes réunissaient les représentants des communautés concernées ainsi que d'autres acteurs clés, notamment les autorités administratives, les services techniques, les députés et les représentants de la société civile. Au cours des échanges, plusieurs constats majeurs avaient émergé. Les participants avaient reconnu la difficulté d'aboutir à une lecture commune de l'histoire des communautés concernées. Ils avaient également dénoncé l'utilisation d'un langage belliqueux par certains intervenants lors de la présentation des cahiers de charges. Toutefois, un consensus s'était dégagé autour de la volonté commune de vivre en harmonie et de restaurer la coexistence pacifique entre les communautés.

Les dialogues bilatéraux avaient constitué un moment central du processus. Ils avaient permis aux communautés concernées d'échanger directement sur leurs différends et de rechercher des solutions consensuelles. Les discussions avaient notamment impliqué les communautés Babembe et Babuyu, Bafuliiru et Banyamulenge, Bafuliiru et Bavira, ainsi que Banyamulenge et Banyindu. En raison des contraintes de temps, le dialogue entre les Bavira et les Banyamulenge n'avait cependant pas pu être organisé. La dernière journée avait été marquée par la restitution en plénière des résultats des dialogues bilatéraux ainsi que des travaux relatifs aux groupes armés, avant la cérémonie officielle de clôture.

Résultats

Le dialogue intercommunautaire a abouti à plusieurs recommandations, engagements et résolutions, adressées à l'État congolais concernant notamment, la question de la commune de Minembwe, la gestion des groupes armés, la réhabilitation de l'axe routier Fizi–Minembwe–Kipupu–Mwenga, l'indemnisation des populations victimes des violences et le retour des déplacés internes et des réfugiés. D'autres recommandations touchaient directement les membres des communautés concernées par les conflits (annexe 5).

1.1.2. EdC 7 : Enjeux sécuritaires, fonciers et groupes armés à Kalehe

Les conflits fonciers et sécuritaires ont été abordés à travers le processus Tujenge Amani ! piloté par Action pour la Paix et la Concorde (APC) avec l'appui de de la Division de paix et de droits humains de la Suisse. Cette section se penche en particulier sur le dialogue autour des conflits fonciers initié par APC en 2019, et sur le « Forum interprovincial sur la persistance des groupes armés dans les provinces du Nord et Sud-Kivu » organisé en 2018.

1.3.2.1. Evolutions sécuritaires dans Kalehe

Effets de rébellions

Kalehe est l'un des foyers de cette auto-défense ancrée dans la conscience collective depuis la première guerre congolaise de 1996-2003 (Morvan 2002). Au lendemain des accords de paix de 2003 et de la formation d'un gouvernement d'union nationale, les membres des groupes armés de ce territoire, comme tant d'autres à travers le pays, ont été appelés à se démobiliser pour suivre soit un processus d'intégration dans les forces de sécurité (armée, police), soit une réinsertion dans la vie civile. Cependant, ce processus a enregistré des déboires. En effet, se plaignant des inégalités, des injustices et même des traitements humiliants dans une armée constituée de plusieurs corps mixés (ex. Armée gouvernementale et ex-rebellions), un certain nombre de miliciens intégrés ont déserté pour revenir dans leurs villages. De même, des miliciens réinsérés dans la vie civile ont éprouvé des difficultés d'adaptation professionnelle. Ces ex-miliciens, déserteurs ou inadaptés à la vie civile, étaient enclins à un nouveau recrutement dans des groupes armés d'auto-défense chaque fois que la sécurité des villages ou du territoire était menacée. Ainsi, la récurrence au cours de 20 dernières années des menaces sécuritaires causées par des groupes armés étrangers, en l'occurrence les FDLR et alliés (Nyatura), et l'activation de l'auto-défense locale ont entraîné Kalehe dans un cercle vicieux : Enrôlement des jeunes dans les groupes d'auto-défense – Démobilisation – intégration dans les forces de sécurité ou réinsertion dans la vie – Désertion – enrôlement dans le groupe d'autodéfense.

Processus de démobilisation communautaire par APC

Action pour la Paix et la Concorde (APC) est une ONG locale qui, depuis sa création en 2008 jusqu'à nos jours, exécute des projets de transformation de conflits à Kalehe. De 2013 à 2021, Avec l'appui de la Division de paix et de droits humains de la Suisse, son management a mis en œuvre le projet Tujenge Amani ! ("construisons ensemble la paix") dans l'objectif de : 1) Faciliter la sortie volontaire des membres de groupes armés, 2) Renforcer la cohésion sociale, 3) Réintégrer les ex-combattants dans leurs communautés et 4) Promouvoir des alternatives économiques et sociales à la violence. Pour ce, APC a développé une approche combinant diverses dimensions : 1) La sensibilisation communautaire ; 2) Une série de dialogues sociaux entre communautés, groupes armés et autorités publiques ; 3) La négociation directe ; 4) La réinsertion socio-économique et ; 4) La réconciliation. Le dialogue et la sociothérapie constituent non seulement des outils mais aussi des étapes critiques de cette approche. Dans le premier cas, il s'agissait d'impulser une dynamique de rapprochement des différentes composantes de la communauté (société civile, autorités publiques, groupes armés), pour réfléchir sur les causes du conflit et construire ensemble des solutions locales. Dans le deuxième cas, la réconciliation des parties est activée par la médiation des conflits et recourt à des cérémonies traditionnelles de pardon et capitalise sur les activités communautaires (travaux collectifs). L'implication des femmes était observée dans le dialogue social et la réconciliation, à travers les comités locaux de paix ou Noyaux Tujenge Amani ! C'est dans le cadre de Tujenge Amani que le forum interprovincial présenté ci-dessous avait été organisé.

1.3.2.2. Forum interprovincial sur la persistance des groupes armés aux Kivus

Organisé à Bukavu du 12 au 13 septembre 2018, ce forum s'inscrivait dans le cadre de la Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et à la Stabilisation (ISSSS) mise en œuvre par le Programme National de Stabilisation et de Reconstruction (STAREC) et l'Unité d'Appui à la Stabilisation (UAS) de la MONUSCO. Son objectif était de définir une nouvelle stratégie de démobilisation des groupes armés.

Processus de sélection des participants

L'organisation du forum interprovincial était précédée par plusieurs consultations organisées sous le leadership des gouvernements provinciaux du Nord-Kivu et du Sud-Kivu à Kinshasa, Goma, Minova,

Numbi et à Bukavu. Ces consultations visaient à recueillir les perceptions et analyses des différents acteurs sur les causes de la persistance des groupes armés dans les deux provinces. Les participants au forum de Bukavu provenaient des niveaux national, provincial et local. Ils comprenaient notamment : des représentants de la Présidence de la République, des ministères nationaux de la Défense, de l'Intérieur et du Plan, des gouvernements provinciaux, des services de sécurité, des autorités politico-administratives et coutumières, des leaders communautaires, des organisations de la société civile ainsi que des structures impliquées dans les initiatives de stabilisation et de DDR. La sélection des participants reposait principalement sur les critères suivants : i) Leur expertise en matière de stabilisation et de gestion des conflits ; ii) Leur connaissance du contexte sécuritaire des territoires de Kalehe, Masisi et Walikale et iii) Ainsi que leur implication dans les initiatives communautaires et institutionnelles relatives à la paix et à la démobilisation des groupes armés.

Contenu des échanges

Les travaux du forum sur les groupes armés se sont déroulés autour de plusieurs séquences principales comprenant : les exposés thématiques, des échanges d'expériences sur la démobilisation communautaire, des travaux de groupes, la projection d'un documentaire sur l'approche « Tujenge Amani » ainsi que des séances de validation des recommandations et de la feuille de route.

Aux dires de l'équipe de programme d'APC, les différentes interventions avaient mis en évidence quatre aspects-clés à savoir : i) la persistance des groupes armés à Kalehe, Masisi et Walikale, ii) les conséquences humanitaires et sécuritaires des violences liées à cette présence, iii) les limites des initiatives antérieures de désarmement et de réintégration ainsi que ; iv) la nécessité d'une approche inclusive associant les communautés locales pour mettre un terme aux groupes armés[21].

Les représentants des gouvernements provinciaux avaient alors insisté sur la nécessité de renforcer les initiatives existantes, d'améliorer la coordination entre les acteurs intervenant dans le secteur de la démobilisation et d'élaborer des solutions adaptées aux réalités locales. Les échanges avaient également permis de partager les expériences tirées des précédents programmes DDR ainsi que des initiatives locales de stabilisation.

Résultats et résolutions

Les participants au forum s'étaient mis d'accord sur plusieurs causes structurelles expliquant la persistance des groupes armés dans les Kivus, notamment : la faible présence de l'État dans plusieurs zones, l'instrumentalisation des groupes armés par certains acteurs politiques, économiques et sociaux, l'enclavement des territoires affectés par les conflits armés, la porosité des frontières, l'insuffisance des opportunités économiques pour les jeunes, la circulation illicite des armes, la militarisation des conflits fonciers, l'exploitation illégale des ressources naturelles, l'impunité, la collusion entre certains éléments des forces de sécurité et les groupes armés, les dysfonctionnements du système judiciaire ainsi que l'absence de coordination efficace des programmes DDR. Concernant spécifiquement le DDR, les participants avaient identifié plusieurs faiblesses majeures : i) La faible implication des communautés locales ; ii) Le caractère peu attractif du processus de démobilisation ; iii) L'insuffisance des mécanismes de réinsertion ; iv) Le manque de suivi des ex-combattants ; v) L'opacité dans la gestion de certains financements.

À la clôture du forum, les participants avaient adopté une feuille de route comprenant plusieurs actions prioritaires, notamment : La création d'un cadre interprovincial de suivi des recommandations ; La sensibilisation des groupes armés à la démobilisation ; L'identification des acteurs influents impliqués dans le soutien aux groupes armés ; La création de sites de transit et de regroupement pour les ex-combattants ; Le renforcement des mécanismes de récupération et de gestion des armes ; La cartographie des acteurs intervenant dans les zones affectées ; La mobilisation de financements pour les actions de stabilisation ; L'identification des secteurs économiques susceptibles d'absorber les

21 Entretien à Bukavu, 15 mars 2026.

jeunes démobilisés ; Le suivi post-réinsertion des ex-combattants ainsi que la réhabilitation des routes de desserte agricole dans les territoires de Kalehe, Masisi et Walikale (pour des détails, cfr. Annexe 5).

1.1.1.3. Dialogue social entre concessionnaires et métayers

Ce dialogue trouve son origine dans une étude consacrée aux conflits fonciers dans le territoire de Kalehe, laquelle a révélé qu'environ 70 % des terres étaient détenues par des concessionnaires, tandis que les familles locales ne disposaient en moyenne que de 0,20 hectare. Cette situation a accentué les tensions liées à l'accès à la terre et renforcé la concurrence entre élites foncières et populations locales. L'étude a notamment identifié 82 concessions foncières dans le groupement de Mbinga-Sud et relevé que plus de 11. 689 familles recouraient au métayage pour accéder aux terres agricoles. Face à cette situation, il avait été jugé nécessaire d'organiser un dialogue entre les concessionnaires et les métayers afin de favoriser un espace de concertation susceptible d'améliorer les conditions d'accès à la terre. C'est dans ce contexte que ce dialogue social, fut organisé à Ihusi (Kalehe-centre) du 01 au 02 août 2019, dans le cadre du projet « Promouvoir la bonne gouvernance et un environnement opérationnel plus stable, inclusif et propice au développement pérenne ».



Processus de sélection des participants

La phase préparatoire avait consisté en plusieurs réunions techniques organisées au sein des équipes d'APC afin de définir la méthodologie des travaux et de préparer les thématiques devant alimenter les discussions. La sélection des participants au dialogue ainsi que la distribution des invitations avaient été assurées par l'équipe organisatrice du dialogue en collaboration avec les autorités locales. Les contacts préalables avaient été établis avec les autorités du groupement d'Irhambi-Katana afin de confirmer le lieu et les dates de l'atelier. Le dialogue s'était tenu à Kalehe-Ihusi, dans le groupement de Mbinga-Sud, en présence des représentants de la chefferie de Buhavu, des chefs de groupements et de villages concernés, ainsi que des représentants de la société civile et des leaders locaux.

Contenu des échanges

Les échanges avaient reposé sur une approche participative fondée sur l'interaction directe entre les concessionnaires et les métayers sous l'encadrement de modérateurs. Les travaux ont débuté par des exposés introductifs portant sur : les objectifs du dialogue, les principes du dialogue social, les différences entre médiation, débat et dialogue ainsi que l'état des lieux des conflits fonciers dans le territoire de Kalehe.

Le représentant de la chefferie de Buhavu avait appelé les participants à privilégier la tolérance mutuelle et la recherche du consensus. Les participants avaient également été invités à exprimer leurs attentes et leurs craintes vis-à-vis du dialogue. Un exposé spécifique sur la culture du dialogue social avait permis de rappeler les principes de coexistence pacifique, les méthodes de résolution des différends

et les bonnes pratiques de communication.

Les discussions avaient principalement porté sur : les conditions de location des terres, les frais de métayage, les conditions de travail dans les concessions ainsi que les obligations réciproques des métayers et des concessionnaires. Les tensions initiales entre les parties en conflit étaient particulièrement perceptibles. Les concessionnaires s'étaient montrés réticents à toute réduction des frais de location, estimant que chaque concessionnaire devait conserver la liberté de gérer sa concession selon ses propres critères. De leur côté, les métayers avaient dénoncé la lourdeur des tâches imposées dans les concessions, notamment les longues heures de travail liées au salongo (travail collectif dans la concession). Ils avaient demandé une adaptation des frais de location en fonction de la fertilité des terres ainsi qu'un allègement des obligations de travail. Malgré ces divergences, les échanges avaient progressivement permis de dégager des compromis et de favoriser une meilleure compréhension mutuelle entre les parties.

Résultats et résolutions

Les participants avaient adopté plusieurs résolutions importantes, notamment : i) La conclusion d'un contrat de métayage écrit, d'une durée de trois ans renouvelable, payable en trois tranches annuelles et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est signé par un gérant, il doit être validé par le responsable de la concession ; ii) La définition des motifs pouvant entraîner la rupture du contrat, notamment : le vol des cultures, la destruction des plantations, les absences répétées et injustifiées aux travaux communautaires et les abus liés au paiement des frais de location ; iii) L'autorisation de certaines cultures vivrières compatibles avec la vocation des concessions, notamment les haricots, maniocs, riz, patates douces et autres légumineuses ; iv) La fixation des frais annuels de location entre 50 et 100 dollars américains pour une parcelle de ¼ d'hectare, selon la productivité des terres ; v) L'engagement des concessionnaires à poursuivre le dialogue avec leurs métayers respectifs concernant les modalités d'application de ces mesures ; vi) La réduction des journées de Salongo à deux séances mensuelles par piquet dans les concessions où cette pratique demeure applicable.

PARTIE II : ANALYSE COMPARÉE DES PROCESSUS DE PAIX

Les processus de paix ont été conclus par des dialogues entre les parties en conflits. Cette seconde partie du rapport analyse quatre principaux aspects. Elle se penche d'abord sur les changements produits par les processus de paix ainsi que les principales forces et faiblesses des dialogues qui en ont résulté. Ensuite, l'analyse se tourne vers les facteurs de changement et de blocages des processus de paix analysés. La troisième section aborde les principaux obstacles à la réussite des dialogues. Enfin, l'analyse critique les accords de paix. Le rapport se termine par une série de recommandations pour des applications pratiques et accords à venir.

2.1. Changements induits par les processus de paix

2.1.1. Province de l'Ituri

Conflits entre agriculteurs et éleveurs en territoire d'Irumu

Après la signature de la feuille de route, les tensions entre les éleveurs et les agriculteurs s'étaient apaisées, mais cela n'avait pas mis un terme au vol des bétails. D'autres initiatives de sécurisation de l'élevage bovin contre le vol récurrent ont été prises dans le cadre des projets de stabilisation. C'est le cas du projet appuyé par Trocaire qui aboutit à des engagements entre les éleveurs et agriculteurs dans certains endroits précis du secteur de Bahema – Sud (Pâturage collectif de Kahoho, Kasenyi). Ces engagements portaient sur le respect des limites des concessions agricoles et des couloirs de passage de bétails, Cependant, ils eurent du mal à être concrétisés à cause des défis persistants. Ces défis majeurs demeuraient les suivants : : i) la sécurisation totale du territoire d'Irumu ; ii) la séparation des conflits fonciers séculaires entre communautés d'agriculteurs et d'éleveurs ainsi que le vol de bétail

perpétré par les groupes armés ; iii) la démarcation des zones d'élevage et de cultures ou utilisation alternative des pâtures et de champs par une communauté villageoise et ; iv) la protection sociale et légale des pâturages communautaires. Au regard de ces défis, le processus de réduction des tensions entre les éleveurs et agriculteurs n'avait pas abordé tous les problèmes.

Problématique des groupes armés à Djugu

Après les dialogues de ARU I et ARU II, une évolution contrastée se dessinait dans la mise en œuvre des engagements pris par les groupes armés, notamment la CODECO et les forces d'autodéfense Zaïre. Sur le plan sécuritaire, une baisse relative des violences s'était observée dans plusieurs localités du secteur des Banyali-Kilo (Mabendi, Pitsi, Ndoo et Okebo). Toutefois, cette accalmie restait fragile, car des incidents meurtriers sporadiques persistaient, notamment sur l'axe Largu-Katoto entre Tché et Saliboko, ainsi que dans les zones de Dhendo et Dhedro, où des attaques graves contre des civils ont été signalées. Du côté des groupes d'autodéfense, bien qu'un affaiblissement soit constaté dans certaines entités comme Mambisa et Badjere à la suite d'opérations militaires et de migrations, ils continuent de représenter une menace, en particulier à Fataki. La situation demeure confuse dans certaines zones où les responsabilités des violences sont partagées ou difficiles à attribuer entre CODECO et groupes d'autodéfense.

Sur le plan humanitaire, les avancées ont été timides. Le retour des déplacés reste extrêmement faible, avec seulement une minorité regagnant leurs villages, souvent encore occupés ou insécurisés. Le retour des autorités administratives locales avait également été amorcé dans certaines zones, bien qu'il reste limité dans d'autres, notamment dans les zones sous influence des groupes d'autodéfense Zaïre. Toutefois, des défis majeurs persistent, notamment l'absence d'adhésion de la CODECO au P-DDRCS, ainsi que l'absence totale de démobilisation des enfants. De plus, des cas de manipulation, de désinformation et de pression exercées par certains groupes armés continuent d'entraver les efforts de stabilisation. En définitive, bien que les dialogues d'ARU I et II aient permis d'enregistrer des avancées notables sur certains aspects, leur mise en œuvre demeure partielle et inégale. Le non-respect persistant de plusieurs engagements clés souligne la nécessité d'un suivi rigoureux et de mesures contraignantes afin de consolider les acquis et prévenir toute rechute dans la violence.

Construire des relations pacifiques autour de la RFO

Au lendemain du dialogue sur la paix, une certaine accalmie a été observée dans les relations entre la RFO. Elle fut cependant de courte durée car compromise par l'octroi par le gouvernement (ministère des Mines) des titres miniers à des entreprises d'exploitation industrielle et semi-industrielles sur un périmètre inclus dans la RFO. Dès lors, les communautés locales doutent du bien-fondé de la conservation de la nature. Elles trouvent contradictoires, dans le chef du gouvernement, l'autorisation d'une exploitation semi-industrielle à des entreprises tenues par des étrangers, en l'occurrence les Chinois, et l'interdiction d'une exploitation artisanale aux nationaux Congolais.

Tableau 4. Forces et faiblesses des processus de paix et dialogues en Itturi

Cas étudiés	Forces	Faiblesses
Conflits entre agriculteurs et éleveurs en territoire d'Irumu	D'autres initiatives de sécurisation de l'élevage bovin sont nés de ce processus	Un accord lacunaire ne ramenant pas en surface les engagements de principales parties : les éleveurs, les agriculteurs, les groupes armés.
	Un processus focalisé sur un enjeu précis : la lutte contre le vol du bétail	
	Une implication et un engagement des autorités publiques compétentes	
Problématique des groupes armés à Djugu	La progression d'une approche ciblée sur les groupes armés (ARU I) vers une approche inclusive (ARU II), élargie aux délégués des communautés ethniques	Amorcé en tant que dialogue entre l'Etat et les groupes armés, il finit comme un dialogue intergroupes armés.
	Un engagement soutenu du gouvernement à travers le gouverneur militaire et le PDDRCS ;	Au lieu d'être centré sur la sécurité de Djugu, l'accord est étendu aux groupes armés tels que FPIC opérant dans d'autres territoires (Irumu).
	Un processus continu, étiré sur plusieurs mois ;	Des accords globaux rendant compte des engagements collectifs sans préciser les engagements bilatéraux.
	Des accords de paix qui bouclent le processus avec la participation de principaux groupes armés.	Les revendications des groupes armés et des communautés liées aux enjeux des conflits n'apparaissent pas dans l'acte d'engagement ;
		L'absence des leaders-clés, tels que Thomas Lubanga, commandant de la CVR.
		L'absence des opérateurs économiques dans les discussions pour adresser les causes économiques des conflits

Construire des relations pacifiques autour de la RFO	Une mobilisation des partenaires de la conservation de la nature à la RFO et de la construction de la paix : autorités étatiques, agences internationales, chefs coutumiers, communautés locales, société civile	La divergence fondamentale entre l'Etat (ICCN) et les communautés locales au sujet de la règlementation de la réserve et de ses avantages est éludée dans des considérations de gouvernance plus générales ;
	Un processus inscrit dans une approche de triple nexus : aide humanitaire, paix et développement	Les mécanismes de pérennisation de l'accord par les autres acteurs prennent plus de place que l'engagement des protagonistes
	Des engagements et résolutions qui circonscrivent toutes la problématique de la conflictualité.	

2.1.2. Province du Nord-Kivu

Dynamiques sécuritaires autour de Beni

La feuille de route de la commission parlementaire n'a pas eu immédiatement de suite favorable. Les principales responsabilités étaient dévolues à l'ICCN, qui se trouvait ainsi dans une position ambivalente de partie au conflit et de facilitateur.

Les services de sécurité auxquels étaient adressés des recommandations étaient plutôt préoccupés par d'autres urgences, notamment par la guerre contre le M23 et les ADF. Cependant, l'Etat congolais à travers le partenariat de cogestion du PNVI par le duo ICCN - Fondation Virunga, mettait en place sa stratégie de réponse aux préoccupations de la population par la combinaison de trois piliers : i) le renforcement de la sécurité par la mutualisation des efforts entre les éco-gardes et les FARDC, ii) les infrastructures de surveillance et ; iii) les projets de développement durable (électrification, huilerie industrielle, chocolaterie, foresterie).

Cette stratégie est appliquée déjà autour des parcs agro-industriels de Mutwanga et de Mangina, dans la périphérie de Beni. Cependant, les effets de cette intervention n'atteignent pas les principaux foyers de conflits, notamment le terroir de Mayangose et la commune de Kasindi-Lubiriha. Par suite, si la menace ADF s'est relativement éloigné de la ville, elle n'est pas encore totalement éradiquée. Toutes ces initiatives répondent à des besoins réels de la communauté locale, mais n'abordent pas le contentieux principal qui l'oppose à l'Etat : les perceptions opposées des limites du parc et les violences qui s'en suivent (Vikanza, 2018 et 2022).

C'est dans ce contexte que les travaux de la commission mise à place par le gouverneur du Nord-Kivu ont débouché sur une impasse. Le rapport établi par le secrétariat assumé par un agent de l'ICCN a été contesté par certains membres de la commission, notamment les représentants des communautés. Dans la suite logique de cette divergence, les escalades sur la limite du parc se multiplient.

Conflit Hutu – Nande dans le Sud-Lubero

Les accords sur la tenure foncière coutumière et le mouvement des populations ont été suivis par une accalmie relative, notamment par une tolérance mutuelle et une cohabitation pacifique entre

les retournés et la communauté d'accueil. De même, les anciens arrangements fonciers entre chefs coutumiers Nande et familles Hutu étaient en plein rétablissement et les nouveaux contrats négociés. Cette accalmie fut de courte durée.

Tout d'abord, les milieux sociopolitiques des deux bords s'emparèrent du dossier. Les uns dénoncèrent la soumission des citoyens Congolais ayant acquis des terres à titre onéreux à une tenure foncière coutumière, contraire à la loi qui reconnaît à l'Etat la propriété du sol et à la seule administration foncière la compétence de concéder la terre. Les autres, à l'inverse, mirent les autorités coutumières en garde contre le risque d'accaparement du territoire (ethnique, national) par des étrangers maquillés en « retournés ». Les propos des acteurs politiques furent un écho sur le terrain par la relance des affrontements des groupes armés d'auto-défense ethnique, qui obligèrent un grand nombre de retournés à se relocaliser et à se cantonner à Kiwandja. C'est dans ce contexte qu'un projet de scission du Nord-Kivu en deux provinces, sur base des fractures ethniques, émergea des réseaux sociaux. Il fut dénoncé comme un projet d'épuration ethnique dans le Petit Nord.

Tableau 5. Forces et faiblesses des processus de paix et dialogues au Nord-Kivu

Cas étudiés	Forces	Faiblesses
Dynamiques sécuritaire autour de Beni	Accords des parties sur « La feuille de route » de la commission parlementaire.	L'ICCN (Etat) s'est retrouvé dans une position ambivalente de partie au conflit et de facilitateur
	L'implication des protagonistes : l'Etat à travers l'ICCN et les communautés riveraines du parc.	Les services de sécurité étatiques se sont peu impliqués dans la mise en œuvre des recommandations.
	Une initiative et une modération prise en charge par les hautes autorités publiques, ayant un pouvoir large : l'assemblée nationale, le gouverneur.	Des résolutions et recommandations en lieu et place d'un accord signé par les deux parties.
	Une préparation marquée par la consultation populaire sur le terrain.	Des résolutions et recommandations qui nécessitent un dialogue continue.
	Une clarification des enjeux du conflit (souverainetés concurrentes de l'Etat et des communautés locales, compréhension commune des limites du parc par les partenaires, etc.).	L'ambivalence de divers acteurs agissant à découvert ou dans l'ombre : députés, agents publics exploitant le parc.
	Des résolutions et des recommandations ouvrant les pistes de sortie de crise.	Les effets du partenariat public-privé n'atteignent pas les principaux foyers de conflits (Mayangose et la commune de Lubiriha).

Cas étudiés	Forces	Faiblesses
Conflit Hutu – Nande dans le Sud-Lubero	Les accords sur la tenure foncière coutumière et le mouvement des populations ont été suivis par une accalmie relative.	Instrumentalisation du conflit par des acteurs politiques et relance des affrontements entre groupes armés d'auto-défense ethnique.
	L'implication des parties prenantes directes et bien identifiées, des paysanneries ethniques et des chefs coutumiers, avec des autorités locales prises en témoins.	La sous-estimation de la dimension politique du retour des réfugiés et déplacés et de la tenure foncière coutumière ;
	Un enjeu clair : la sociabilité basée sur une tenure foncière coutumière.	La non-implication des acteurs politiques dans le processus.
	Une modération assurée par une organisation de la société civile, le CRONG, acceptée par les deux parties.	
	Une préparatoire méticuleuse du dialogue, par des tables rondes, et une facilitation pertinente capitalisant sur la sociothérapie.	
	Un accord de paix explicite, annonçant les obligations de chaque partie.	
	La poursuite du dialogue, au lendemain de l'accord, pour aborder des enjeux liés à la tenure foncière.	

2.1.3. Province du Sud-Kivu

Communautés ethniques et groupes armés à Fizi, Mwenga et Uvira

Les communautés ethniques n'ont même pas eu le temps de mettre en œuvre les engagements et les résolutions sorties de la table-ronde de Kinshasa. En effet, entre 2021 et 2022, les violences et les massacres perpétrés par des groupes armés assimilés aux communautés ethniques se sont intensifiés dans les hauts-plateaux. Les milices d'autodéfense communautaires ont continué à diffuser la haine et la logique des représailles, démontrant ainsi que les groupes armés impactent profondément sur les conflits. Leurs connexions avec des groupes étrangers tels que les RED-Tabara, les Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR) et les Forces Nationales de Libération (FNL) ont été rapportées par les médias. Cette évolution a mis en exergue les défis de la construction de la paix persistants et ses liens avec les dynamiques sécuritaires sous-régionales: i) L'incapacité des services de sécurité d'imposer la paix et de renforcer l'engagement politique de l'Etat à mettre un terme aux conflits ; ii) La difficile conciliation des logiques de sécurité étatique et populaire ; iii) La construction d'une identité nationale supra-ethnique autour des projets d'intérêts communs ; iii) Le savoir-vivre ensemble de nos différences ; iv) Une gouvernance par le dialogue permanent entre les composantes de la société civile, mais aussi entre la société civile et l'administration.

Enjeux sécuritaires, fonciers et groupes armés dans Kalehe

Tujenge Amani ! est reconnu comme un programme pionnier de réinsertion communautaire des ex-combattants dans l'Est du Congo. En effet, dans la zone de Bunyakiri, APC revendique un effectif de plus de 200 ex-miliciens réinsérés dans la vie civile (Vogeli et al.2023). Le programme a réussi également à mettre en place 34 Noyaux Tujenge Amani (NTA) et 20 Mutuelles de solidarités (MUSO). Aux dires du chargé de programme d'APC, parmi les 1275 membres de ces deux structures, 726 sont des femmes, soit 56 %. Les autres intervenants de consolidation de la paix se sont appuyés sur ces résultats pour implémenter d'autres projets dans le cadre de l'approche du triple nexus Paix-

urgence humanitaire-Développement. Les défis persistants sont nombreux : i) La méfiance entre les communautés ethniques, toujours prêtes à réactiver la formule « groupe armée d'auto-défense » ; ii) La relance de la guerre entre une rébellion soutenue par le Rwanda (le M23), l'armée et des groupes locaux d'auto-défense ; iii) les exactions sur les populations civiles : taxes illégales, rançons, violations des droits humains y compris les violences sexuelles. L'écho de ces exactions dans la communauté se traduit par une fracture sociale entre les familles des victimes et des bourreaux.

Tableau 6. Forces et faiblesses des processus de paix dialogues au Sud-Kivu

Cas étudiés	Forces	Faiblesses
Communautés ethniques et groupes armés à Fizi, Mwenga et Uvira	Engagements et résolutions sorties de la table-ronde de Kinshasa et portées par les autorités nationales (Haute portée politique du dialogue)	Une faible capitalisation sur les résultats des projets et dialogues antérieurs
	Préparation minutieuse à travers des rencontres intracommunautaires qui ont permis de sélectionner les participants	Le dialogue n'a pas mis en œuvre les modalités de fonctionnement du CSAC créé le 20 mars 2020, entre les groupes armés.
	Elaboration des cahiers de charges, puis des rencontres bilatérales.	Les engagements trop nombreux et portent sur beaucoup d'aspects sans aborder un « problème levier »
		Les modalités de mise en œuvre concrète de l'engagement politique n'ont pas été clarifiées
		Le dialogue s'est plus focalisé sur les cahiers de charges que sur une analyse approfondie des conflits, y compris dans sa dimension sous-régionale
Enjeux sécuritaires, fonciers et groupes armés dans Kalehe		

Enjeux sécuritaires	Forum interprovincial sur la persistance des groupes armés dans les provinces du Nord et Sud-Kivu	Le processus n'a pas permis d'améliorer la coordination entre les acteurs intervenant dans le secteur de la démobilisation
	Démobilisation de 200 ex-miliciens réinsérés dans la vie civile	Le processus n'a pas mis en place les modalités pratiques d'une démobilisation communautaire
	Des consultations visaient à recueillir les perceptions et analyses des différents acteurs sur les causes de la persistance des groupes armés dans les deux provinces.	
Enjeux fonciers	Dialogue bilatéral entre les concessionnaires et métayers	Prolifération des conflits fonciers malgré le processus de paix faute d'institutionnalisation des mécanismes mis en place
	Dialogue précédé par une étude et une formation avant le dialogue, à travers la mise à niveau des participants sur l'importance du dialogue pour la paix	Les limites financières et le faible engagement des institutions étatiques impliqués dans les actions de sécurisation foncière, d'accès à la terre et la médiation foncière ne jouent pas à la faveur de la durabilité
	Plusieurs conflits fonciers (environ 3218 ont été résolus par le biais de la médiation communautaire conduite par 17 CDM pendant 7 ans.	
	Grâce au dialogue, 3 463 contrats de métayage ont été signés entre les concessionnaires et les métayers. Parmi ces contrats, les femmes représentent 62,62%.	

2.2. Facteurs de changement et de blocages des processus de paix

Dans certains cas, les processus de paix ont donné lieu à des succès. Dans d'autres cas, ils n'ont pas beaucoup contribué au retour de la paix. L'ensemble des conflits et des processus de paix présentés met en évidence deux cas de figures. Premièrement, certaines études de cas ont affiché des signes

de désescalade en ce sens que les conflits ne sont pas entrés et n'ont pas évolué dans une phase plus aigüe. En second lieu, certaines études de cas indiquent une situation de statu quo en ce sens que les conflits se sont envenimés et complexifiés au fil des années. Cette section présente les caractéristiques communes à ces deux cas de figure, en abordant les facteurs de changement (ou relative accalmie) et de blocage (tensions persistante).

2.2.1. Facteurs de changement

Trois études de cas montrent que les conflits ne sont pas entrés dans une phase très aigue et se sont en quelque sorte apaisés. Il s'agit du cas de la RFO, des conflits entre agriculteurs et éleveurs à Irumu et des tensions entre les Hutu-Nande. Certains facteurs expliquent ces évolutions plus ou moins positives : i) les dynamiques des conflits sont plus récentes ; ii) la faible emprise des groupes armés sur les conflits ; et iii) la question identitaire.

Dynamique récente des conflits

La genèse de conflits des trois études de cas susmentionnés remonte à moins d'un demi-siècle. Le statut juridique de la RFO en tant que réserve habitée est fondé sur le principe de l'intégration des habitats humains et fauniques, évitant dès le départ le conflit entre la conservation et le bien-être des communautés riveraines et dépendantes. Ainsi, les premières années de son existence, entre 1992 et 2000, ont été caractérisées par une coopération entre les gestionnaires de la réserve (ICCN et WCS) et les communautés autochtones. Selon des acteurs de la société civile de Mambasa, « ce sont des facteurs exogènes tels que l'érosion de l'autorité de l'Etat, la ruée sur l'or et une économie politique de la guerre qui, à partir des années 2000, ont entraîné les communautés locales dans le doute sur le bien-fondé de la conservation de la nature et la complicité avec les braconniers »[22]. Il en est de même de la cohabitation Hutu – Nande dans le Sud-Lubero. La question se pose seulement au lendemain de la conférence de Goma tenu en janvier 2008 et surtout de l'accord tripartite HCR-Rwanda – RDC sur le retour des réfugiés et déplacés de guerre. Elle est même la conséquence d'un retour spontané des réfugiés et déplacés, sans que les conditions de leur accès à la terre ne soient cernées ni par l'Etat ni par les agences et ONG facilitatrices. Cette hypothèse de l'érosion de l'autorité de l'Etat se confirme aussi pour les conflits entre éleveurs et agriculteurs dans le sud d'Irumu. Ce conflit est plus récent car lié aux tensions sécuritaires et aux conséquences de la première guerre d'Ituri des années 1999-2000.

La faible emprise des milices

Une certaine complicité entre les groupes armés et des membres de la communauté locale est observée. Cependant, cette dernière ne semble pas, sur le long terme, porter les revendications de ces groupes. Dans le périmètre de la RFO, certains groupes armés et des populations locales quadrillent les sites d'orpaillage et trouvent aussi dans ce braconnage une opportunité d'affaire. Cependant, la grande majorité des populations ne vit pas dans la proximité des groupes armés et entend plutôt vivre en paix avec la RFO, pour profiter ainsi des opportunités économiques de la conservation. En conséquence, la cause défendue par des groupes armés n'est pas prise en compte dans le processus de paix.

Au Sud-Lubero, les groupes armés ont tenté de s'interposer entre les deux paysanneries pour faire valoir les enjeux politiques du retour des réfugiés et déplacés. Cependant, dès que le dialogue était amorcé, les deux paysanneries mirent en avant les conditions de la cohabitation pacifique : le respect de la tenure foncière qui garantit l'accès à la terre tout en sauvegardant l'ordre social. Dans le cas d'Irumu, ni les éleveurs ni les agriculteurs n'ont créé de groupes armés d'autodéfense. La FRPI est plutôt née au début des années 2000 suite aux rivalités entres les milices Hema, notamment l'UPC et les populations Ngiti.

22 Entretien à Mambasa-centre, 15 mars 2026.

La question identitaire

Le heurt des identités ethniques et territoriales est un ingrédient omniprésent dans la plupart des conflits de l'Est de la RDC. Cependant, il n'est pas apparu, ou du moins, ne semble pas avoir influencé le cours et l'issue du processus de paix dans les conflits de la RFO, entre Hutu et Nande et entre agriculteurs et éleveurs. La communauté riveraine et dépendante de la RFO est constituée des autochtones semi-bantou (Bambuti, Effe), bantou (Ndaka, Lese) et soudanais (Bila) d'une part et des migrants économiques (Nande, Budu). Ni les rapports de domination entre sémi-bantou et bantou ni les compétitions politiques entre autochtones et migrants n'ont filtré dans le processus de paix.

Toute l'attention des parties prenantes était concentrée sur l'enjeu sécuritaire et ils prirent des engagements y relatifs. Le même comportement est observé dans le Sud-Lubero. Alors que le retour des réfugiés mettait aux prises deux paysanneries ethniques, Hutu et Nande, « le dialogue avait été centré non pas sur le clivage identitaire mais plutôt sur l'enjeu foncier et a abouti à un accord portant régulation des rapports entre exploitants agricoles et chefs terriens »[23].

Dans l'imagerie populaire du Sud-Irumu, les activités agropastorales sont adossées aux identités ethniques : agriculteurs Lendu (Ngiti) ou Bira, éleveurs Hema. Ainsi, le vol des vaches était d'emblée interprété comme une atteinte délibérée aux intérêts Hema. Cependant, la recherche-action participative conduite sur la question a démêlé les deux problématiques. « Ainsi, le vol des vaches a été traité comme une infraction à responsabilité individuelle qui n'a pas forcément à faire avec l'identité ethnique »[24]. Dans le passé, on a observé des razzias organisées dans le cheptel bovin par des groupes armés dans l'objectif de fragiliser l'économie de la communauté adverse. Cependant, le vol de vaches traités dans ce processus de paix est une dynamique récente. Les gangs qui les perpètrent poursuivent des objectifs d'enrichissement illégal, sans agenda politique.

2.2.2. Facteurs de blocages

Les études de cas de Djugu, Beni, du Sud-Sud-Kivu et Kalehe illustrent une situation de statu quo et de persistance des tensions. Malgré la multiplicité des initiatives de paix, les conflits violents perdurent et se sont enlisés. Voici les principaux facteurs explicatifs.

Durée des conflits

Tous ces quatre études de cas indiquent des conflits qui s'étendent sur des longues durées, datant souvent de l'époque coloniale et post-indépendantiste. D'une part, la militarisation, les questions identitaires et foncières opposant les communautés du Sud Sud-Kivu s'inscrivent sur le long terme. Brabant et Nzweve (2013 :61) notent que « le sentiment d'une identité menacée de la part des éleveurs Banyamulenge est également alimenté par les menaces que font peser, à une échelle plus large, certaines évolutions socio-économiques sur le mode de vie pastoral ». Dans Djugu, les conflits opposant Hema et Lendu datent également de l'époque coloniale (Omasombo, 2021). Autour de Beni, la création du PNVi date de 1926, plantant le décor des conflits avec les populations riveraines. Les limites du parc étant parfois faites de manière peu participative, les conflits restent vivaces avec ces populations. Dans Kalehe, La naissance des groupes armés remonte à 1997 lors de la guerre de l'AFDL et leur renaissance s'enracine dans les ratés de la constitution d'une armée républicaine et de son incapacité à contrôler le territoire, en dépit de la réunification du pays en 2003 (APC, 2008).

Portée temporelle des processus de paix

23 Entretien de groupes avec des notables, Butembo, 17 mars 2026.

24 Entretien de groupe avec des acteurs de la société civile d'Irumu, Bunia, 20 mars 2026.

Si les conflits sont inscrits dans la durée, les processus de paix sont restés collés à une approche « par projets et non par programmes », favorisée par les politiques (parfois mal contextualisées) des bailleurs de fonds. Un des exemples cités concerne la succession des projets isolés avec le financement de fonds de cohérence dans la zone Uvira-Fizi-Itombwe. Plusieurs interviewés ont mentionné que « ces projets sont ponctuels, mais travaillent sur des problématiques complexes »[25].

Comme aussi le démontre l'exemple du programme Tujenge Amani mis en œuvre par Action pour la Paix et la Concorde avec l'appui de l'Ambassade suisse à Kinshasa (2012-2022), rares sont les bailleurs de fonds qui financent des processus de paix qui s'étalent dans la durée. Comme résultat, la pérennisation des actions de paix à travers les structures locales et les acteurs locaux pose problème. Un autre exemple est celui de l'Union européenne qui a financé (par deux fois entre 2022 et 2026) le projet « Soutien à la médiation pour la résilience et la paix en Ituri et au Grand-Nord Kivu » mis en œuvre par le consortium Interpeace, Pole Institute, Action pour la Paix et la Concorde, pour une période de 18 mois, avec notamment Djugu comme zone d'intervention. Comme l'a fait remarquer un acteur de la société civile de Bunia, « c'est à la fin du projet que les parties prenantes aux conflits étaient bien circonscrits »[26]. Ou encore, l'exemple de la « Feuille de route pour la paix à Minembwe », dont la signature d'un accord entre les parties aux conflits marquait la fin d'un projet tandis que son application restait à la merci d'autres intervenants.

Déficit de coordination des interventions de paix

Les initiatives et les structures mises en place sont souvent déconnectées les unes des autres (Morvan et Nzweve 2010). Le projet « Soutien à la médiation pour la paix en Ituri et dans le Grand Nord-Kivu » a mis en place un Groupe Consultatif de Médiation (GCM) à Bunia, dont les membres étaient issus des différentes communautés d'Ituri. Par la suite, la MONUSCO/Affaires civiles créa le Groupe Permanent de Dialogue. Lors des dialogues d'Aru I et II, ce ne sont pas les membres du GCM qui représentaient les communautés, mais certains y étaient présents comme une tout autre catégorie d'acteurs. Le cas du Sud Sud-Kivu est également illustratif de cette réalité. Alors que LPI avait mis en place les CCI en 2010 au terme de courts projets dont la durée variait entre un et deux ans, d'autres organisations mirent en place d'autres structures de paix, ayant les mêmes objectifs, et parfois avec les mêmes représentants de communautés. Par exemple, SVH mis en place Comités de Résolution des Conflits, RIO créa des Dynamiques noyaux de Paix, Interpeace mis en place un barza intercommunautaire.

Connexions aux dynamiques sous-régionales

Les connexions aux dynamiques sous-régionales rendent les conflits plus complexes et influencent les processus de paix, de telle sorte que les solutions ne peuvent pas être purement locales. Pourtant, les résolutions sont souvent pensées au niveau local alors qu'elles dépassent les capacités d'actions des acteurs locaux et même de l'Etat. Par exemple, les dynamiques sécuritaires de Djugu sont très liées à la présence militaire et économique ougandaise en Ituri qui date déjà du début des années 2000 (Maindo 2002). Beni vit aussi sous l'influence des opérations de la présence et des opérations de traque des rebelles Ougandais d'ADF. Le Sud du Sud-Kivu est ce que Battory et Vircoulon (2019) appellent « un champ de bataille multidimensionnel », marqué par un foisonnement de groupes armés nationaux et étrangers. C'est la même issue observable dans Kalehe où, depuis plusieurs années, « la phobie de l'occupation par une force étrangère, en l'occurrence les FDLR et autres milices associées, a été à la base d'un processus de militarisation dont ce territoire peine à s'en sortir »[27].

Intérêts économiques des acteurs puissants

25 Entretien avec des notables d'Uvira, Bukavu 20 mars 2026.

26 Entretien de groupe avec des acteurs de la société civile, Bunia, 24 mars 2026.

27 Entretien de groupe avec des notables de Kalehe/Bunyakiri, Bukavu, 5 mars 2026.

Ce sont ces derniers que Perrot et Vlassenroot (2012) appellent les « entrepreneurs de la violence », connectés aux dynamiques sécuritaires à l'Est de la RDC. Ils sont à la fois des officiers militaires, mais aussi des élites politiques à la fois nationales, sous-régionales et de la diaspora. Leurs intérêts économiques varient, en termes d'implication dans l'exploitation des ressources minières, forestières et même dans le vol de bétails. Judith et al. 2024 documentent ce phénomène dans les hauts-plateaux d'Uvira et de Fizi. Tel qu'observé dans Djugu, ce sont ces entrepreneurs qui appuient aussi les milices locales pour créer un climat de chaos favorable à leurs business. Par exemple, certaines branches de la CODECO reçoivent cet appui des officiers Ougandais impliqués dans le trafic de l'or. Dans Kalehe, ce sont des carrés miniers qui sont quadrillés par des groupes armés, notamment dans la région de Katasomwa.

Engagement politique faible de l'Etat

Les enjeux des conflits tel que l'accès à la terre ou la sécurité collective qui font l'objet des processus de paix sont des problèmes structurels liés au déficit de la gouvernance étatique. Leurs solutions ne peuvent pas se contenter d'une réponse conjoncturelle, par le biais d'un projet d'ONG, fût-elle internationale. Au contraire elles nécessitent un engagement clair des pouvoirs publics avec la société civile dans le cadre d'une gouvernance collaborative. Les conflits de Beni, Djugu, du Sud du Sud-Kivu et de Kalehe, traduisent également ce faible degré d'engagement politique. En effet, les efforts d'ONGs dans la mise en œuvre des actions de stabilisation qui, bien qu'ayant produits de bons résultats, font face à une faible implication de l'Etat. La multiplicité et l'inefficacité des mécanismes de coordination entre les institutions étatiques et leurs partenaires (notamment en matière d'opérationnalisation des accords de paix) n'ont pas facilité l'harmonisation des approches, la capitalisation des expériences et la complémentarité entre les intervenants.

Instrumentalisation des conflits par des acteurs politiques

Il s'agit de l'influence négative et la capacité avérée de manipulation des conflits et des acteurs locaux par les acteurs politiques, économiques et sociaux vivant dans les villes comme Bukavu, Goma, Kinshasa, Bunia et dans les pays voisins. Par exemple, les sorties médiatiques de certains acteurs politiques du Sud-Sud-Kivu autour de la question des groupes armés locaux et des identités sont très connues. À Djugu, le FNI, une rébellion Lendu née en 1999 est toujours présente (a travers notamment Floribert Ndjabu son fondateur et deputé national), bien qu'elle soit transformée en parti politique[28]. À Beni, au cours de chaque campagne électorale, certains candidats députés nationaux et provinciaux

28 Henning Tamm. *UPC in Ituri. The external militarization of local politics in Northeastern Congo*, Rift Valley Institute, 2013.

de Beni et de Butembo (par exemple Muhindo Nzangi, Arsène Mwaka) s'illustrent, pour des visées électoralistes, en défenseurs des droits des populations riveraines du PNVi en leur promettant qu'une fois élue, ils « donneront le parc aux populations riveraines ou iront plaider en leur faveur pour que les problèmes des limites du parc trouvent une solution »[29]. Enfin, à Kalehe/Bunyakiri, les membres des groupes armés une fois sensibilisés à la paix et à la démobilisation communautaire finissent par décrocher de leur maquis, en se désolidarisant des acteurs politiques qui ont fait de l'auto-défense populaire leur leitmotiv politique (Vogeli et al. 2023). Mais une fois que la situation sécuritaire se détériore, ces groupes se remobilisent à nouveau.

2.3. Obstacles à la réussite des dialogues et leçons apprises

Avant d'aborder les principaux obstacles aux dialogues, un aspect-clés mérite d'être souligné : tous les processus ont fourni des efforts pour cheminer sur un accord et tenté de l'opérationnaliser.

Dans l'ensemble, les parties prenantes aux conflits sont arrivés à se mettre autour d'une table et de définir des enjeux sur lesquels discuter. En d'autres termes, tous les processus de paix documentés ont débouché sur des dialogues sur la paix. Cependant, à part quelques exceptions (par exemples sur la tenure foncière coutumière entre les migrants et les autochtones au sud Lubero et la problématique du vol des vaches dans Irumu), tous les processus ne sont pas parvenus à extraire un enjeu clair. Cette faiblesse est à la base des impasses des processus de paix car les dialogues traitent de beaucoup de sujets à la fois. Les conclusions multiples auxquelles débouchent les accords (par exemple la feuille de route de Minembwe) sont de nature à diluer la question centrale et à rendre les accords inapplicables.

Les dialogues organisés jusque-là ont fait face à plusieurs obstacles qui limitent leurs succès et la consolidation de la paix tant souhaitée. Ces obstacles sont liés à deux types de facteurs : i) endogènes et ii) exogènes. Les expériences passées permettent de tirer quelques leçons.

2.3.1. Obstacles endogènes

Les obstacles endogènes sont ceux directement liés aux comportements, attitudes et pratiques des organisateurs des dialogues et des participants concernés par la résolution des conflits.

Contexte préparatoire et facilitation

Les études de cas examinées ici soulèvent trois aspects-clés. D'abord, en rapport avec le contexte sécuritaire d'organisation du dialogue. Lorsque celui-ci n'est pas favorable en termes notamment d'apaisement des tensions, il n'est pas possible que ce dialogue se tienne. Par exemple, en territoire de Beni, le dialogue était amorcé par l'Assemblée nationale en 2016 pendant que les opérations militaires contre les ADF étaient en cours. Il a fallu une certaine accalmie, dix ans après, pour que le gouverneur relance ce processus de clarification participative des limites du parc. C'est cet apaisement qui met les parties en conflits dans les dispositions de vouloir se rencontrer, à s'écouter et à construire ensemble une solution. Lorsque l'apaisement manque, cela impacte sur la préparation à la fois émotionnelle et logistique, le sens d'écoute et les capacités à cheminer ensemble vers une solution commune et concertée. Par exemple, en territoires de Fizi, Uvira et Mwenga, International Alert a organisé une table-ronde à Uvira, en juin 2019, alors que Minembwe était à feu et à sang. Malgré la qualité de sa préparation, ce dialogue a été marquée par l'agitation des participants, certains menaçaient de se retirer. Ce climat a influé sur l'issue : à la place d'un accord, les résolutions se résumaient à des recommandations à l'Etat. En troisième lieu, le choix d'une mauvaise facilitation du dialogue, en d'autres termes d'une personne qui manque de neutralité ou qui est perçu comme tel, peut constituer un obstacle majeur à la réussite d'un dialogue. Ce défi est observé dans les processus où les pouvoirs publics sont une partie en conflits avec les communautés locales ou les groupes armés mais qui

29 Entretien avec des acteurs de la société civile, Beni, 20 mars 2026.

prennent les habits de la facilitation en évitant du même coup de s'engager.

Sélection des participants

Il se pose la question suivante : qui doit sélectionner les participants ? Dans la majorité des cas, la sélection des participants, est faite par les organisateurs du dialogue ou par les mutualités ethniques. Comme résultat, les leaders des communautés tendent à considérer les dialogues comme une opportunité d'aligner leurs « familiers » comme participants. Dans l'autre sens, des élites politiques prennent en otage le processus de désignation des participants et alignent parfois dans la délégation les éléments les plus extrémistes.

Le dialogue perd sa légitimité. En d'autres termes, les participants ne sont pas choisis forcément sur base de leurs mérites et leurs capacités à contribuer effectivement aux échanges en vue d'une solution pour la paix et la cohésion sociale. De fois, il est difficile de s'assurer de la légitimité dont jouissent certains participants auprès des groupes sociaux qu'ils représentent.

Confiance limitée des parties dans les vertus du dialogue

Participer au dialogue sans y croire constitue l'un des grands obstacles à ce même dialogue car, aux dires d'un interviewé, « certains participants sont dans le dialogue dans une logique d'un pied dedans et un pied dehors »[30]. Dans ces conditions, la participation ne constitue qu'une simple formalité. Il en est de même des engagements qui en sortent et de la signature qui sera apposée sur les accords. Cette faible confiance est liée notamment au fait que pendant que le dialogue se déroule, les violences et exactions se poursuivent dans les zones de provenance des participants. À titre d'exemple, au deuxième jour du dialogue organisé à Uvira en juin 2019 par International Alert et ses partenaires, dans le cadre du projet « Tujenge Kwa Ajili ya Amani », des combats entre milices rivales faisaient rage autour Minembwe. Les délégués principalement de la communauté Banyamulenge décidèrent alors de quitter la salle des assises avant qu'ils reviennent à leur décision par respect à l'autorité provinciale présente. Bien qu'un acte d'engagements ait été signé par des représentants des communautés à la fin de ce dialogue, il est difficile que ces dernières se fassent confiance.

Contenu et narratif des cahiers des charges

Les germes des conflits contenus dans les cahiers de charge des communautés sont un obstacle significatif à la réussite d'un dialogue. Dans la majorité des cas, les parties en conflit se donnent réciproquement des offres et des demandes de paix assorties des conditionnalités ou des lignes rouges plutôt qu'à des compromis de nature à favoriser effectivement la paix recherchée. L'exemple des conflits du Sud Sud-Kivu est illustratif à ce sujet. Dans la Table-ronde de Kinshasa organisée par Interpeace, une communauté donnait à une autre la condition d'abandonner l'appellation qui est la sienne et d'adopter celle qui lui était imposée. Ces cahiers de charges donnent l'impression que les dialogues ont souvent offert aux élites les tribunes d'expression de leurs discours de haine. Ils montrent souvent que les tables-rondes et les accords ont été souvent forcés sur base d'une préparation insuffisante.

Représentativité des zones où sévissent les conflits

Les conflits sont complexes, mobilisent une multitude d'acteurs et s'étendent sur des vastes zones. A Beni, les conflits entre l'ICCN et les agriculteurs de Mayangose sont différents des tensions autour de Lubiriha (Kasindi). Dans le Sud Sud-Kivu, quand on parle des moyens et Hauts-plateaux d'Uvira

30 Entretien avec des notables d'Uvira, Bukavu 22 mars 2026.

et de Fizi, il s'agit d'une très vaste région de sorte que le choix des participants, représentants des communautés au dialogue tiennent compte d'une véritable représentativité et inclusivité en fonction de différents villages et réalités conflictuelles que couvrent cette région. Ceci suggère la nécessité d'organiser des dialogues plus ciblés, dans le cadre d'un programme plus large.

Analyse superficielle des conflits

Les dialogues constituent l'aboutissement d'un long processus. Ils ne sont donc pas une fin en soi ou un résultat.

Certaines approches de dialogue reposent implicitement sur une logique d'organisation des foras communautaires qui naviguent entre discussions et signatures des accords. Cette pratique met en évidence une faiblesse dans l'analyse des enjeux des conflits dans le processus de paix, de sorte que les participants tendent à mal qualifier la nature du conflit. Cela affecte directement la validité interne du processus, notamment en ce qui concerne l'identification correcte des acteurs, des causes des conflits et des enjeux.

Absence d'une vision programmatique

Les dialogues sont souvent perçus comme des événements qui parfois clôturent les projets. Ils ne sont pas organisés dans une vision programmatique et continue des processus de paix initiés. Ceci s'explique en raison du manque de financement par les bailleurs de fonds et par l'Etat pour accompagner le fonctionnement des structures mises en place dans le cadre des projets de paix.

2.3.2. Obstacles exogènes

Les obstacles exogènes sont ceux qui dépassent la sphère de contrôle des organisateurs des dialogues et des communautés en conflits.

Partage d'information

Un premier obstacle exogène à mentionner est le fait que les autres intervenants dans le processus de paix (et parfois même les participants) et aux dialogues ne sont pas toujours informés à l'avance des matières qui seront abordées au cours des dialogues. Très souvent, ils reçoivent seulement les invitations sur lesquelles est indiqué le thème, sans termes de référence en annexe qui leur donneraient plus d'idée sur le contenu des dialogues.

Récupération politique

La récupération politique, par des « acteurs puissants » constitue l'un des obstacles qui bloquent la réussite de plusieurs dialogues. Durant les discussions, il n'est pas rare de constater une sorte d'agitation. Parfois, certains participants sortent de la salle de réunion de manière intempestive. Ils y rentrent comme s'ils venaient de recevoir des ordres et des consignes de quelque part. Dans ce jeu, le rôle des acteurs de la diaspora n'est pas à négliger. Leur non-participation à un dialogue peut être une grande faiblesse de nature à en bloquer la réussite et à maintenir le statu quo.

Faible engagement politique

Les dialogues se terminent par les accords, les recommandations, engagements, etc. Il a été observé

un faible engagement politique dans la concrétisation de ces instruments de paix. Le rôle de l'Etat dans la matérialisation de ces accords reste sur papier (on y revient au point 2.4.).

2.4. Analyse des accords de paix et leçons apprises

2.4.1. Validité interne

Bien que les accords de paix issus des dialogues aient posé des bases solides pour la pacification, ils restent confrontés à deux défis majeurs liés à leur applicabilité : i) la validité interne et la validité externe. Des expériences passées, on peut tirer quelques leçons.

Accords comme résultats et non outils du processus de paix

Par rapport à toutes les études de cas analysées, il se dégage que les accords de paix qui en ont résulté souffrent en premier d'une grosse lacune : ils sont perçus par les organisateurs des dialogues comme des résultats en soi, comme des aboutissements du processus de paix, de négociation et de médiation. Tout le tapage médiatique, diplomatique et protocolaire autour de la signature de ces accords le témoignent. Bref, ces accords ne sont pas considérés comme des outils faisant partie d'un vaste et long processus de paix (Vlassenroot et Wakenge 2020). Un participant au dialogue de Kinshasa (Feuille de route pour la paix…), a fait prévaloir ceci : « dès que l'accord est signé, on pense que le conflit est fini. Pourtant, il ne fait que commencer »[31].

Un accord de paix à tout prix

Nombreux processus de paix fixent la signature d'un accord entre les parties en conflits comme une étape critique. En conséquence, le facilitateur force un peu la main des parties pour l'arracher en tout prix sans que les conditions ne soient réunies, sans que le différend ne soit vidé, sans que le compromis ne soit trouvé et clarifiés. Par exemple, parce qu'il faut nécessairement déboucher sur un accord, celui de Aru I du 1er juin 2023 entre les groupes armés se termine (point 1) par des formules vagues du genre : « cesser pour ceux qui s'y sont livrés, toute hostilité et toute violence contre les populations civiles, les forces de défense et de sécurité dans le respect des instruments juridiques nationaux et internationaux ». Il en est de même des engagements entre les Banyamulenge et les Babembe (projet feuille de route pour la paix…) : « Œuvrer pour faire cesser les discours de haine, élaboration des projets et cahiers de charges communs pour discussion avec le Gouvernement ». Ces deux accords ne prévoient et ne clarifient pas les modalités de mise en œuvre des engagements pris et qui doit réellement en prendre le leadership.

Terminologie et absence de préambule

Ce problème se pose d'abord en termes de conceptualisation. Chaque accord (terme commun utilisé dans ce rapport) est dénommé à sa manière : acte d'engagements, protocoles d'accord, compromis, résolutions, recommandations, feuille de route, etc. Ce problème conceptuel impacte sur l'opérationnalisation de l'accord car cela peut impliquer des modalités différentes. Par exemple, l'acte d'engagement implique des actions concrètes à mettre en œuvre par les parties en conflit. Un protocole d'accord peut signifier les points sur lesquels les parties ont trouvé un « accord », sans nécessairement mener des actions spécifiques. La validité interne se pose ensuite en termes de manque de préambule, c'est-à-dire une section qui rappelle le contexte (le problème ou les enjeux) qui sous-tend la production de l'accord. Par exemple, l'accord de Aru I stipule ce qui suit : « Nous, FRPI, URDPC/CODECO, FPIC et MAPI participants au dialogue tenu du 26 mai au 1er juin à Aru, chef-lieu du territoire portant le même nom, devant nos responsabilités respectives et devant la nation,

31 Entretien à Bukavu, 11 mars 2026.

prenons les engagements et résolutions de… ». Que veut dire « responsabilités ? », dans un contexte où le problème qui les opposent n'est pas spécifié ?

Formulation

Il se pose ici une série de problèmes. Dans l'exemple d'Aru I donné ci-dessous, les parties prenantes et signataires sont cités de manière peu claire. On sait qu'il s'agit des milices locales.

Dans les signatures du document, personne ne connait le rôle/position de ces personnes dans les milices, de telle sorte que ces signatures peuvent être attribuées à d'autres acteurs qui porteraient la même identité. Dans d'autres cas, surtout dans le Sud-Sud-Kivu, ce sont des communautés (Babembe, Banyamulenge, Banyindu, Bavira Barundi, Bafuliiru Babuyu) qui sont les parties prenantes dans les accords, sans spécifier de qui il s'agit exactement. Le problème de formulation transparait également dans les engagements. Ils sont parfois pêle-mêle et portent sur tout, à l'exemple des engagements sur la RFO. On ne sait pas qui s'engage à quoi et par quels mécanismes ces engagements seront concrétisés. On semble même confondre des engagements et des recommandations qui s'adressent par exemple à l'Etat.

Mécanismes d'application, de suivi et d'évaluation

Ils se réfèrent aux systèmes et processus mis en place pour s'assurer que l'accord sera mis en œuvre. À part l'énoncé des engagements, aucun outil de suivi n'est mis sur place pour s'assurer de l'applicabilité de l'accord sur le court, moyen et long terme. Les accords ne renseignement pas non plus sur les parties prenantes qui assureront ce suivi et qui en fera l'évaluation. Le rôle de l'Etat n'est pas non plus souvent spécifié, alors que les parties en conflit s'arrogent parfois les prérogatives régaliennes qui lui reviennent.

Manque d'échéance

Les accords sont souvent signés sans mentionner une date d'échéance par rapport à leur applicabilité, au respect des engagements pris, à leur suivi dans la mise en œuvre ainsi qu'au processus d'évaluation. Ceci produit deux conséquences majeures. Premièrement, faute d'échéance, les responsabilités deviennent diffuses car on ne sait pas qui doit s'occuper de quoi et à quel moment. Par exemple, l'accord de Kirumba autour du conflit entre les Hutu et les Nande, se limite à mentionner (point 12) : « Prochainement, que CRONGD NK initie un autre dialogue plus large dans les jours à venir impliquant tous les Bakama et Basoki ». On ne sait pas si ce nouveau dialogue sera en soit évaluatif et quand devrait-il avoir lieu. En second lieu, combinée à l'approche court-termiste des projets de paix et au fait que les accords sont « présentés comme des résultats d'un processus de paix », l'absence d'échéance dans la formulation des accords ne rassure pas sur la fonctionnalité des structures de suivi mises en place pour rendre les résolutions prises applicables sur le long terme. Cette absente peut poser des difficultés dans le suivi et la mesure des progrès.

2.4.2. Validité externe

Engagements des autres parties

Dans la formulation des accords, il n'est pas clair de quelle manière ils engagent les autres parties prenantes au processus de paix. Par exemple, dans les accords sur la transhumance du Sud-Sud-Kivu

signés sous l'égide de LPI et ses partenaires en 2011[32], il est stipulé que les éleveurs et les éleveurs (Banyamulenge) et les agriculteurs (majoritairement Babembe) sont les deux catégories sociales qui prennent des engagements. En Ituri, l'accord de Aru I (point 3) stipule que les signataires s'engagent à « favoriser le retour des déplacés et le rapatriement volontaire des réfugiés dans leurs milieux respectifs ». Dans ces deux exemples, il n'est pas mentionné le rôle de l'Etat, des autres communautés ethniques ou des organisations qui interviennent dans la consolidation de la paix. Ces non-dits sont sources de délégitimation des engagements pris et ne favorisent pas l'applicabilité des accords.

La non-conformité à la loi

Dans le Sud-Sud-Kivu, depuis 2008, un accent particulier a été placé sur le processus entamé par les partenaires de LPI, qui a débouché sur la signature d' « accords sur la transhumance apaisée » début 2011, et sur la création de Cadres de Concertation Intercommunautaires chargés de faire appliquer ces accords et d'agir comme cadres permanents de dialogue dans leurs zones respectives. Il n'est pas clarifié dans quelle mesure ces accords ont été signés en conformité à la loi congolaise. Comme résultat, ces accords n'ont pas eu un caractère contraignant. Bref, il y a des résolutions que l'on prend et qui devaient, en principe, concerner tout le monde en réalité. Certaines clauses des accords sont donc légales aux yeux de certains groupes sociaux et illégaux aux yeux des autres. Un autre exemple est celui de la feuille de route élaborée dans le cadre du conflit opposant les communautés riveraines à la RFO. La première résolution est formulée en ces termes : « Stabiliser les zones à conflit en attendant l'aboutissement du processus d'actualisation des limites du parc et de leur démarcation ». On ne sait pas de quelle manière seront harmonisés les prescrits des lois portant code foncier, aménagement du territoire et conservation de la nature.

Evolution du contexte

Dans l'ensemble, les accords signés sont conformes aux cadres (juridiques), sociaux et culturels locaux, renforçant ainsi leur légitimité et acceptabilité. Cependant, pour garantir leur durabilité, ils devraient s'adapter continuellement aux réalités économiques et sécuritaires fluctuantes, tout en assurant un alignement avec les dynamiques politiques nationales et régionales.

2.5. Participation des femmes aux dialogues

Les femmes constituent l'une des parties prenantes aux conflits, aux processus de paix et aux dialogues. Cependant, leur participation en termes numériques et contributifs aux processus de paix et aux dialogues se trouve être faible. Sur un total de 462 participants aux dialogues documentés (à l'exception de celui de Gety), 91 étaient des femmes, soit 20%. Plusieurs facteurs justifient cette situation. Etant donné que dans la plupart des cas, le choix des participants aux dialogues passe par les mutualités tribales, et compte tenue de la pesanteur des coutumes rétrogrades qui peine à considérer la femme au même titre que l'homme, l'on assiste à une participation limitée des femmes dans les dialogues. Le nombre de femmes est aussi très réduit dans la catégorie des participants aux dialogues en tant qu'« autorités ». La qualité d'autorité étant liée à un statut et/ou une fonction donnée, l'on constate que la quasi-totalité des autorités sont des hommes. En conséquence, les autorités sont invitées sur base de leur statut, leur fonction, et non de leur sexe. A cette faiblesse liée au nombre de femmes qui participent aux dialogues, s'ajoute celle relative à leur contribution aux échanges dans lesquels les débats ont tendance à être dominés par et entre les seuls hommes.

Fustigeant cette sous-représentation des femmes dans les dialogues, une actrice de la société civile d'Uvira s'est exprimée en ces termes : « On amène seulement les femmes aux dialogues, mais l'organisation est assurée par les hommes. Dans la plupart des cas, les femmes ne sont pas vraiment choisies par les communautés comme participantes aux dialogues. Certaines femmes s'y retrouvent non

32 Ces partenaires ADEPAE, étaient Arche d'Alliance, Réseau d'Innovation Organisationnelle

pas parce qu'elles ont été choisies directement par les mutualités ou sages de la communauté, mais de par leur influence et connexions avec les organisateurs ou facilitateurs des dialogues »[33].

Le cas du dialogue intracommunautaire des Babembe, tenue en 2020, en prélude du dialogue organisé à Kinshasa en mars 2021 dans le cadre du projet « Feuille de route pour la paix et la sécurité dans les moyens et hauts plateaux d'Uvira, Fizi et Mwenga (Itombwe) » mis en œuvre par les partenaires d'Interpeace, est illustratif à ce sujet. En effet, c'est séance tenante que les deux femmes présentes à cette rencontre intracommunautaire ont été appelées parce qu'on s'était rendu compte qu'il n'y avait pas une présence féminine[34]. Cette pratique n'est pas à mettre sur le compte des gestionnaires du projet, mais plutôt des membres des communautés ethniques qui privilégient les hommes plutôt que les femmes.

Les expériences des dialogues regroupant uniquement des femmes ne sont pas nombreuses. Au Sud-Kivu, en 2021, un dialogue intercommunautaire homogène des femmes, épouses des membres des groupes armés, avait été organisé par l'Association des Jeunes pour la Paix et le Développement Communautaire, AJDC-RD Congo, et financé par IPI/USA, une organisation du Burundi. Dans ce dialogue, les participantes ont prouvé leur capacité à contribuer à la résolution des conflits armés. Elles ont pris l'engagement d'aller sensibiliser leurs maris à se désengager des groupes armés. Dans le processus de ce dialogue, les femmes des « seigneurs de guerre » furent contactées par les partenaires de l'AJDC, le Comité de Suivi de Cessez-le-feu de l'Accord du 20 mars[35], ainsi que par quelques leaders communautaires des territoires d'Uvira, de Fizi et de Mwenga dans le but de donner du poids à l'activité. En Ituri, d'autres dialogues sur la cohésion sociale regroupant des femmes ont été organisés par la section genre de la MONUSCO, notamment dans le groupement Bedu Ezekere (secteur de Walendu Tatsi), à Sala et Mandro dans la chefferie des Bahema-Banywagi.

33 Entretien à Uvira, 13 mars 2026.

34 Idem.

35 Ce comité fut en place dans le cadre du projet « Feuille de route pour la paix et la sécurité dans les moyens et hauts plateaux d'Uvira, Fizi et Mwenga (Itombwe) » mis en œuvre par l'ONG Interpeace.

PARTIE III. RECOMMANDATIONS ET VOIES D'AMÉLIORATION

Cette troisième partie du rapport se focalise uniquement sur quatre séries de recommandations qui s'adressent aux membres de la CPP et leurs partenaires. Ces dernières s'inspirent des limites constatées en rapport avec les aspects suivants : i) La participation des femmes ; ii) la participation des acteurs concernés par les enjeux des conflits ; iii) les dialogues et ; iv) les accords de paix.

3.1. Renforcer la participation des femmes

Aspects-clés	Recommandations	Modalités de mise en œuvre
Représentativité des femmes	Accroître la représentativité des femmes dans les dialogues de paix	Fixer un quota minimum (ex. 30 à 40 %) de participation féminine dans toutes les instances de dialogue et s'assurer que les résolutions adoptées intègrent une véritable sensibilité au genre
Capacités des femmes leaders	Renforcer les capacités des femmes leaders et renforcer leurs positions en tant que représentants des comités locaux de paix.	Organiser des formations en médiation, négociation et leadership pour les femmes
Organisations féminines	Appuyer de façon pérenne les organisations féminines locales dans les activités de paix	Financer et accompagner techniquement les associations féminines impliquées dans la consolidation de la paix
Sécurité de participation	Garantir un environnement sécurisé pour la participation des femmes, en impliquant les autorités étatiques	Mettre en place des mécanismes de protection, d'alerte précoce et de gestion des risques sécuritaires

Valorisation du rôle des femmes	Donner l'espace de parole aux femmes et valoriser leur rôle dans les processus de paix	Documenter, capitaliser et diffuser les bonnes pratiques et expériences réussies par des organisations féminines.

3.2. Participation des acteurs concernés par les enjeux des conflits

Aspects-clés	Recommandations	Modalités de mise en œuvre
Inclusivité des acteurs	Assurer l'inclusivité de tous les groupes concernés, y compris les opérateurs économiques	Identifier et intégrer toutes les parties prenantes (communautés, jeunes, leaders coutumiers, groupes armés démobilisés, etc.)
Participation des jeunes et de la société civile	Renforcer la participation des jeunes et de la société civile dans les dynamiques de paix, à travers notamment les structures mises en place par le gouvernement congolais	Créer des espaces spécifiques d'expression et de contribution pour les jeunes ainsi que pour les acteurs de la société civile
Autorités locales	Institutionnaliser l'implication des autorités administratives et coutumières en termes d'engagement politique au niveau local et national	Mener une analyse des acteurs au niveau local, provincial et national et formaliser leur rôle dans le processus de dialogue sur les conflits et la mise en œuvre des accords
Acteurs économiques	Associer les acteurs économiques locaux et prendre en compte les facteurs économiques des conflits dans les analyses et solutions	Intégrer les opérateurs économiques dans les discussions pour adresser les causes économiques des conflits
Approche communautaire	Promouvoir une approche communautaire et participative dans la prise d'initiatives sur les processus de paix	Organiser des consultations préalables à la base avant les dialogues officiels et renforcer le potentiel des organisations, structures locales et acteurs de paix.

3.3. Agir sur les obstacles à la réussite des dialogues

1. Obstacles endogènes

Aspects-clés	Recommandations	Modalités de mise en œuvre
Préparation et facilitation	Améliorer la qualité de la préparation des dialogues en mettant l'accent sur un enjeu clair des conflits	Élaborer des termes de référence clairs à partager avec les parties prenantes, former les facilitateurs qualifiés et capitaliser sur les expériences antérieures
Confiance entre les parties en conflits	Renforcer la confiance avant et dans le dialogue en clarifiant le rôle de l'Etat, parfois acteur de conflit et facilitateur	Organiser des rencontres préalables informelles, impliquant des fauteurs de troubles potentiels
Sélection des participants	Garantir une sélection transparente, inclusive et communautaire	Mettre en place des critères clairs et validés par toutes les parties. Impliquer ces dernières dans la sélection, y compris les fauteurs de trouble
Contenu des cahiers des charges	Adapter les contenus aux réalités locales et analyser les forces et faiblesses des dialogues antérieurs	Associer les communautés dans l'élaboration de contenu des cahiers des charges et dans la limitation des engagements bilatéraux
Représentativité territoriale	Assurer une représentation équilibrée des zones en conflit	Veiller à la participation équitable des zones affectées
Analyse des conflits avec une perspective sous-régionale	Approfondir l'analyse des causes des conflits avant le dialogue et mettre en place les stratégies d'un dialogue continue si nécessaire	Réaliser des études contextuelles et des analyses participatives et en partager les résultats avant le dialogue

Dialogue ponctuel/ événementiel	Mettre en place des mécanismes pour un dialogue continu, suivi et évalué par les parties prenantes	Mener un plaidoyer auprès des bailleurs de fonds pour développer une vision programmatique des projets de stabilisation

2. Obstacles exogènes

Aspects-clés	Recommandations	Modalités de mise en œuvre
Partage d'information	Améliorer la circulation de l'information avant le dialogue, notamment sur les thèmes à débattre	Mettre en place des canaux de communication réguliers, accessibles et fiables
Neutralité du processus	Prévenir la récupération politique et l'instrumentalisation des conflits	Encadrer les dialogues par des principes de neutralité et de transparence, en impliquant même les « fauteurs de trouble »
Engagement politique	Renforcer l'implication des autorités et clarifier les modalités de mise en oeuvre de cet engagement	Plaider pour un engagement formel des autorités politico-administratives dans la mise en œuvre des accords
Faible coordination entre les organisations engagées dans les processus de paix	Améliorer la communication entre les organisations sur base des principes d'équité, de transparence et de respect mutuel.	Mobiliser les clusters « protection » pour assurer un meilleur partage de l'information sur les projets de paix

3.4. Opérationnaliser les accords de paix

1. Validité interne

Aspects-clés	Recommandations	Modalités de mise en œuvre
Accords comme résultats et non outils du processus de paix	Faire des accords un outil dynamique du processus de paix, en intégrant les engagements des principales parties.	Intégrer des mécanismes de révision, d'adaptation et de flexibilité.
Terminologie et préambule	Clarifier et harmoniser le langage utilisé dans la formulation.	Utiliser un vocabulaire simple, accessible et consensuel.
Qualité de formulation	Améliorer la rédaction des accords et renforcer la solidité juridique des accords.	Rédiger des accords précis, compréhensibles, juridiquement cohérents et conformes aux normes.
Mécanismes d'application, de suivi et d'évaluation	Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation à court, moyen et long terme.	Créer des comités de suivi inclusifs avec des indicateurs clairs de performance.
Manque d'échéance	Fixer des échéances précises de suivi-évaluation des accords.	Définir un calendrier de mise en œuvre avec des étapes claires et une planification temporelle.

2. Validité externe

Aspects-clés	Recommandations	Modalités de mise en œuvre
Adhésion des parties	Élargir l'engagement des autres parties.	Sensibiliser et impliquer les acteurs non-signataires.
Conformité juridique et morale	Garantir la légalité des accords.	Soumettre les accords à une validation par les autorités compétentes et experts juridiques.

Adaptation au contexte	Prendre en compte l'évolution du contexte.	Mettre en place un mécanisme de révision périodique basé sur l'évolution du contexte.

Références

Esther Marijnen. 2018. « Public Authority and Conservation in Areas of Armed Conflict: Virunga National Park as a 'State within a State' in Eastern Congo », Development and Change, La Hague, Institute of social studies, nº 0, février 2018, p. 1-25.

Koen Vlassenroot & Claude Iguma Wakenge. 2020. 'Do local agreements forge peace? The case of eastern Democratic Republic of Congo'. New York : Social Science Research Council_Policy brief. Disponible à: https://www.ssrc.org/publications/view/uvc-congo-research-briefs-5-july-2020/

Life & Peace Institute. 2011. Au-delà des groupes armés. Conflits locaux et connexions sous-régionales, Exemple d'Uvira et de Fizi (Sud-Kivu, RDC), Série des Grands-Lacs.

Stearns, J. Verweijen, J. et Ericksonbaaz, M. 2013. The National Army and Armed Groups in the Eastern Congo: Untangling the Gordian Knot of Insecurity. London: Rift Valley Institute.

Verweijen J. & Justine B. 2017. 'Cows and guns. Cattle-related conflict and armed violence in Fizi and Itombwe, eastern DR Congo'. Journal of Modern African Studies 55 (1). pp.1-27.

Vikanza, Paul Katembo 2018. La protection du Parc national des Virunga en région de Butembo (R. D. Congo) : développement durable ou développement des populations ? Mondes en Développement Vol.46-2018/1-n°181.

Vikanza, Paul Katembo. 2022. Aires protégées, espaces disputés et développement au Nord-est de la R D Congo. Prom. : Lapeyre, Frédéric http://hdl.handle.net/2078.1/94385Verschuren, J. 1993. Les Habitats et la Grande Faune: Evolution et Situation Récente. Exploration du Parc National des Virunga (Zaire), Fascicule 29. pp. 133.

Vlassenroot K. & Raeymaekers T. 2003. « Le conflit en Ituri », in S. Marysse & F. Reyntjens, l'Afrique des grands lacs, annuaire 2002-2003, centre d'étude de la région des grands-Lacs d'Afrique- Anvers, l'Harmattan, Paris, pp. 207-235.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des processus de paix

Tableau 1. Province du Nord-Kivu

Date/ Période	Territoire / zone	Parties prenantes	Enjeux	Issue	Organisations facilitatrices
1997 - 2002	Goma, Rutshuru, Masisi	Communautés ethniques du Nord-Kivu	Sécurité, identité, cohabitation	Acte d'engagement	CRONGD-NK
Janvier – février 2008	Goma	Ethnies, groupes armés, partis politiques, société civile	Sécurité, gouvernance, pouvoir dans l'Est de la RDC	Résolutions	Gouvernement central
Août 2013	Masisi	Communautés d'agriculteurs et d'éleveurs de bovins vs ethnies	Foncier : pâturages, jachères, accaparement de terres	Accord	ASP/LPI
2018	Lubero / Kirumba	Communautés autochtones (Nande) et migrantes ou retournées (Hutu)	Identité, Sécurité et Foncier : Mouvements de populations, accès à la terre et expansions territoriales	Accord	CEJA /Interpeace
2018	Rutshuru / Bwito	Communautés autochtones (Hunde et alliés) et migrantes (Hutu et Tutsi) entretenant des Groupes armés	Sécurité, foncier, pouvoir politique	Accord	Pole Institute / International Alert
2018	Rutshuru	Communauté ethniques (Hutu, Nande) entretenant des groupes armés	Sécurité, identité	Accord	CRONGD NK

2018	Kirumba	Communautés ethniques Hutu & Nande, Chefs coutumiers, propriétaires fonciers ;	Identité, Terre (Dialogue social inter communautaire sur les Conflits Identitaires liés à la gestion de terres au Sud de Lubero)	Acte d'engagement	CRONGD NK, avec appui EPER SUISSE et MONUSCO Affaire Civile
Octobre 2020	Nyamilima/ Binza	Dialogue sur les conflits intercommunautaires entre Hutu & Nande dans le Groupement de Binza	Identité	Acte d'engagement	CRONGD NK, avec l'appui de EPER SUISSE
Septembre 2019	Beni Ville	Communautés agriculteurs, éleveurs, acteurs de développement de Watalinga, Beni Mbau et Rwanzori, ICCN et autorités au niveau territorial, Provincial & National « Table ronde sur la stabilité de la région de Beni »	Gouvernance, Sécurité et Foncier	Acte d'engagement	INTERPEACE & SFCG dans le cadre du projet Ensemble pour Beni STAREC & SSU
2004 - 2008	Rutshuru-Lubero - Beni	ICCN – Communautés riveraines du PNVI	Démarcation participative de PNVI	Acte d'engagement	WWF
2013	Beni / Mayangos	ICCN – Communautés locales	Foncier : Clarification des limites du parc.	Recommandations / Feuille de route	Assemblée nationale
2019	Beni	Société civile,	Sécurité relative aux ADF	Feuille de route	Gouvernement provincial
2019	Walikale	Alpha Mines Bisie Mining – Communautés locales	Responsabilité sociétale de l'entreprise	Cahier de charges	Alpha Mines

2021	Goma	Communautés ethniques.	Pouvoir politique Gouvernance	Actes d'engagement	Gouvernement provincial
Octobre 2020	Beni Ville	Autorités politico administratives urbaines, STAREC, Sociétés civiles ; Mouvement Citoyens & corporations de jeunes.	Sécurité.	Plan d'action	INTERPEACE & SOFEPADI (Dans le cadre du projet Ensemble pour Beni)

Tableau 2. Province du Sud-Kivu

Période	Province/ Territoire	Parties prenantes	Enjeux	Issue	Organisations facilitatatrice
2002	Sud-Kivu	Communautés ethniques	Sécurité, citoyenneté	Engaments	ADEPAE
2010	Uvira – Fizi - Mwenga	Communautés ethniques	Sécurité, foncier, citoyennété	Accords	LPI / Adepae, Rio, Arche d'alliance
2010-2011	Uvira – Fizi -	Communautés d'éleveurs, d'agriculteurs, chefs coutumiers	Foncier (tanshumance)	Accord sur la transhumance apaisée	LPI / Adepae, Rio
Mai 2012	Uvira	Communautés ethniques Bafuliiru et Barundi	Sécurité, Pouvoir coutumier	Acte d'engagement	CCI/ Uvira vs LPI, SFCG, MONUSCO
Juin 2019	Uvira, Moyens et hauts plateaux de Fizi-	Communautés ethniques Bembe, Vira, Rundi,	Citoyenneté, foncier, pouvoir	Accord	International Alert

2019 - 2021	Fizi, Uvira, Mwenga (Itombwe	Communautés ethniques	Citoyenneté, Foncier, Pouvoir, Groupes armés	Cahiers des charges des communautés	SVH, INTERNATIONAL ALERT
2019 - 2020	Fizi, Uvira, Mwenga	Intra-Communautés ethnique (Bembe, Bafuliru, Barundi, Buyu, Bazoba,Banyamulenge	Citoyenneté, Foncier, Pouvoir, Groupes armés	Cahiers des charges des communautés	Interpeace / SVH, ADEPAE, RIO
2021	Fizi, Uvira, Mwenga (Kinshasa)	Groupes armés (Uvira,Mwenga et Fizi)	Démobilisation	Engagement	Interpeace & Gouvernement
Du 15 au 17 mars 2021	Fizi/ville de Baraka	- Autorités : maire de la ville de Baraka, chefs de secteurs de Lulenge et de Ngandja, chefs de groupements de Balala Nord, Basimukuma sud, et d'Obekulu, commandant FARDC basé à Baraka ; - Communauté Banyamulenge ; - Tribus : Babembe, Bafuliiru, Babuyu - CCI Baraka-Fizi et CCI Minembwe	Transhumance	Accord et feuille de route	RCCI, RIO et ADEPAE. Sous appui technique et financier de LPI
Juillet-décembre 2022	Uvira, chefferie de Bafuliiru, groupement de Lemera	- Les Bafuliiru et Banyamulenge ; - Autorités : Chef de la chefferie de Bafuliiru, groupement de Lemera	Identité ethnique, citoyenneté	Cahiers des charges et Acte d'engagement	RCCI, ADEPAE, la structure CCI-Uvira , Comité intercommunautaires des sages de Lemera, Sous appui technique et financier de LPI

2023	Baraka -Bibokoboko	Communautés ethnique (Bembe, Bafuliru, Barundi, Buyu, Bazoba,Banyamulenge	Affrontement	Resolution	SVH,PNUD,RADIO MAENDELEO, CURE DE BARAKA,ect
2013- 2015 -2018, 2022, 2023	Kalehe	Démobilisés, Jeunes à risques, femmes victimes des conflits violents, Conseil de sécurité, autorités provinciales, chefs traditionnels, Barza communautaires,	Implication des jeunes dans les groupes armés ; Problématique de la réinsertion socio-économique des démobilisés, Problématique de la faible cohésion sociale,	Accords	Action Pour la paix et la concorde, APC avec les appuis financiers de l'ambassade Suisse et Interpeace ; GIZPROPAIX

Tableau 3. Province de l'Ituri

Date/ Période	Territoire / zone	Parties prenantes	Enjeux	Issue	Organisations facilitatrices.
2001	Bunia (CECA 20)	Leaders des communautés de l'Ituri, FLC (Jean-Pierre Bemba)	Cessation des hostilités, enterrement public des armes, paix locale	Engagement public, mobilisation sociale	FLC / Leaders communautaires
Février 2001	Nyakasanza (Bunia)	Communautés Hema et Lendu	Cohésion sociale, réduction des violences intercommunautaires	Engagements communautaires	ACIAR
2003	Kampala	Leaders Hema, Lendu, groupes armés	Conflit identitaire, destruction d'infrastructures, activisme des groupes armés	Engagement des parties, pacification et réduction des violences	Leadership du Président Museveni
Nov. 2003	Kinshasa	Toutes les communautés de l'Ituri	Sécurité, paix, cohésion sociale	Mise en place de l'Administration Spéciale de l'Ituri	MONUC / Gouvernement central

2007–2015	Bunia	Entreprises minières, société civile	Conflits liés à l'exploitation minière	Plan d'action commun de régulation	CdC/RN & Société civile
2018	Mambasa	Communautés locales – ICCN /RFO	Conflits liés à la conservation de la nature	Acte d'engagement	ACIAR/PNUD
2018	Gety	FRPI – Gouvernement	Sécurité dans le Sud-Irumu	Accord de cantonnement et d'intégration dans les FARDC	ACIAR/STAREC
Début 2023	Biakato	Six factions Mai-Mai, autorités	Insécurité persistante, désarmement	Reddition de 55 combattants	P-DDRCS / Interpeace
2023	Mambasa	Communauté Mambamusa	Cohésion sociale	Acceptation communautaire, réduction des tensions	Interpeace / UNADI
Fév. 2023	Mambasa	Communautés Mambamusa et Yira	Conflits fonciers et politiques	Acceptation de la consultation	Interpeace / UNADI
Fév. 2023	Mambasa	Communautés Mambamusa et Yira	Conflits fonciers et politiques	Acceptation de la consultation	Interpeace / UNADI
1er trim. 2024	Mambasa	Communautés Mambamusa et Keezo	Cohabitation, pouvoir territorial	Compromis communautaire	Interpeace / UE / AT / P-DDRCS
2023	Bunia	Bahema Sud, Walendu Bindi, Andisoma	Limites administratives	Engagement au dialogue	P-DDRCS / Pole Institute
2024	Irumu (Songolo, Marabo)	Lendu Bindi, Bira	Limites administratives	-	UE / OIM
2024	Djugu (Masumbuko)	Hema Nord, Lendu Tatsi	Conflit identitaire	Comité de suivi mis en place	P-DDRCS / ACIAR
2023	Djugu (Fataki)	Chefs coutumiers Hema & Lendu	Méfiance communautaire, cohésion sociale	Engagement des notabilités, retour des chefs coutumiers	Société civile / Interpeace

2023	Djugu (Fataki)	Communautés, autorités politico-administratives et sécuritaires	Paix, sécurité, cohabitation	Plan d'action commun et engagements	Société civile / Gouvernement provincial / APC
2024	Djugu (Kpandoma)	Groupements locaux	Conflit inter-groupements	-	P-DDRCS
Mars 2025	Bunia (Province)	Communautés ituriennes	Méfiance post-UPDF	-	Gouvernement provincial
Mars 2024	Bunia (La Caza)	Communautés locales, FARDC	Identité et sécurité	-	UNADI / FARDC
Août 2024	Irumu (Kasenyi)	Agriculteurs et éleveurs	Conflit foncier, divagation des bêtes	Acte d'engagement signé	Gouvernement provincial
28–30 mai 2025	Irumu (Gethy)	Agriculteurs BAVIBA, éleveurs ZADHU	Conflit foncier	Comité de suivi établi	Trocaire / RADPI
Avril 2025	Mambasa (Makoko II)	RAJABU MANYUNDU, 47e CAFC	Conflit foncier	-	TROCAIRE
Mai–Juin 2025	Djugu (Djaiba–Fataki)	Hema, Lendu, autorités	Conflit identitaire et foncier	Adhésion au dialogue	Gouvernement provincial
2023	Djugu (Drodro)	Tatsi, Bahema Nord	Cohabitation pacifique	engagements communautaires	UE / APC
Mai 2023	Mahagi Centre	Alur, Lendu, Walendu Watsi	Identité communautaire et limites administratives	-	UE / APC
2022	Mahagi (Apala)	Lendu Pitsi, Alur	Conflit identitaire et présence de groupes armés	Mise en place d'un comité mixte	UE / NRC
2023	Bunia	Chefs coutumiers et notables Hema et Lendu	Méfiance communautaire, cohésion sociale	Engagement des notabilités, retour de certains chefs coutumiers	Coordination Société Civile Ituri / Interpeace

2023	Djugu (Fataki)	Leaders communautaires, religieux, femmes, jeunes, autorités politico-administratives et sécuritaires	Cohabitation, paix et sécurité	Plan d'action commun et engagements collectifs	Société civile / Gouvernement provincial / APC
Mars 2025	Bunia (Province)	Communautés ituriennes	Méfiance à la suite de la présence de l'UPDF	-	Gouvernement provincial
Mars 2024	Bunia (La Caza)	Communautés locales, FARDC	Identité et sécurité	-	UNADI / FARDC
Août 2024	Irumu (Kasenyi)	Agriculteurs et éleveurs	Conflit foncier et divagation des bêtes	Acte d'engagement signé	Gouvernement provincial
28–30 mai 2025	Irumu (Gethy)	Agriculteurs BAVIBA, éleveurs ZADHU	Conflit foncier	Mise en place d'un comité de suivi	Trocaire / RADPI
Avril 2025	Mambasa (Makoko II)	RAJABU MANYUNDU, 47e CAFC	Conflit foncier	-	Trocaire
Mai 2025	Irumu	Walendu Bindi, Andisoma, Bahema, Babelebe	Limites administratives	-	FCDO / Mercy Corps
Mai–Juin 2025	Irumu (Boga, Kasenyi, Komanda)	Agriculteurs et éleveurs	Conflits fonciers	-	APC / FCDO / Mercy Corps
2025	Irumu (Baboa Bokoe, Bahema Boga, Bahema Sud, Basili)	Communautés locales	Typologie des conflits communautaires	4 plans d'action inclusifs	APC
2025	Irumu	Communautés locales, autorités	Ressources naturelles, gouvernance sécuritaire, conflits identitaires et fonciers	Plans d'action pour la paix	APC / FCDO / Mercy Corps
2025	Irumu	Autorités locales et communautés	Dialogue démocratique autour des enjeux prioritaires	Feuille de route inclusive et participative	APC

ACTE D'ENGAGEMENT DE KIRUMBA

1. Toutes les parties prenantes s'engagent à appliquer de bonne foi et à vulgariser les principes coutumiers régissant les terres coutumières dans leurs entités administratives respectives à savoir Tama et Itala ;
2. Toutes les parties prenantes s'engagent au paiement de la redevance coutumière (muhako et ngemo) à leur véritable ayant-droit (mukama, musoki) à l'échéance échue, et selon les modalités convenues ;
3. Le contrat d'amodiation reste la règle dans l'attribution des terres coutumières en Groupements Tama et Itala. En effet, il doit être individuel et non communautaire ;
4. Etant donné que le pouvoir de l'autorité coutumière est intimement lié à la terre coutumière, les parties prenantes sollicitent avec insistance aux gardiens de coutume d'accomplir correctement le rôle dévolu de désignation des autorités coutumières en respectant la lignée régnante, il en est de même de la restauration des véritables Bakama et Basoki qui doit se faire par l'autorité coutumière concernée conformément à la lignée régnante ;
5. Pour éviter l'oralité dans l'amodiation des terres coutumières, les Bakama s'engagent à tenir à jour leurs registres d'enregistrement des Basoki et de perception des redevances coutumières ;
6. Avant de référer aux instances administratives tout litige en rapport avec les conflits fonciers des terres coutumières, les parties prenantes s'engagent à épuiser d'abord la procédure coutumière en la matière ;
7. Tout en plaidant pour le renforcement des éléments des services de l'ordre (FARDC et PNC), les parties prenantes s'engagent à collaborer avec ces services pour une bonne sécurité des personnes et de leurs biens ;
8. Pour des questions liées aux ventes illicites des terres coutumières, les parties s'engagent à observer les dispositions contenues dans les principes fonciers coutumiers lesquels interdisent aux parties prenantes de vendre les terres coutumières ;
9. Dans le cas où l'acheteur dispose des documents d'achat, les parties prenantes s'engagent à procéder soit à la déduction de la somme dans la redevance coutumière soit au remboursement de la somme due ;
10. Que les Chefs coutumiers identifient et proposent les vrais chefs terriens aux autorités administratives pour restauration ;
11. Que les Bakama et les Basoki livrent désormais des documents comportant les limites et la superficie des terrains amodiés ;
12. Que les Chefs coutumiers fassent respecter les principes coutumiers ;
13. Que les Chefs de Groupement mettent en place une commission d'identification des cas liés aux conflits fonciers ;
14. Prochainement, que CRONGD NK initie un autre dialogue plus large dans les jours à venir impliquant tous les Bakama et Basoki.

Fait à Kirumba

2025	Irumu	Communautés de Baboa Bokoe, Bahema Boga, Bahema Sud, Basili	Cohésion sociale et médiation de proximité	-	APC
2025	Irumu	Agriculteurs et éleveurs (Basili, Bahema Boga, Bahema Sud)	Divagation des bêtes et conflits fonciers	feuille de route commune	APC
31 mai 2019	Bogoro	Communautés locales	Vol de bétail, conflits identitaires et ethniques	feuille de route commune	ACIAR / MONUSCO
Août 2023	Mahagi	Chefferies Djugu et Mahagi	Conflit identitaire	-	NRC
Mars 2024	Tchomia	Lendu Tatsi, Hema Banywagi	Cohabitation et tracasseries	-	Interpeace
Mai 2025	Bunia	CCRCC, autorités locales	Autorité de l'État	-	PNUD
Mars 2023	Bunia	Communauté Hema	Cohésion interne	feuille de route	Interpeace / MONUSCO

Annexe 2 : Liste des processus étudiés

Territoire et Période	Titres des processus	Parties prenantes	Enjeux	Issue	Organisations facilitatrices
Rutshuru /Lubero (nord-kivu) 2018	Identification et désamorçage des sources des conflits identitaires.	Les communautés autochtones (Nande et alliés) et migrantes (Hutu et allié) entretenant des groupes armés	Sécurité, foncier, pouvoir politique	Accords	CRONG / Eper Suisse (CEJA/ Interpeace ; Pole Institute / International Alert)
Beni Ville (nord-kivu) Septembre 2019	Mission mixte des bons offices pour mettre fin aux violences entre l'ICCN et les populations riveraines.	ICCN / Fondation Virunga, Les ccommunautés des agriculteurs, chefs coutumiers, société civile, députés élus de Beni et Lubero.	Gouvernance, Sécurité et Foncier	Recommendation	Assemblée nationale

Uvira – Fizi, Mwenga (sud-kivu) 2002-2021	Feuille de route pour la paix dans les moyens et hauts plateaux d'Uvira, Fizi et Mwenga (Itombwe)	Groupes armés et liens avec les communautés ethniques	Citoyenneté, Sécurité autodéfense, foncier (transhumance bovine), pouvoir coutumier	Accords, résolutions et recommandations	Interpeace / SVH, Adepae, RIO, Bene volonlencia (LPI, International Alert, SFCG)
Kalehe (Sud-Kivu) 2008 -2022	Programme Tujenge Amani	Groupes armés et liens avec les communautés ethniques	Sécurité, autodéfense, citoyenneté, démobilisation.	Actes d'engagements	APC / DPDH-Suisse
Mambasa (Ituri) 2015-2016	Programme STAREC / Projet Amani ni njia ya maendeleo	ICCN/WCS, chefs coutumiers, société civile, les communautés dépendantes et riveraines de la réserve de faune à Okapi	Les limites de la réserve, les directives d'accès aux ressources naturelle, la responsabilité sociétale des agences de conservation de la nature.	Accords, engagements, résolutions	ACIAR / Monusco
Irumu (Ituri) 2000 à nos jours	Projet d'Appui aux communautés du Sud Irumu après la signature de l'accord de paix / Recherche Action Participative (RAP) sur le phénomène du vol de bétail	Communautés d'agriculteurs et d'éleveurs, association des éleveurs de l'Ituri, Division provinciale de la pêche et élevage.	Accès au pâturage, destruction des cultures, prévention et répression du vol du bétail	Résolutions et actes d'engagements.	ACIAR / Monusco (fond de cohérence)
Djugu (Ituri) 2000-2025	PDDRCS / Dialogues inter-groupes armés.	Communautés ethniques liées aux groupes armés, entreprises extractrices, chefs coutumiers et pouvoirs publics	Identité, pouvoir, gouvernance, fonciers, exploitation des minerais	Accords, résolutions	MONUSCO/PDDRCS

Annexe 3 : Les accords de paix en Ituri

Feuille de route du processus de sécurisation de l'élevage à Irumu

Autorités politico-administratives	Services techniques	Société civile	Forces de sécurité et de défense
Mise à place d'un comité de pilotage composé de 10 chefs de chefferies et secteurs ;	Identifier les éleveurs par des fiches individuels	- Sensibiliser les mamans, les bouchers, les bouviers et les taximen ;	Identification des auteurs et ses complices
Identifier les zones d'ombre	Identification des éleveurs par des fiches individuelles ;	- Sensibiliser la population : radios, mégaphones, églises voire porte à porte pour dénoncer tout mouvement des bêtes aux services concerné	Poursuivre les voleurs et leurs complices et les traduire devant la justice (Organiser les chambres foraines à l'endroit où le vol s'est passé) ;
Dénoncer le cas de vol de bétail	Exiger le marquage des bêtes à chaque éleveur ;		Désarmer les groupes armés (P-DDRCS)
Arrêter les auteurs de vol de bétail	Organiser et créer le marché de bétail ;		
	Recenser les pâturages collectifs améliorés ;		
	Renforcer les vétérinaires ;		
	Augmenter le nombre des OPJ parmi les agents vétérinaires ;		
	Doter les vétérinaires de moyen de déplacement et communication		
	Créer des postes de contrôle de mouvement partout		
	Sensibilisation des communautés sur le méfait de vol de bétail		

ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES A LA CONFERENCE INCLUSIVE DE MAMBASA

L'an deux mille seize, du Vingt Cinquième au Vingt Septième Jour du mois d'Août, dans le cadre du projet « AMANI NI NJIA YA MAENDELEO » du programme STAREC, sous le Haut Patronage de son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province de l'Ituri, Honorable ABDALLAH PENE MBAKA Jefferson, il s'est tenu, dans la salle paroissiale de l'Eglise Catholique de MAMBASA, la conférence inclusive sur la stabilisation de la zone Mambasa-Epulu-Niania, pour présenter les résultats de Dialogue Démocratique et des activités des autres piliers dudit Projet en présence de :

- Honorable Député National élu du territoire de Mambasa, ALIMASI TAMBANAKUMANGA Joseph ;
- Honorables Députés Provinciaux de l'Ituri (Bureau, Commission PAJ, Commission Environnement et Députés élus du territoire de Mambasa);
- Monsieur l'Administrateur et les membres du Comité de sécurité du Territoire de Mambasa; - Ministre National honoraire, le Professeur Ordinaire BURA PULUNYO ;
- Monsieur le Représentant du Coordonnateur National du STAREC ;
- Monsieur le Chargé de Mission du STAREC en Ituri;
- Monsieur le Chef du Bureau de la MONUSCO Ituri/Bunia;
- Mes dames et Messieurs les Représentants des Agences des Nations-Unies, partenaires de l'exécution dudit Projet (UNESCO, FAO, PNUD, UNHABITAT);
- Monsieur le Représentant de l'ADG de l'ICCN ;
- Chef de Site de la RFO et ses partenaires;
- Monsieur le Président du Conseil Provincial de la FEC ;
- Représentants des ONG nationales exécutant ledit projet : APEC et ACIAR;
- Messieurs les Chefs des Chefferies du Territoire de Mambasa;
- Mes Dames et Messieurs les représentants de la Société Civile de la Province de l'Ituri et du Territoire de Mambasa ;
- Messieurs les Chefs coutumiers ;
- Mes Dames et Messieurs les représentant (e)s des Peuples Autochtones du Territoire de Mambasa ;

Pendant trois jours des travaux, les participants ont analysé (1) les Réalisations du Projet, (2) les Résultats du Dialogue Démocratique.

(3) Les Mécanismes de Pérennisation et les accords suivants :

Mécanismes de pérennisation

1. Mise en place et fonctionnement d'un Comité de Sécurité Elargi, à la Société Civile et autres leaders communautaires (Niveau territoire et ETD), Régularité (mensuelle ou trimestrielle) ;
2. Mise en place et fonctionnement d'un Cadre de Concertation régulier entre la RFO et les communautés Locales. (mensuelle ou trimestrielle) ;
3. Dénonciation par les communautés, auprès des services spécialisés, des groupes armés et leurs activités, des activités illégales, des tortures et violations des Droits Humains, des Violences Sexuelles, des Tracasseries de tout genre.
4. Sensibilisation, formation et la mobilisation des communautés
5. Plaidoyer pour avoir des projets visant résoudre les grands problèmes du territoire ; la réhabilitation de la route Mambasa – Nduye – Mungbere, réponse au l'emploi des jeunes, la réinsertion des anciens miliciens qui se démobilisent ; etc.

(4) Les Accords entre la RFO et les Communautés :

- Sur le plan de la Sécurité :
  - Ratissage dans la Réserve à Faune à Okapi, pour éradiquer les groupes armés, les braconniers et autres malfaiteurs ;
  - Prise d'un acte juridique par le Gouvernement Provincial pour réglementer la circulation nocturne sur les axes routiers : Zunguluka – Adusa sur la RN4 et Ekwe – Dingbo.

- Elaboration et mise en oeuvre d'un plan de renforcement des capacités des Eco - garde sur les Droits Humains, les Renseignements et la Culture Locale.
- Renforcement du contrôle de l'immigration dans la RFO, pour éviter l'augmentation de la pression humaine sur la biodiversité de la Réserve.

• Sur le Plan de la Collaboration entre la RFO et les Communautés Locales :
- Restauration de la confiance entre l'ICCN/RFO et les Communautés Locales en assurant un Dialogue Permanent.
- Considération des Chefs coutumiers comme garants de la Conservation de la RFO, par les autorités de l'ICCN ;
- Appui aux Entités Territoriales Décentralisées à l'élaboration et à la mise oeuvre des Plan de Développement Local (PDL)
- Strict respect de la loi en matière de la Conservation de la nature et nouvelles dispositions du Gouvernement Central.

▪ Sur le plan de l'exploitation des Ressources Naturelles :
- Strict respect des textes légaux sur la Conservation de la Nature et l'exploitation minière, évacuation des exploitants miniers illicites de la RFO et accélération de la création des Zones d'exploitation artisanale minières par le ministère National et Provincial des Mines.
- Concertation entre la RFO et les Chefs Coutumiers, le plus tôt possible sur le processus de fourniture de bois scié aux Communautés pour répondre aux besoins primaires et vitaux.

▪ Sur le plan de ravage des Cultures :
- Promotion de la pratique des Culture en couloir, dans les zones agricoles délimitées, tout en adoptant les bonnes pratiques agricoles.
- Refoulement effectif des animaux ravageurs des Cultures, dans les champs sur plainte écrite adressée à l'ICCN par le chef de l'entité (Localité, groupement, Chefferie).
- Equipement des Comités de séjour et de passage (CCSP) en moyens de communication pour informer de tous les cas de ravage et de braconnage.
- Identification et mise à jour des informations sur les anciens couloirs des animaux dans chaque village par les vieux sages et la transmission de ces connaissances aux nouvelles générations.

Ont été amandés et enrichis par les Communautés :

Plusieurs recommandations ont été formulées par les parties prenantes.

Pour finir les travaux les parties prenantes ont pris les engagements suivants :

I Société Civile
- Assurer la médiation, la sensibilisation et la conscientisation des communautés locales dans le respect et la préservation des limites de la RFO ;
- Vulgariser les textes légaux relatives à la conservation et exploitation des ressources naturelles ;
- Faire un plaidoyer afin de : Mettre en œuvre les activités de développement local ;

II. Chefs Coutumiers :
- Sensibiliser les Groupes Armés opérationnels, les braconniers et autres fauteurs des troubles à quitter la RFO et la forêt de Mambasa.

III. Autorités du Territoire, Services Administratifs, PNC et FARDC :
- Organiser mensuellement, de manière rotative la réunion du Comité de sécurité dans les différents chefs-lieux des chefferies ;
- Sensibiliser, à travers le Comité de Sécurité les groupes armés pour la remise des armes ;
- Impliquer activement les comités de sécurité et certains cadres de services étatiques intéressés aux concertations entre RFO et les communautés locales.
- Encadrer les victimes de, violences sexuelles, filles mères et enfants issus de viol par les services de Genre et social avec l'appui des partenaires au projet et le gouvernement provincial ;

VI. ICCN
- Renforcer le contrôle de l'immigration dans la RFO pour éviter l'explosion démographique et assurer l'expulsion des exploitants miniers à travers les dénonciations par les communautés locales ;
- Restaurer la confiance entre l'ICCN et les communautés locales conformément à la stratégie nationale de la Conservation Communautaire ;
- Accompagner les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) dans l'élaboration de leurs PDL.

V. Gouvernement provincial
- Faire respecter et appliquer par toutes les parties impliquées dans la problématique de la RFO, les différentes résolutions ressorties dans ce cadre.

VI. Parlementaires

- Proposer et voter des lois et Edits en matière de la conservation de la nature ;
- Vulgariser les accords et conventions internationaux, lois et Edits promulgués,
- Suivi de l'exécution des textes légaux en la matière ;
- Accompagner la RFO pour atteindre son objectif ;
- Sensibiliser les peuples autochtones et communautés locales pour la capture des okapis dans un temps record,
- Faire le plaidoyer auprès de la RFO et ses partenaires en vue de mettre les moyens conséquents pour les opérations de capture des okapis dans un bref délai
- Etre porte-parole des peuples autochtones, communautés locales et l'ICCN/RFO des gouvernements national et provincial ainsi que les bailleurs des fonds

VII. SSU (Unité d'Appui à la stabilisation /Monusco)

- Porter les messages relatifs aux résolutions et besoins issus de cette conférence auprès des différents bailleurs de fonds ;
- Assurer les suivis des engagements pris par toutes les parties prenantes aux niveaux local, provincial et national ;
- Appuyer la mise en œuvre d'un nouveau projet dans le cadre de consolidation des acquis du processus de stabilisation dans la zone de Mambasa.

Fait à Mambasa, le 27 août 2016

L'Equipe des rapporteurs de la Conférence

Annexe 5 : Les accords de paix au Sud-Kivu

Résolution de la Table Ronde de Kinshasa

Parties	Enjeux	Engagements	Recommandations
Banyamulenge – Babembe	Commune de Minembwe, groupes armés, création de villages inconnus, attaques at assassinats ciblés, rôle de services de sécurité, rôle négatif des leaders nationaux, éthnonyme banyamulenge/concepts choquants/discours haineux, dépatisation des lieux, transhumance, disparus (ôtages), Partage des responsabilités dans les entités	Œuvrer pour faire cesser les discours de haine, élaboration des projets et cahiers de charges communs pour discussion avec le Gouvernement.	Recommdations formulées à l'Etat : commune de Minembwe, groupes armés, réhabilitation des routes Fizi-Minembwe-Kipupu Mwenga, indemnisation des populations victimes, retour des déplacés et des refugiés
Barundi – Bafuliiru	Contestation du pouvoir coutumier de Barundi par les Bafuliru, Ingérence de leaders Bafuliru pour handicaper l'élite intellectuelle de Barundi dans la gestion de la chose publique, Historique du pouvoir coutumier de Barundi, consolidation de milices par le chef Murundi pour imposer son pouvoir, facilitation de migration clandestine et de l'infiltration de étrangers et coalition des Barundi et les Banyarwandas contre les Bafuliiru	Bafuliiru : Sensibiliser les membres de la communauté sur le port illégal d'armes et leur désengagement dans les Groupes armés, Barundi : Continuer à travailler avec toutes les communautés dans l'Administration de leur chefferie et à sensibiliser la population de la chefferie plaine de la Ruzizi à dénoncer toute personne suspecte	
Banyindu – Bavira	Gouvernance du groupement de Bijombo	Renaissance de l'intérim temporaire d'un Chef de groupement	

Babembe – Babuyu	Occupation illégale des terres des Babuyu par les Bembe (conflit foncier), dédoublement ou juxtaposition de pouvoir et méfiance des Bembe vis-à-vis des Babuyu	Engagement réciproque à sensibiliser leurs populations respectives à éviter la détention d'armes et à œuvrer à la paix et à la sécurité. Et à organiser un dialogue entre les chefs coutumiers.	Vœux d'organisation de rencontre des chefs des secteurs de deux tribus et rencontre des Bami de deux tribus
Bafuliiru - Banyamulenge	Discours haineux, groupes armés et insécurité dans les Hauts et Moyens Plateaux, tueries, massacres, pillages des vaches, destructions méchantes des maisons, incendies des villages, pillage de vaches razziées par les groupes armés, kidnappings,	1. Ne plus traiter les Banyamulenge de Tutsi – rwandais ou des Banyarwandas, 2. Sensibiliser les groupes armés locaux de se désolidariser des groupes armés étrangers et de déposer les armes ; 2. Sensibiliser leurs communautés respectives pour la culture de paix, la cohésion sociale et la cohabitation pacifique	Renforcer l'armée et la police, de neutraliser les groupes armés étrangers, d'organiser un dialogue avec les groupes armés locaux, à sécuriser toutes les populations sans distinction et de veiller à la surveillance des frontières
Bavira – Bafuliiru	Cohabitation et organisation administrative et territoriale du territoire d'Uvira	Un dialogue pour élaborer un projet commun de développement du Territoire.	
Banyamulenge – Banyindu	Tueries et assassinats cibles des leaders, Pillages des vaches et autres biens de valeurs depuis 1996 jusqu'à nos jours, méfiance, mépris, haine, ruse et hypocrisie ; coalition de groupes armés locaux avec les groupes armés étrangers pour insécuriser les communautés en conflit ; discours de haine, gestion du groupement de Bijombo.	1. Reconnaissance des dégâts collatéraux causés par les groupes armés ; 2. Sensibiliser les jeunes de deux communautés à cesser les hostilités 3. Traiter la question liée à la gestion du groupement de Bijombo avec les Bavira ; 4. Etablir un dialogue permanent	

ACTE D'ENGAGEMENT ENTRE CONCESSIONNAIRES ET METAYERS EN VUE D'AMELIORER L'ACCES A LA TERRE DANS LES CONCESSIONS ET AUTRES PROPRIETES FONCIERES À TRAVERS LE METAYAGE DANS LE GROUPEMENT D'IRHAMBI – KATANA EN CHEFFERIE DE KABARE.

L'an deux mille dix-neuf, le trente et unième jour du mois de mai, Nous, Concessionnaires et Métayers du Groupement d'IRHAMBI – KATANA ;

Réunis pendant deux jours dans la Salle de New RIVIERA à Katana en présence du représentant de la chefferie de KABARE, du Chef de Groupement d'Irhambi Katana, des Chefs de Village de Mwanda, Kabushwa, Kabamba, Kadjucu, Kahungu et Mabingu ainsi que les représentants de la Société Civile et Leaders locaux ;

Sous la facilitation d'APC à travers le Projet Food Security Project, FSP/Enyanya ;

A la suite des Journées de dialogue regroupant 75 participants dont les Concessionnaires, Métayers, leaders locaux et délégués de la société civile en vue d'améliorer l'accès à la terre dans les Concessions et autres propriétés foncières à travers le métayage ;

Convaincus de la nécessité de mettre en place un cadre de collaboration franche pour un dialogue permanent entre les concessionnaires et les métayers par la signature d'un ACTE D'ENGAGEMENT pour un accès sécurisé et durable aux terres dans les concessions et propriétés foncières à travers le métayage et aux conditions plus humaines, respectant les droits et obligations des uns et des autres ;

Après échanges et négociations,

NOUS NOUS ENGAGEONS À:

Les Concessionnaires :

Respecter le « salongo » d'un seul jour par semaine et dont la durée est de 7 heures au maximum ;

Exempter le travail de salongo au métayer frappé par un événement malheureux et heureux, concernant les membres de famille les plus proches;

Adapter les frais de location (CISHOKO) selon chaque concession ;

Accepter d'établir et souscrire à la mise en place d'un contrat de location ou métayage, écrit de 1 à 3 ans renouvelables, dans lequel on définit les frais de location, les types des cultures, tout en tenant compte de la fertilité de la parcelle en question. Le payement se fait annuellement ;

Organiser des rencontres de dialogue entre concessionnaires et métayers une fois l'année et chaque fois que les besoins se présentent ;

Respecter les droits humains et les biens des métayers.

Les Métayers :

Sensibiliser tous les métayers à travailler avec amour dans les champs des concessionnaires comme dans leurs propres champs pour que les heures convenues soient bénéfiques pour les deux parties ;

Respecter le contrat établi entre les parties dans lequel on définit les prix de location, les types des cultures, tout en tenant compte de la fertilité de la parcelle en question ;

Payer les frais de location ou CISHOKO selon le délai convenu dans le contrat ;

Participer à des rencontres de dialogue annuel et/ou circonstanciel avec les concessionnaires.

N.B : Les parties s'engagent à poursuivre le dialogue pour la mise en oeuvre du présent Acte d'engagement au sein de chaque concession.

Fait à Katana le 31 Mai 2019.

Annexe 6. Catégories des personnes interviewées
Province de l'Ituri

Lieux	Catégories d'interviewés	Genre/Entretien				Total
		H	F	FGD	Ind.	
Province de l'Ituri						
Bunia pour le compte d'irumu	Organisation Facilitatrice ACIAR	1	1		X	2
	MONUSCO	1			X	1
	Commission provinciale de la médiation	1	1		X	2
	Les notables	5			X	5
	Les organisations locales (COSCES, VJI, CPM,AFPDD, APC, IBC)	2	3	X		5
	RADPI	2			X	2
	Les organisations internationales(TROCAIRE , Mercy corp)	2		X	X	2
	Ituri CD(la presse locale)		1	X		1
	Coordination de la société civile	1			X	1
	Corps académique	3			X	3

BUNIA pour le compte de djugu	Organisation facilitatrice MONUSCO, Gouvernement provinciale , Commission provinciale de médiation , P-DDRCS	2	2		X	4
	Association communautaires (ENTE , LORI , NDO OKEBO,MAMBISA)	4	1	X		5
	Consortium médiation	4	2		X	6
	MDPI	1		X		1
	P-DDRCS	2		X	X	2
	Les organisations de la société civiles	4			X ,	4
	Les notables des DJUGU	3				3
	Autorités politico-administratives	2			X	2
	Député provinciale	1			X	1
	Chefs coutumiers	3			X	3
	Activistes de la société civile et ONGDH	1	2		X	3
Bunia pour le compte de MAMBASA	MONUSCO , MERCY CORP	2		X		2
	Personnel humanitaire (MONUSCO, Mercy corp)	1	1		X	2
	Acteurs politiques (deputés provinciaux)	1			X	1
	Chefs coutumiers	3	1		X	4
	UNADI	3	4		X	7
	Association culturelle Mambamusa	5	1	x	X	6
Total		45	2O	20	45	65

Province du Nord-Kivu

Lieux	Catégories d'interviewés	Genre/Entretien				Total
		H	F	FGD	Ind.	
Province du Nord-Kivu						
Goma	Organisation Facilitatrice (CRONG)	2			X	2
	Autre organisation Facilitatrice (AAP)	1			X	1
	Mutuelles ethniques Nande et Hutu	1	2		X	3
	Déplacés du Sud-Lubero (APC)	3	2	X		5

Beni	Organisation facilitatrice (SOFEPADI)		1			1
	Autre organisation (Virunga Foundation)	1				1
	Autorités politico-administratives	2	0		X	2
	Acteurs politiques (députés provinciaux)	2	1		X	3
	Parties au conflits (ICCN et communauté locale)	4	5	X	X	9
	Chefs coutumiers	1				1
	Activistes de la société civile et ONGDH	1	2		X	3
Butembo	Organisation facilitatrice (CEJA)	1	1		X	2
	Personnel humanitaire (MONUSCO, NRC)	1	1		X	2
	Acteurs politiques (deputés provinciaux)	1			X	1
	Chefs coutumiers	1	1		X	2
	Cadre de concertation intercommunautaire	3	4	X	X	7
	Chercheuse sur la question foncière (UCG)		1		X	1
Lubero	Autorité administrative	1			X	1
	Déplacés de guerre du Sud-Lubero	2	4	X		6
Total		28	25	4	14	53

Province du Sud-Kivu

Lieux	Catégories d'interviewés	Genre/Entretien				Total
		H	F	FGD	Ind.	
Province du Sud-Kivu						

Bukavu	Organisation Facilitatrice (LPI)	2	1		X	3
	Organisation Facilitatrice (International Alert)	1	1		x	2
	Organisation Facilitatrice (RIO)	1			X	1
	Organisation Facilitatrice (APC)	2	1		X	3
	Organisation Facilitatrice (ADEPAE)	2			X	2
	Organisation Facilitatrice (SVH)	1			X	1
	Organisation Facilitatrice (INTERPEACE)	2			X	1
	Organisation Facilitatrice (UEFFA)	3			X	3
	Indépendants	2			X	2
	Organisation Facilitatrice (OGP)	2	1		X	3
Kalehe	Autorité locale	1	0		X	1
	Entretien avec les acteurs de la société civile	5	5	x	X	10
Uvira	Entretien avec les notables des communautés	4	0	x	X	4
Fizi – Baraka	Entretien avec les membres de CCI	3	2	x		5
Total		31	11	3		42

Bukavu, le 19 juin 2026


Life &
Peace
INSTITUTE